B 380252

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

65me VOLUME

1919

TOURNAI

J. LUCQ & DELCOURT-VASSEUR, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

MDCCCCXIX

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

AS
242
.H15

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT

Mémoires et Publications

65me VOLUME DE LA COLLECTION

~~Premier fascicule~~

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES
DES ARTS
ET DES LETTRES DU HAINAUT

65me VOLUME

1919

~~(Premier fascicule)~~

TOURNAI

J. LUCQ & DELCOURT-VASSEUR, IMPRIMEURS-EDITEURS

MDCCCCIX

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Printed in France.

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dunning
Nijhoff
11-25-36
31693

SOCIÉTÉ
DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES
DU HAINAUT

Programme des Concours 1921-1922

Questions proposées

a) *Par la députation permanente du Conseil provincial du Hainaut :*

La juridiction administrative en Belgique, son fondement, son organisation, sa compétence. Traité théorique et pratique. Réformes à introduire.

b) *Par la Société :*

HISTOIRE

1° Histoire de la commune de Jemappes.

2° Histoire de la métallurgie du fer dans le Hainaut.

3° Etablir d'une manière critique les régestes d'un Comte de Hainaut.

4° Histoire de l'orfèvrerie à Mons.

5° Histoire rurale intéressant la région limoneuse du Hainaut: la trame des faits historiques et leur relation avec le régime domanial ; la condition des classes rurales et l'état de l'agriculture ; causes d'infériorité de l'évolution agricole comparée à celle de l'industrie et du commerce.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DROIT

Etude sur la saisie conservatoire, suivie d'un projet de loi sur la matière.

BOTANIQUE

Il existe dans la partie septentrionale du bassin de la Haine, entre la plaine alluviale et le plateau limoneux du nord du Hainaut, une région à sol sableux s'étendant de Gottignies jusque vers Bonsecours. — On demande une étude sur la flore de cette région, spécialement au point de vue des analogies qu'elle présente avec la flore Campinienne.

GÉOLOGIE

1° On demande une étude, basée sur des analyses nouvelles effectuées d'après une méthode uniforme, sur les relations existant entre la composition des houilles du bassin du Hainaut et leur mode de gisement. On recherchera, en particulier, les variations que subit cette composition dans le sens de la succession stratigraphique, dans le sens de la direction et dans celui de l'inclinaison, ainsi que suivant la profondeur et suivant la position des couches en plateur ou en dressant.

2° On demande une étude sur la faille du centre et les failles connexes dans le couchant de Mons et la partie occidentale du bassin du Centre.

ENSEIGNEMENT

Conséquences économiques, morales et sociales d'une plus grande expansion de l'enseignement ménager.

Des moyens d'intensifier et de propager, principalement dans les centres industriels, l'enseignement ménager établi sous le régime actuel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La question embrassera les points suivants : Formation du personnel. — Moyens de favoriser la fréquentation. — Locaux et matériel. — Méthodes. — Ecoles itinérantes. — Intervention des pouvoirs publics.

Dans un chapitre spécial, la question d'une réorganisation complète de l'enseignement ménager sera étudiée dans ses moyens de réalisation, en prenant pour base la généralisation des quatrièmes degrès rendus obligatoires jusqu'à l'âge de 14 ans.

LITTÉRATURE

On demande une étude sur le songe dans la littérature latine (utilisation littéraire).

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les mémoires doivent être rédigés en français.

Ils seront envoyés franco, avant le 31 décembre 1922, à M. Emile Hublard, secrétaire général de la Société, boulevard des Etats-Unis, 33, Mons.

Les concurents ne signent pas leurs travaux; ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté faisant connaître leur nom et leur adresse et auquel ils joignent une déclaration certifiant que leur œuvre est inédite et qu'elle n'a encore été récompensée par aucune société savante.

L'exactitude la plus grande est exigée dans les citations ; on indiquera non seulement les titres, mais aussi les éditions et les pages des livres cités.

Les concurrents sont priés de présenter leurs manuscrits sous forme de cahiers et de n'écrire qu'au recto de chaque feuillet.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sont exclus du concours, les auteurs qui se font connaître de quelque manière que ce soit.

Le prix, pour chaque question du concours, consiste en une médaille frappée au coin de la Société. La Société peut aussi décerner des mentions honorables.

Lorsque la médaille est attribuée, le billet cacheté joint au mémoire est ouvert en séance de la Société et le nom du lauréat est immédiatement proclamé.

Lorsqu'une autre récompense est accordée, le billet cacheté joint au mémoire, est ouvert par le président, assisté du sscrétaire général. Ce dernier s'adresse alors à l'intéressé pour savoir s'il accepte la récompense. Dans l'affirmative, le nom est publié; si l'auteur refuse, le président et le secrétaire général sont tenus d'honneur à garder le secret le plus absolu.

La Société peut décider l'impression dans ses « Mémoires et Publications » des travaux récompensés. Dans ce cas, les auteurs ont droit à cinquante exemplaires de leur œuvre, tirés à part.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés. Les auteurs qui justifient de leur qualité, peuvent en faire prendre copie à leurs frais.

Mons, 9 janvier 1921.

Le Secrétaire général,
Emile HUBLARD.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

O. CAMBIER

MONS 1919

L'Assistance Médicale dans la Grèce Ancienne

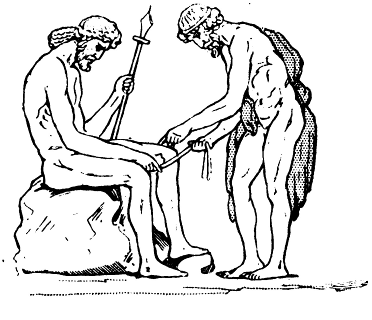

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PRÉFACE

> « *Nescire quid antea quam natus sis acciderit, id est semper esse puerum.* »
>
> *CICÉRON.*
>
> « Ignorer ce qui s'est passé avant nous, c'est vivre dans une perpétuelle enfance.

La Grèce ancienne, entourée de peuples barbares qui savaient cependant rendre justice à sa parfaite urbanité, occupe dans l'histoire de l'Humanité une place privilégiée pour l'excessive douceur de ses mœurs.

Ses grands penseurs ont remué toutes les idées, ses poètes resteront à jamais immortels et ses productions dans les Arts seront toujours des modèles et une source inépuisable de Beauté.

L'histoire économique des Grecs présente aussi l'inestimable avantage de montrer que certaines institutions, mises trop facilement au compte du Progrès moderne leur étaient connues, tout au moins dans leurs grandes lignes.

Trop souvent l'Enseignement historique, peu soucieux d'apprécier, à leur juste valeur, les œuvres du Paganisme, n'a accordé qu'une médiocre importance à celles dont le but tendait au soulagement de la souffrance et de la misère. C'est ainsi que l'Assistance Médicale, une des formes dans laquelle l'âme humanitaire de la Grèce s'est surtout révélée, n'a pas encore été mise au grand jour, bien que les éléments d'appréciation n'aient pas fait défaut.

La Médecine, par son caractère essentiellement secourable qui la faisait considérer comme un présent divin, fut pour les Grecs plus que la simple

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

thérapeutique, car ils voyaient en elle un moyen propre à donner libre cours à leur pitié instinctive en la faisant servir au bien général.

La conception des devoirs du médecin était si élevée que, suivant les préceptes de la profession, ses qualités naturelles ou spéciales devaient concourir au soulagement de ses malades.

Les travaux de savants hellénistes tels que Curtius, Daremberg, Duruy, Girard et Littré, dans sa magistrale édition des œuvres d'Hippocrate, de même que les nombreuses découvertes archéologiques récentes ont porté la lumière sur certains faits incomplètement connus, permettant ainsi de mieux apprécier l'influence bienfaisante de l'Art médical dans l'antiquité grecque et de montrer combien étaient estimés ceux qui pratiquaient la profession avec zèle, dévouement et dignité.

La grande vogue des sanctuaires d'Esculape et des prêtres-guérisseurs, les progrès de la médecine séculière, l'expansion des dispensaires publics et gratuits, la corporation des médecins asclépiades, le serment d'initiation, l'enseignement médical, les préceptes d'Hippocrate et les honneurs rendus aux praticiens publics les plus méritants, seront, pour beaucoup de personnes, des révélations sur le rôle bienfaisant de l'Art de guérir dans la Grèce ancienne.

Il a paru intéressant de faire revivre un glorieux passé qui peut, en bien des points, servir encore d'exemple et de direction aux générations présentes et futures.

Le médecin trouvera, à la lecture de ces quelques notes, un des côtés curieux de l'histoire de sa profession et, quant à ceux qui ont conservé le culte du Passé, ils éprouveront, sans doute, une agréable satisfaction de se remémorer ce que les Grecs, les généreux devanciers de la civilisation moderne, ont fait pour le Progrès de l'Humanité.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'Assistance Médicale dans la Grèce Antique

CHAPITRE PREMIER

Périodes préhistorique, mythologique et héroïque

SOMMAIRE : L'ASSISTANCE MÉDICALE EST AUSSI ANCIENNE QUE L'HUMANITÉ. — L'HOMME PRÉHISTORIQUE. — LA MYTHOLOGIE GRECQUE ET LES TEMPS HÉROIQUES. – L'OLYMPE HOMÉRIQUE ET LES DIEUX GUÉRISSEURS.

On a dit, avec raison que la médecine est aussi vieille que l'humanité et qu'elle a été, en réalité, la première manifestation de la bienfaisance.

Sans s'arrêter aux conceptions de certains écrivains qui ont proclamé Adam le père de l'Art de guérir, (1) il est permis de conjecturer, d'accord en cela avec l'anthropologie, que les premiers hommes, en se dépouillant lentement de leur nature fruste et sauvage, durent aussi perdre insensiblement l'instinct particulier à l'animal qui lui fait trouver le remède efficace pour sa guérison.

L'homme des cavernes, plus que tous les autres êtres qui l'entouraient, était exposé à de continuels dangers. Avec des armes primitives et peu sûres, il lui fallait poursuivre le gibier et souvent lutter contre l'aurochs, le cerf géant ou les bêtes féroces. Il ne sortait pas toujours vainqueur, ni sans blessures, de

(1) Voir : Dictionnaire historique de la Médecine, par Eloy, médecin du Duc de Lorraine, 4 vol. M Hoyois, Editeur, 1777. L'auteur émet la thèse que le premier homme a dû posséder tous les moyens de se soigner en cas de maladie, afin de perpétuer sa race.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses rudes travaux. Souvent aussi, les fatigues, les intempéries et les fièvres avaient raison de sa robuste constitution et de ses muscles d'acier, en le retenant malade sur le sol de son abri. D'autre part, l'amour des siens et les soins donnés à sa compagne pendant le cours de nombreuses maternités l'obligeaient à se procurer les herbes et les moyens médicaux ou chirurgicaux pour hâter son rétablissement et celui des êtres qui lui étaient chers.

En Grèce, comme partout ailleurs, les premiers habitants connurent cette existence précaire et furent forcés d'apprendre par l'observation et l'expérience la façon de se guérir avec les éléments que la nature ou leur industrie rudimentaire mettait à leur portée. Il se fit ainsi que les hommes, en se perfectionnant arrivèrent à retrouver dans les mœurs et l'instinct de l'espèce animale des remèdes dont ils avaient déjà fait usage dans la période ancestrale de leur développement. Aussi Pline et d'autres auteurs anciens ont-ils pu dire, avec raison, que les peuples anciens prirent exemple sur les animaux chez qui ils avaient observé certaines connaissances empiriques de la médecine et l'utilisation des simples en cas de maladie (1).

L'origine naturelle de la médecine et de la chirurgie est confirmée par les récentes découvertes archéologiques. Il est aujourd'hui hors de doute que les hommes de l'Age de la pierre pratiquaient une chirurgie élémentaire empreinte de tâtonnements et de préjugés, comme toute méthode à ses débuts, mais qui n'en était pas moins le premier pas dans la voie du Progrès et l'affirmation d'un sentiment secourable.

Les nombreux couteaux formés d'éclats de silex, à la lame fine et tranchante dont des spécimens ont été recueillis dans les sépultures préhistoriques et sur

(1) Pline. — Hist. nat. VII, 97. — Galien, I, 675

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le sol des cavernes, ont pu aussi bien servir au traitement des blessures ou à l'extraction des corps durs dès chairs qu'à l'enlèvement des peaux ou au dépeçage des bêtes.

Les constatations faites sur certains ossements des sépultures paléolithiques et néolithiques ont démontré que l'homme primitif avait des connaissances médicales et chirurgicales. Des membres portent en effet, des traces de réduction de fractures et, sur de nombreux crânes, on remarque des signes évidents de trépanation par raclage, avec une reconstitution osseuse attestant la survivance du sujet à l'opération (1).

Tous ces faits laissent supposer que des soins consécutifs devaient nécessairement être donnés aux malades.

Avec les premiers groupements sociaux nous voyons la médecine confondue au milieu des croyances religieuses et présenter un caractère surnaturel et sacerdotal. Dans cette période de formation dont les plus anciennes traditions de la Grèce sont le reflet, apparaissent des personnages mythiques, devins ou sorciers guérisseurs bienveillants envers les hommes qui les craignent et qui, pour ce motif, les entourent d'un respect superstitieux.

(1) M. le Dr Prunières. en 1873, constata le premier des traces de trépanation sur des crânes provenant de la Lozère. Dans la suite, d'autres crânes trépanés trouvés avec des silex taillés ont été étudiés par le Dr Broca. M. Souché a recueilli, il y a quelques années, à Pamproux (Deux-Sèvres) un crâne que M. de Quatrefages attribua à l'âge des métaux A côté de la trépanation on remarque des traces irrécusables d'une inflammation du tissu osseux, ce qui prouve que l'opération a été pratiquée du vivant du sujet.

A la station des Mureaux (Seine et Oise) on a exhumé une veritable nécropole contenant plus de soixante squelettes dont plusieurs avaient été l'objet de trépanation avant ou après la mort. On suppose que la trépanation était pratiquée dans les fractures du crâne avec esquilles ou à l'occasion de maladies nerveuses pour chasser les mauvais esprits. Les rondelles ou les rectangles osseux découpés dans les crânes, après la mort, servaient à faire des amulettes que l'on se suspendait au cou en guise de préservatif ou de remède contre les maladies.

On lira, avec intérêt, dans les mémoires de la société d'Anthropologie de France. plusieurs articles sur la trépanation des crânes préhistoriques.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il n'entre pas dans le cadre de ce travail d'essayer de reconstituer le rôle précis de ces précurseurs de la civilisation grecque. Cette tâche serait d'ailleurs difficile et n'apporterait que peu de certitude historique en présence de la diversité et aussi de l'obscurité des récits fabuleux. Sur ce sujet, on lira avec le plus grand intérêt l'exposé magistral de M. E. Curtius, des origines et de l'âge héroïque dans son Histoire grecque (1). Toutefois il est permis de conjecturer de l'ensemble des données mythologiques que les Dactyles et les Curètes, cités dans les plus anciennes légendes de l'Hellade, peuvent être identifiés avec les prêtres guérisseurs par le pouvoir magique qu'ils exercérent sur les populations primitives. Diodore de Sicile rapporte que les Dactyles et les Curètes étaient originaires de la Crète (2). Suivant d'autres historiens ils étaient nés sur le mont Ida, en Phrygie. Le nom de Dactyles leur avait été donné à cause de l'habileté de leurs doigts dans toute espèce de travaux utiles à l'humanité. Dans cet ordre d'idées il est vraisemblable de comprendre la chirurgie, dont l'étymologie rappelle précisément qu'elle est l'œuvre de la main et par conséquent aussi des doigts (3).

C'est ici le lieu de répéter avec M. le Dr Briau que « la chirurgie est aussi ancienne que le monde ; car il » est certain que dès qu'un homme s'est luxé ou frac- » turé un membre, il s'en est trouvé un autre pour » essayer de réduire la luxation ou la fracture et de » rendre à ce membre ses fonctions. Elle s'est déve- » loppée, comme la médecine, dans la suite des siècles (4) ».

---

(1) E. Curtius. — Hist. Gr. Traduction de M. Bouché-Leclercq, Paris, Leroux, Editeur.

(2) Diodore de Sicile. — L. V. 64 et Sts.

(3) Le mot Chirurgie vient du G. Kheir, main et ourgos, ouvrage : littéralement : ouvrage de la main. En médecine c'est l'opération conduite à l'aide de la main. Dactyle vient de Dactulos, doigt.

(4) Dict. : des antiq. Gr. et rom. p. Daremberg et Saghio au mot Chirurgia articles de M. le Dr Briau.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En récompense de leurs bienfaits les Dactyles obtinrent les honneurs divins.

Quant aux Curètes, leur nom viendrait du grec Kurios qui signifie maître ou Seigneur dans une acception de secours, semblable à l'invocation religieuse : *Kyrié eleison* — Seigneur ayez pitié.

Les Curètes qui vivaient à la même époque que les Dactyles étaient aussi des génies favorables aux hommes. Doués d'une grande intelligence, on les considérait comme ayant été les fondateurs de la vie commune et d'une société organisée. L'art de guérir, si nécessaire à l'humanité avait dû, sans doute être l'objet de l'attention de bienfaiteurs aussi habiles que dévoués.

L'antiquité citait également les Telchines et les Corybantes pour avoir été, à l'origine, des génies protecteurs. Ces derniers, au nombre de neuf, étaient fils d'Apollon — Soleil, anciennement appelé Corybas, l'inspirateur de la vie et le promoteur de la médecine.

Dans la suite des temps héroïques, l'imagination vive et fertile des Grecs continua sa libre expansion en comprenant dans son anthropomorphisme religieux tous les éléments organiques connus des anciens de même que les passions humaines et toutes les forces qui agitent le monde.

L'évolution fut longue. Il s'écoula des siècles entre les premières légendes mythologiques et l'état social décrit par Homère « qui nous fait connaître, dit » E. Curtius, non plus un monde au berceau qui » cherche sa voie, mais une société adulte arrivée à » maturité, achevée dans son développement et pour- » vue d'institutions régulières (1) ».

A cette époque, les croyances religieuses étaient déjà fixées et le Panthéon grec d'Homère et d'Hésiode nous révèle une mythologie très complète dans

(1) E. Curtius — L C. T. I, p. 158

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

laquelle les dieux ont un rôle bien précis qui ne subira plus, dans la suite des temps, de notables modifications.

La conception réaliste de l'Olympe est le reflet des besoins et des nécessités de l'humanité. Les dieux, tout en étant immortels, ne sont pas exempts des passions et des souffrances humaines. Ils sont les dispensateurs du bien et du mal sur la terre; ils peuvent être malades ou blessés, mais ils ont le privilège de ne pas mourir. Aussi, dans le séjour des immortels la médecine est-elle placée sous leur protection, recevant ainsi une consécration céleste qu'elle n'a cessé de conserver chez les Grecs.

Certaines divinités ont le pouvoir de guérir, notamment le grand Apollon qui possède la science de toutes choses et à qui les hommes sont redevables des connaissances médicales : « C'est Apollon, dit » Pindare, qui accorde aux deux sexes les remèdes » contre les maladies cruelles (1) ». Le dieu est souvent confondu avec Péon le médecin attitré de l'Empyrée. Vulcain connaît la chirurgie et l'Iliade nous montre Minerve guérissant Diomède blessé par une flèche qui lui a transpercé l'épaule (2).

Jupiter prend froid et éternue si bruyamment qu'il fait trembler l'Olympe. Un jour le père des dieux se sentant mal à la tête, ordonne à Vulcain de lui ouvrir le crâne avec sa hache d'airain : « Minerve » bondit alors du cerveau de son père en poussant un » cri effroyable qui fit frémir d'horreur le Ciel et la » Terre (3) ». La naissance de Minerve a souvent été représentée par l'art grec. Phidias en a fait le sujet de la composition du fronton Est du Parthénon.

Un bas-relief, trouvé à Rome sur l'Esquilin, montre Ilithye, fille de Jupiter, appliquant une bande,

(1) Pindare — Pithique V, 5.
(2) Iliade — L. V.
(3) Pindare — Olympique, VII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en rouleau, sur la cuisse de son père (1) après la naissance de Bacchus. L'infirmière paraît faire le pansement avec beaucoup de soin et selon la méthode encore actuellement suivie.

Péon, le bon docteur et l'ami des dieux, guérit Mars blessé par Diomède au siège de Troie et Pluton va aussi se faire soigner par lui après avoir été atteint d'un trait que lui lança Hercule ravisseur de Cerbère.

L'Olympe est, comme on le voit, l'asile de la souffrance divine. La belle Vénus s'y fait conduire sur le char de Mars, son ami, lorsqu'elle est elle-même blessée par Diomède, en voulant protéger Enée. C'est Dioné, sa mère, qui la soigne et calme ses douleurs (2).

Apollon était bien connu pour être secourable envers ceux qui s'adressaient à lui. C'est ainsi que Glaucus, le bras transpercé par une flèche et ne pouvant plus lutter, supplie le dieu de le soutenir. Sa prière est à l'instant exaucée, ses douleurs sont apaisées et rempli d'une nouvelle ardeur, il vole de nouveau au combat (3).

Les nombreux épisodes de ce genre rapportés dans l'Iliade montrent suffisamment combien la médecine était honorée au temps d'Homère et pourquoi, aux yeux des Grecs, elle passait pour être un présent des dieux.

(1) Il s'agit, sans doute de seconde naissance de Bacchus. Ilithye comme Junon présidait aux accouchements. (Voir EURIPIDE, *Bacch*).

(2) Iliade L. V.

(3) „ L. XVI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE II.

Période d'Organisation

SOMMAIRE — Patronage légendaire. — Chiron et Esculape. — L'Iliade et l'assistance médicale dans les armées grecques. — Xénophon et l'Anabase. — Les Scytes guérisseurs. — La médecine avant Hippocrate.

On ne peut sortir de la période mythologique et légendaire sans parler de deux héros fameux dont les noms étaient restés chers et vénérés dans toute l'Hellade. La consécration divine qui a entouré leur mémoire explique suffisamment qu'ils ont été des bienfaiteurs de l'humanité à une époque très reculée et que leurs services ont dû alors vivement impressionner l'imagination populaire.

Le premier fut le Centaure Chiron dont la réputation était universelle. On lui attribuait la découverte de plantes médicinales qu'il recueillait dans les vallées du Pélion, en Thessalie. Tout un genre de plantes appelées « centaurées » conservent de nos jours le souvenir du Centaure Chiron (1).

La mythologie le faisait fils de Cronos et de Philira. « Apollon lui confia son fils Esculape pour l'ins-
» truire dans l'art de guérir les douloureuses maladies
» des hommes. Bientôt l'élève surpassa le maître et la
» foule, dit Pindare, le proclama divin. Tous venaient
» à lui soit que leurs membres fussent ravagés par des
» ulcères ou blessés dans les combats, soit que l'excès
» des chaleurs de l'Eté ou des froids de l'Hiver eû

(1) V. Dict. Littré au mot Centaurée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

» accablé leurs forces. Ils les renvoyait tous, délivrés » de leurs mille souffrances. Il les guérissait, les uns » par de douces paroles; aux autres il offrait d'efficaces » breuvages, ou bien il appliquait des simples tout » autour de leurs membres, ou bien encore il tranchait » le mal avec le fer pour les rendre à la santé (1) ».

Esculape était honoré, en Grèce, sous le nom d'Asclépios. On lui associa sa fille Hygie et, plus tard, une divinité appelée Télesphore, sur laquelle on manque de renseignements précis.

Les Asclépions étaient les temples dédiés au culte d'Esculape et les médecins grecs aimaient à s'appeler Asclépiades en souvenir de leur illustre patron.

Parmi les élèves du Centaure Chiron, la Fable mentionne encore son ami Pélée qui, plus tard lui confia l'éducation de son fils Achille.

L'existence de Chiron et d'Esculape, bien que présentée sous une forme légendaire, ne paraît pas douteuse. Ils symbolisent tous deux les premiers efforts scientifiques accomplis par les Grecs dans la connaissance de la médecine ; le premier, comme l'indique l'étymologie du nom, par des opérations chirurgicales et le pansement des blessures; le second, plus particulièrement par des remèdes contre les maladies.

D'autre part, suivant Littré, « l'intervention » d'Apollon, dieu du soleil, et l'établissement des » Asclépions semblables aux Sérapeions des prêtres-» médecins de l'Egypte, prouve que les Grecs ont » puisé, dans ce pays et en Orient, beaucoup de leurs » notions sur l'art de guérir (2) ».

L'Iliade est un document historique précieux qui nous apprend quel était l'état de la société hellénique lors du siège de Troie, environ douze cents ans avant notre ère. Déjà à cette époque lointaine, on constate la présence de médecins et de frères d'armes expéri-

(1) Pindare. — Pythique, III. 3.
(2) Littré. — Œuvres d'Hippocrate, T. I, introduction.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mentés, sachant retirer les traits et autres corps durs des blessures, faire les pansements et, au besoin, pratiquer certaines opérations chirurgicales. Il s'en trouvait dans les armées grecques et troyennes et l'art grec, qui se plaisait à retracer les nombreux épisodes de la grande épopée, nous a laissé plusieurs motifs de scènes de pansement comme une démonstration vivante de l'assistance médicale sur les champs de bataille.

Machaon et Podalire, sont renseignés dans Homère, pour être les principaux médecins de l'armée des Grecs, mais certains passages de l'Iliade font présumer qu'il y en avait d'autres (1).

Ce sont deux chefs réputés exerçant leur art par dévouement, car nulle part il n'est question de rémunération ou de présents en récompense de leurs soins. Ils partagent avec les autres guerriers les dangers et les fatigues des combats; toutefois, il est à remarquer que le service médical devait en souffrir, lorsqu'ils étaient eux-mêmes blessés ou empêchés de quitter leur poste dans les rangs. C'est, en effet, ce qui arriva quand Machaon tomba frappé d'un coup de flèche à l'épaule par Paris, le ravisseur de la belle Hélène. Ce malheur jette un grand trouble parmi les Grecs et, dans la crainte de voir les Troyens achever le blessé, on voit Idoménée supplier Nestor de prendre promptement Machaon sur son char et de le transporter vers les vaisseaux : « Un grand médecin comme » lui, dit-il, vaut mieux que des bataillons entiers dans » une armée, car il sait arracher et couper les traits » qui sont dans les plaies et par des appareils admi- » rables il apaise les douleurs des blessés ».

Un peu plus tard, Patrocle rencontre le vaillant Eurypyle, revenant du combat la cuisse percée d'un javelot et se soutenant à peine : « Secourez-moi, dit le

(1) Iliade XIII, 213 ; XVI, 28.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

» blessé, et aprés m'avoir ramené dans mon vaisseau, » coupez-moi ce trait qui me perce la cuisse, nettoyez » ma plaie avec de l'eau chaude et appliquez-moi un » de ces appareils salutaires que, dit-on, vous a fait » connaître Achille et que lui-même a appris de Chiron, » le plus sage et le plus juste de tous les Centaures; » car, de nos deux médecins, Machaon a été emporté » blessé dans sa tente où il réclame le secours de » quelque habile médecin. Quant à Podalire, il est » encore engagé dans le combat ».

Patrocle s'empresse de conduire Eurypyle dans sa propre tente; il étend sur le sol des peaux de taureaux pour y coucher le blessé. Il enlève alors le trait enfoncé dans la cuisse et, après avoir nettoyé la plaie, il y applique une racine amère qui bientôt arrête l'hémorragie et calme les douleurs (1).

Dans l'Iliade, Machaon semble avoir toujours eu la préférence sur son collègue Podalire. C'est lui qu'on appelle, dans les grandes circonstances comme lors de la blessure de Ménélas. En ce moment critique il se trouve au milieu des phalanges grecques, vite il accourt et « aprés avoir bien considéré la plaie, il en suce le » sang et, pour apaiser la souffrance, il place un appa- » reil que le Centaure Chiron avait autrefois enseigné » à Esculape (2) ».

L'art ancien n'éprouvait aucune répulsion à retracer, comme sujet de décoration de coupes, de vases et d'autres objets usuels ou précieux des scènes de carnage et de douleur qui ne seraient plus acceptées de nos jours. La céramique grecque nous a laissé quelques rares spécimens de peinture décorative grâce auxquels on peut juger de la méthode de pansement des blessés dans les armées.

Sur un vase de style archaïque on voit une scène représentant le guerrier Sthénelos occupé à entourer

(1) Iliade, XI.
(2) » IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'une bande l'index droit de Diomède. L'artiste a eu soin de bien préciser son sujet en y inscrivant les noms des personnages.

Le musée de Berlin possède une coupe du V^me siècle avant J.-C., signée du peintre Sosias, et dont l'intérieur représente Achille bandant le bras de son ami Patrocle. L'œuvre est d'un grand réalisme. La flèche qui vient d'être retirée de la plaie est auprès du blessé dont le visage exprime une vive douleur. Il détourne le regard, tandis que l'opérateur croise sur la blessure des bandes, avec une grande attention. « La scène n'est » point empruntée à l'Iliade, disent les auteurs de » *l'Histoire de la céramique grecque*, elle est, sans » doute tirée de l'un des nombreux poèmes, moins » importants, relatifs au cycle troyen. L'attention » d'Achille, toute empreinte de tendresse, se peint dans » son œil fixe et bien ouvert (1) ».

Au dos d'un miroir étrusque, portant l'indication des figurants de la scène, on remarque Machaon revêtu de la robe des médecins faisant une ligature au pied gauche de Philoctète. Auprès de l'opérateur on aperçoit un flacon déposé sur un trépied et, plus bas, le serpent d'Esculape.

Une pierre gravée, d'un travail remarquable, nous montre un chirurgien appliquant un bandage au genou gauche d'un guerrier.

Du côté des Troyens, on prenait également soin des blessés. Homère cite le guerrier Agénor secourant sur le champ de bataille Hélénus dont la main vient d'être transpercée. Il applique sur la plaie une bande provisoire faite avec le tissu d'une fronde que portait un de ses soldats (2).

Une peinture trouvée à Pompéï représente le médecin Iasis pansant la blessure d'Enée.

(1) Rayet et Collignon. — Histoire de la Céramique grecque, p. 186.

(2) Iliade, XIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La plupart des peuples de la Grèce et même des pays barbares avaient des médecins attachés aux armées, sans même en excepter Sparte dont les guerriers devaient mépriser la mort et les souffrances. Xénophon, grand admirateur de la législation de Lycurgue, ne donne que peu de renseignements sur l'organisation du service médical militaire chez les Lacédémoniens. Dans son Traité de la république de Sparte, il dit cependant qu'avant la mise en marche de l'armée, le plus ancien des citoyens qui campent sous la tente royale avait pour mission de s'assurer du bon ordre et de la présence des médecins, qu'on mettait sur le même pied que les joueurs de flûte et les commandants des équipages (1).

Il est probable que ces officiers de santé étaient recrutés parmi les étrangers, car on ne voit nulle part qu'il y aurait eu un enseignement médical à Lacédemone, comparable à ce qui se faisait dans d'autres pays de la Grèce. La discipline rigoureuse à laquelle étaient soumis les Spartiates tendait surtout à faire d'eux des citoyens vigoureux et robustes, sur qui la maladie ne pouvait avoir de prise. Aussi Lycurgue avait-il laissé à des mains mercenaires le traitement médical, en cas de nécessité.

Un passage des *Helléniques* vient à l'appui de cette opinion : lorsque le Roi Agésilas, de retour de Thèbes avec son armée, tomba dangereusement malade à Mégare, il fut soigné par un médeçin de Syracuse, qui vraisemblablement faisait partie de l'expédition, avec solde, comme le fut Ctésias attaché à l'armée d'Artaxerxès, Roi de Perse (2).

La table de bronze découverte à Idalion mentionne des récompenses accordées à un médecin et à ses aides

---

(1) Xénophon. — Rep. de Sparte, ch. XIII, § 3.

(2) Xénophon. — Helléniques, L. I, V, § 31. — Xénophon. — Anabase, L. I, VII, § 9. — Xénophon. — Cyropédie. — L. I, V, § 9. Conseils donnés par Cambyse à Cyrus sur le rôle des médecins dans les armées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour soins donnés aux blessés dans les combats.

L'organisation des services médicaux militaires n'était pas, a-t-on déjà dit, particulière à la Grèce. Les Carthaginois payaient aussi des praticiens et des infirmiers chargés de donner des soins aux troupes mercenaires. Diodore de Sicile, rapporte qu'au siège de Syracuse par Imilcar, vers l'an 405 avant notre ère, une peste affreuse éclata dans le camp ; la gravité du fléau fut telle que les médecins et les gardes-malades eux-mêmes furent victimes de la contagion (1).

Dans un pays comme la Grèce, où la population était peu dense et où les guerres étaient fréquentes entre les divers Etats, il fallait se montrer parcimonieux de la vie des citoyens; aussi, soit par nécessité, soit même par esprit d'humanité, les belligérants s'accordaient-ils facilement des suspensions d'armes afin de pouvoir relever et soigner les blessés. Ceux-ci étaient alors transportés dans les camps ou dans les villes (2). En cas de blessures légères ils reprenaient leur place dans les rangs. Cette sollicitude envers les combattants se continuait souvent après la guerre; c'est ainsi qu'à Athènes les soldats invalides étaient entretenus aux frais de l'Etat.

Jamais, même dans les circonstances les plus criques, les chefs n'abandonnaient dans les marches les frères d'armes fatigués. Les hommes valides, dit Xénophon, aidaient les retardataires en portant leurs armes ou en les faisant monter sur les chevaux. Lui-même était le premier à prêter la main à l'accomplissement de ce devoir charitable.

La conduite admirable de ce général dans certains épisodes de la mémorable retraite des « Dix Mille », touche de trop près à l'assistance médicale, dans les armées, pour être passé sous silence. Le récit qu'il fait dans *l'Anabase* des souffrances et des périls que

(1) Diodore de Sicile. — L. XIV, 71.

(2) Xénophon. — Anabase. L. IV, ch. V, §§ 6, 7 et 8. — id. L. V, ch. VIII, § 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'armée grecque parvint à surmonter, grâce à son énergie et à son dévouement, lui ont valu un nom impérissable dans l'histoire.

Xénophon naquit à Athènes, environ 450 ans avant notre ère. Très jeune encore, il prit du service militaire et fut le disciple de Socrate qui lui sauva la vie dans la bataille de Delium. Tombé en disgrâce dans sa patrie, à cause de sa trop grande sympathie pour Sparte, il fut entraîné par un de ses amis à suivre l'armée que Cyrus le Jeune faisait recruter, en Grèce, dans le but de détrôner son frère aîné Artaxerxès Mnémon.

La fortune fut contraire à l'usurpateur, qui trouva la mort à la bataille de Cunaxa.

L'armée grecque harcelée par l'ennemi dut battre en retraite, dans un pays inconnu, au milieu de mille dangers. Après la mort de Cléarque, chef de l'expédition, assassiné sur l'ordre d'Artaxerxès, les soldats, au nombre de plus de dix mille, placèrent leur confiance en Xénophon, à qui échut finalement la direction suprême du périlleux retour vers leurs foyers.

Xénophon n'était pas médecin, peut-être avait-il acquis, comme tous les guerriers et les philosophes de son temps, une certaine connaissance des soins à donner aux malades et aux blessés; quoiqu'il en fût, il fit preuve dans ces pénibles moments d'une rare clairvoyance et d'un jugement sain au service d'une grande humanité.

Lorsque le commandement lui échut, il se réserva l'arrière-garde, ce qui lui permettait de relever et de soutenir les trainards, les malades et les blessés. A tout moment il devait user de stratagème et même de violence pour stimuler la marche et empêcher les hommes de succomber sur la route (1). Il ne fait aucune difficulté de reconnaître qu'un jour il frappa un soldat

(1) Xénophon. — Anabase. L. V, ch. VII, § 3.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chargé de porter un blessé évanoui, parce qu'il s'était aperçu que le militaire, afin de se débarrasser de son fardeau, creusait une fosse pour y enterrer vivant son compagnon d'armes (1).

Mais ce fut surtout pendant la traversée, au mois de mars, des plaines glacées de l'Arménie Occidentale, que l'armée put apprécier l'expérience et le dévouement de son illustre chef. A leur entrée dans cette région inhospitalière, les Grecs furent assaillis par des tempêtes de neige qui arrivaient du Nord par rafales, aveuglaient les hommes et couvraient le sol sur une grande épaisseur. Il en tomba, en une nuit, une telle quantité que les soldats et les bestiaux étaient raidis par le froid. Xénophon, comprenant la gravité de la situation, eut le courage de se lever presque nu et de se mettre à fendre du bois pour combattre l'engourdissement qui l'envahissait. Les autres chefs suivirent son exemple et toute l'armée alluma des feux. On se frotta avec des matières grasses qui abondaient dans le pays, telles que saindoux, huile de sésame, d'amandes douces et de thérébentine (2). C'est ainsi que Xénophon, par son énergie et sa perspicacité, évita une catastrophe, car on sait que l'engourdissement par le froid produit un sommeil précurseur de la mort. Beaucoup de soldats eurent les orteils gelés; il fallut les frictionner vigoureusement, d'autres furent atteints d'ophtalmie par suite de la réverbération de la neige; pour ces derniers on dut les pourvoir de visières sombres pendant la marche.

Un autre mal attendait encore l'armée dans ces parages dangereux; ce fut la boulimie (3) ou faim excessive, résultant du passage brusque des plaines chaudes de la Mésopotamie dans une région froide où l'homme

---

(1) Xénophon. — Anabase. L. IV, ch. IV, § 44.

(2) id. id. id. ch. V, § 5.

(3) Boulimie, du gr. BOULIMIA, de BOUS, bœuf et LIMOS, faim, littéralement: faim de bœuf. Besoin de nourriture plus grande qu'à l'ordinaire. *(Dict. Littré)*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

doit faire une consommation plus grande de nourriture. Beaucoup de soldats restaient étendus sur le chemin dans l'impossibilité de se mouvoir par suite d'affaiblissement. Ici encore, la sagacité du chef ne fut pas mise en défaut. Il s'enquit de la cause du mal et fit distribuer double ration à la troupe avec des réconfortants d'usage (1).

Une dernière aventure, d'un caractère moins grave que les autres, arriva à l'expédition au moment où elle atteignait les rives de la Mer Noire. Dans les environs de Trébizonde, en Colchide, un grand nombre de Grecs qui avaient absorbé une trop forte quantité de miel, très abondant dans cette contrée, éprouvèrent des spasmes nerveux qui les faisaient ressembler à des fous furieux. Il y en eut aussi qui restaient dans un état complet de prostration produit par les efforts faits en vomissant. Comme ceux qui s'étaient abstenus de manger du miel n'avaient éprouvé aucun trouble, Xénophon n'eut pas de peine à découvrir la cause du mal. Après quelques jours de repos les malades furent rétablis et reprirent la route (2).

Plus de huit mille Grecs purent revoir leur patrie après des péripéties diverses et, quand on demanda à Xénophon à combien se montaient ses richesses, il répondit simplement qu'il n'avait pas de quoi s'en retourner à Athènes, à moins qu'il ne vendît son cheval et ses équipages (3).

Les blessures produites par les flèches ou les traits étaient toujours dangereuses, car souvent des morceaux de métal ou des corps durs restaient dans les plaies. Il fallait alors toute l'habileté du chirurgien pour les extraire à l'aide de sondes, de pinces ou d'autres ins-

(1) Xénophon. — Anabase. L. IV, ch. V, § 3.

(2) id. id. id. ch. VIII, § 5. Les propriétés nocives du miel de Trébizonde sont aujourd'hui bien connues; elles sont dues à un suc vénéneux que les abeilles vont puiser dans les fleurs de l'Azalea Pontica, qui croit en abondance dans la région.

(3) Xénophon. — Anabase. L. VII, ch. VIII, § 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

truments. Aussi arrivait-il que des personnes désireuses de s'initier à la pratique chirurgicale et d'étudier de près les maladies qui sévissaient dans les camps, s'offraient pour accompagner les expéditions. C'est donc dans ce but qu'Hippocrate envoya son fils Thessalus servir, à ses frais en qualité de médecin d'armée, lors de l'expédition des Athéniens en Sicile (415-413 av. J. C.). La conduite du jeune praticien fut digne des plus grands éloges et, en récompense de son dévouement, l'Etat lui décerna une couronne d'or, distinction suprême réservée au mérite.

L'organisation du service sanitaire dans les armées grecques était sans doute fort imparfaite comparée aux ambulances modernes, mais telle qu'elle nous est connue, elle constituait déjà, à une époque très reculée, un progrès réel et une tentative sérieuse en vue d'humaniser les guerres et de leur enlever leur caractère d'inutile barbarie. L'assistance médicale sur les champs de bataille rendit les luttes moins meurtrières et fut l'occasion d'utiles observations qui contribuèrent beaucoup à l'étude de la médecine et de la chirurgie.

Dans son traité du médecin, Hippocrate recommande vivement aux débutants de la carrière de suivre les armées de mercenaires et de s'exercer à extraire le fer et les autres corps étrangers des blessures parce que, dit-il, dans les villes, on a rarement des cas de cette espèce à étudier. On vient de voir que lui-même prêcha d'exemple, en envoyant son fils en Sicile où il se distingua.

Un des côtés les plus intéressants de l'histoire de *l'Assistance Médicale*, en Grèce, c'est, à une époque très reculée, la présence dans ce pays, et notamment à Athènes, de quelques Scythes fameux dont la vie, plus ou moins légendaire, est restée honorée à la suite des services rendus par eux dans les épidémies.

Le prestige de la civilisation grecque semble aussi avoir exercé une attraction particulière sur ces sauvages habitants des steppes, car il paraît résulter de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faits incontestables qu'ils ont toujours trouvé, à Athènes surtout, un accueil fort bienveillant (1). Ils se rendaient chaque année, en assez grand nombre, dans cette ville, où ils trouvaient à s'employer comme hommes de peine ou en qualité de gardes municipaux (2).

Le plus ancien de ces étrangers fut Obaris dont l'existence est restée assez mystérieuse. Les uns le font vivre avant la guerre de Troie, les autres, avec plus de vraisemblance, le supposent contemporain de Pythagore parce que certains auteurs le renseignent comme ayant été chargé, vers l'an 564 avant notre ère, d'une mission à Athènes (3). Il était prêtre d'Apollon Hyperboréen et la superstition populaire prétendait qu'il tenait du Dieu une flèche d'or possédant le pouvoir de le transporter où il le voulait. Sa réputation de guérisseur était connue dans toute la Grèce.

On conservait religieusement, à Athènes, le souvenir d'un autre Scythe bienfaisant nommé Toxaris, qui, au moyen de remèdes spéciaux était parvenu à débarrasser la ville d'une peste terrible. Les services qu'il rendit en cette circonstance durent être très importants, si l'on en juge par le fait qu'il fut proclamé dieu-sauveur et que l'on érigea un temple en son honneur. Tous les ans, on sacrifiait un cheval blanc à celui que le

(1) Les Scythes habitués à la vie errante avaient peu d'attraits pour une organisation sociale supérieure dont ils appréciaient cependant l'importance. C'est peut-être à tort qu'on les a dépeints comme cruels et inhumains, car ils soignaient savamment leurs blessés, ainsi que l'atteste le dessin figurant sur un vase d'argent trouvé à Koul Oba (Maspéro. Histoire des peuples de l'Orient, III, p. 473).

(2) La garde municipale d'Athènes était composée de mille Scythes ou archers, nommés Toxotai ou Toxotes, à cause de leur habileté à lancer la flèche. Leurs chefs s'appelaient Toxarques. On a prétendu que ces hommes étaient des esclaves venus de la Scythie ; mais cette opinion s'accorde mal avec les fonctions de gardiens de l'ordre public. Ils campaient, en toute liberté, sur le marché. Plus tard, on les logea à l'aréopage. Ces soldats étaient, sans doute, des mercenaires, comme le furent les Suisses, en France. Ils étaient engagés, moyennant solde, pour un temps déterminé. Athènes comptait aussi un corps de deux mille Scythes. (V. Bœckh. — Economie politique des Athéniens, T. I p. 341-412).

(3) V. Diogène Laert. L. I. § 109. — Cette date ne peut être que très approximative, car, à ce compte Pythagore que l'on fait naître 568 ans avant J.-C., n'aurait eu que quatre ans. Au reste, l'existence même de Pythagore est restée assez problématique et ses disciples l'ont aussi identifié avec Apollon Hyperboréen.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peuple appelait le « Médecin-Etranger » (Xénos Iatros). Cette coutume existait encore du temps de Lucien, à la fin du premier siècle de notre ère. Le choix d'un cheval, comme objet du sacrifice, avait son importance car on sait, par Hérodote, combien cet animal était en haute estime chez les Scythes. (1)

Citons enfin Anacharsis, le plus connu des Scythes, que le désir de s'instruire poussa à abandonner sa patrie pour visiter les principales villes de l'Hellade. Il séjourna, à Athènes, environ six siècles avant notre ère et se lia d'amitié avec Solon dont il fut le grand admirateur. Il jouit en Grèce, d'un tel prestige, qu'après son départ, il fut compté au nombre des sept sages. (2)

La médecine, dans la Grèce antique, sortie, comme on vient de le voir, des traditions religieuses de la race, conserva toujours l'empreinte de son origine, soit qu'elle fût pratiquée dans les Asclépions ou temples d'Esculape, soit qu'elle s'exerçât en dehors du sacerdoce, par des praticiens séculiers ou libres. Ceux-ci, groupés en corporation, aimaient à se proclamer enfants du dieu guérisseur et à invoquer sa protection dans l'exercice de leur art. Cette commune origine explique aussi l'absence de tout conflit entre la médecine libre et celle des Asclépions. Toutes deux se prêtaient souvent un mutuel appui.

Les Asclépions ouverts à tout suppliant de n'importe quelle condition, fût-il libre ou esclave, riche ou pauvre eurent, pendant des siècles, dans toute l'Hellade, une immense popularité et contribuèrent à rendre cher

(1) Lucien. — Le Scythe, I et II. — Paul Girard. — L'Asclépion d'Athènes, p. 111 et la note p 59. — Il y a quelque temps, on a découvert, dans cette ville, trois inscriptions relatives au temple érigé en l'honneur du héros-médecin Toxaris. Voir à ce sujet M. S. Reinach. Traité d'épigraphie grecque, p. 71 et 72. — Démosthènes, dans sa harangue sur les Prévarications de l'ambassade, raille son adversaire Eschine, dont le père, dit-il, servait en qualité d'esclave, un maître d'école demeurant près du « temple du Héros-médecin ».

(2) Ernest Curtius (Hist. G., trad. Bouché-Leclerc, T. I, p. 518. Hérodote, L. IV, 76 et Suiv.) rapporte les aventures d'Anacharsis et sa fin tragique de retour dans sa patrie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux Grecs, le seul dieu de l'Olympe véritable protecteur des affligés et consolateur de la souffrance.

L'immortel Socrate, dont la sereine philosophie avait affranchi l'esprit de toute croyance aux dieux du Paganisme, demanda à son heure dernière qu'on rendit un suprême hommage à celui qui symbolisait à ses yeux l'assistance humaine : « Criton, dit-il, et ce furent « là ses dernières paroles, nous devons un coq à « Esculape, donnez-le et ne l'oubliez pas ». (1)

(1) Platon. — Phédon. LXVI. Trad. de M. A. Bastien. — Le distingué traducteur fait suivre ces paroles de la note suivante : « C'était un sacrifice d'actions » de grâces au dieu de la médecine qui le délivrait par la mort de tous les maux » de la vie. Il faut voir, dans cet acte suprême de Socrate, une figure, un symbole. » Or, dans la religion populaire il y a deux sens, l'un matériel et apparent ; » l'autre supérieur et caché ; c'est en apparence seulement que Socrate faisait un » sacrifice à Esculape ; mais, en réalité et au fond de son âme, il voulait, après » avoir été accusé d'impiété et condamné, offrir un dernier sacrifice au dieu » unique qu'il avait reconnu devant les juges d'Athènes, au dieu intelligible, que » sa raison lui avait fait connaître, au dieu indivisible qui réunit et confond en » lui seul toutes les divinités éparses de l'aveugle polythéisme ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE III.

La médecine dans les Temples.

SOMMAIRE : Les Asclépions et la médecine sacerdotale. — La scène d'incubation du « Plutus » d'Aristophane n'est pas une description fidèle. — Emplacements salubres des temples d'Esculape. — Leur surveillance par les pouvoirs publics. — Entretien et revenus. — Administration. Le prêtre d'Asclépios ; personnel. — Assistance égalitaire. Purifications. Offrandes. Nuit d'incubation. Ex-voto et inventaires. Sanctuaires écoles de médecine ; cours pratiques. — Les progrès de la médecine laïque et décadence de la médecine sacerdotale. — Conclusion.

Les temples consacrés aux nombreuses divinités Olympiennes était généralement des lieux d'asile où quiconque pouvait librement se présenter en suppliant avec certitude d'y trouver protection et assistance. Dès la plus haute antiquité, les lois de l'hospitalité étaient observées religieusement dans la vie privée ; le foyer domestique était sacré ; l'étranger ou le fugitif y recevait le meilleur accueil et tous les soins nécessaires. Les sanctuaires, plus particulièrement encore, devaient donc posséder des dispensaires et des lieux de repos pour les voyageurs fatigués et les malades. Il est probable aussi que des installations plus complètes existaient dans certains autres temples plus spécialement consacrés à des divinités protectrices de la santé, comme Apollon, Diane et Minerve. Les Milésiens et les Déliens honoraient notamment un Apollon Oulios ou dieu de la santé auquel on avait adjoint Artémis ou Diane, pour symboliser l'action combinée du soleil et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la lune produisant la pureté de l'air, selon la croyance ancienne. (1)

Les temples reconnus comme étant spécialement réservés à l'assistance médicale furent les Asclépions fondés, à une époque très lointaine, en l'honneur d'Esculape, auquel on avait associé sa fille Hygie, déesse de la santé.

Suivant M. E. Curtius, le culte d'Asclépios et l'organisation des Asclépiades, étaient fort anciens et rentraient essentiellement dans les traditions religieuses péloponésiennes ou pélasgiques (2). Au dire de Pausanias, le premier sanctuaire, en date, aurait été le temple que fit construire Alexanor, fils de Machaon, à Titane, dans le Péloponèse, environ cinquante ans après la guerre de Troie. Toutefois, cette priorité lui était contestée par le sanctuaire de Trikka, en Thessalie, qui passait pour avoir été le point de départ du culte d'Esculape. Bientôt après s'érigèrent, en Grèce, en Asie Mineure, dans les îles et les colonies, d'autres temples dont beaucoup restèrent célèbres. Pausanias en compte soixante trois parmi lesquels il faut citer ceux de Lampsaque, de Cnide, de Pergame, de Rhodes, de Carpathos, d'Epidaure, considéré comme un modèle, de Cos, berceau d'Hippocrate, de Cyrène, sur la côte d'Afrique, sans oublier celui de l'île de Paros, découvert, en 1893, lors des fouilles entreprises par l'Ecole Allemande d'Athènes et qui passait, dans l'antiquité, pour un merveilleux monument.

Dans cette dernière ville s'élevaient même deux temples, l'un et l'autre sur la pente méridionale de l'Acropole, en l'honneur du dieu-guérisseur (3). Les fouilles

(1) Strabon. — XIV, I, § 6.

(2) E. Curtius. — H. Gr. T. I, p. 189. Tr. Bouché-Leclercq.

(3) Paul Girard. — L'Asclépion d'Athènes d'après de récentes découvertes. Paris. E. Thorin. Ed. 1882. — L'auteur, ancien élève de l'Ecole Française d'Athènes, est professeur de littérature grecque à l'Ecole normale supérieure de Paris. L'ouvrage est une étude très complète sur les Asclépions et leur organisation. Nous nous sommes permis d'y puiser certains renseignement touchant surtout au service sanitaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

organisées, en 1876 et 1877, par la Société Archéologique d'Athènes, ont mis à découvert les ruines de ces sanctuaires, ainsi qu'une quantité de bas-reliefs, de stèles et d'inscriptions. Ces documents et d'autres indications ont permis à M. Paul Girard de reconstituer la physionomie si vivante des antiques Asclépions encore peu connus jusqu'en ces derniers temps. Il existait aussi un troisième temple, au Pirée, mais les renseignements, en ce qui le concerne manquent de précision.

Avant de parler des soins que les malades recevaient dans le sanctuaire d'Esculape, il convient de dire quelques mots de la scène, dite d'incubation, décrite dans la comédie « Plutus », d'Aristophane.

On a prétendu que le poète, désireux de discréditer la supercherie qui avait cours dans les Asclépions, avait déversé, dans ce récit, sa mordante ironie. Tel ne peut être, à notre avis, le sens qu'il faut attribuer à la joyeuse boutade de l'esclave Carion. Aristophane qui, en politique, était conservateur se serait bien gardé de critiquer les vieilles coutumes de son pays et, encore moins, à Athènes, à quelques pas du temple d'Esculape.

Bien que l'action soit censée se passer en cette ville, il y a de sérieuses raisons de croire que le poète, pour le développement de son sujet, s'est plu à imaginer un Asclépion de pure fantaisie. Par ce procédé habile, il se mettait à l'abri de toute suspicion d'irréligion et laissait libre cours à sa verve comique. En rendant la vue à Plutus, par un miracle d'Asclépios, il fait en même temps l'éloge des mérites du dieu. On ne pouvait lui en demander davantage.

On ne doit pas oublier non plus qu'Aristophane se complaisait dans des conceptions sortant de la réalité. Parmi ses œuvres les plus originales, il suffit de citer *les Oiseaux, les Nuées* et aussi *les Grenouilles*.

D'autre part, il est à noter que le texte de la pièce que l'on possède n'est pas celui de la première repré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sentation qui eut lieu, en l'an 408 avant notre ère, alors que les graves événements qui s'étaient passés à Athènes avaient eu pour effet de restreindre la liberté de la scène; d'où la nécessité d'opérer un démarquage rendant méconnaissable, aux yeux des Athéniens, leur véritable Asclépion.

Le sujet de la comédie *Plutus* est essentiellement moral et ne vise aucunement la médecine sacerdotale; Aristophane s'est surtout attaché à démontrer la nécessité du travail et les avantages qu'il procure pour le bien-être de tous.

Un citoyen appelé Chrémyle est allé en compagnie de Carion, son esclave favori, consulter l'oracle d'Appollon dans le but de savoir si son fils unique doit rester honnête homme ou devenir fripon, parce que, suivant lui, il n'y a plus que ceux de cette dernière espèce qui soient heureux. Il lui est répondu de suivre, à sa sortie du temple, le premier homme qu'il rencontrera et de l'amener chez lui. Or, il se fait que cette personne est précisément Plutus, dieu de la Fortune, vieillard tout décrépit que Jupiter à rendu aveugle afin de l'empêcher de distinguer entre les gens de bien et les fourbes. Chrémyle le persuade de le suivre et lui promet de le guérir de sa cécité, s'il veut rester chez lui et l'enrichir. Plutus consent ; on le conduit ensuite au temple d'Esculape pour y passer la nuit d'incubation, mais au préalable il est mené à la mer où il est baigné. Le lendemain l'esclave Carion vient annoncer à la maîtresse du logis ce qui s'est passé à l'Asclépion et comment Plutus a recouvré la vue: « Revenus au Sanctuaire, » dit-il, nous avons consacré sur l'autel, avec la flamme » de Vulcain, des gâteaux et de la farine, puis nous » avons couché Plutus sur un petit lit, suivant la » coutume, et chacun de nous s'en est fait un pareil. Le » sacristain est venu éteindre les lampes en nous » recommandant de dormir et de nous taire si l'on » entendait du bruit. Alors, à travers les trous de ma

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

» couverture, j'aperçus distinctement cet homme qui
» faisait main-basse sur les gâteaux et les offrandes
» déposés sur la table sacrée et autour des autels. Le
» dieu survint ensuite accompagné de deux suivantes:
» Guso et Panacée. En ce moment j'ai fait de telles
» incongruités que les deux femmes ont dû se détour-
» ner, mais lui n'a pas bronché. Il s'est approché de
» Plutus, lui tâta la tête et lui essuya les yeux avec
» un linge fin ; puis Panacée lui couvrit le visage d'un
» voile de pourpre. Aussitôt, le prètre siffla et deux
» serpents d'une grandeur extraordinaire vinrent lécher
» les yeux du malade qui fut guéri à l'instant. Chacun
» des assistants vint embrasser Plutus et la nuit se
» passa en louanges au dieu de la médecine qui avait
» accompli ce prodige ».

De tout le récit, il reste peu à retenir de l'organisation véritable d'un Asclépion et du traitement que suivaient les malades. D'autre part, la description des lieux ne répond guère à l'état des fouilles de la Société archéologique d'Athènes dont le plan est joint à la savante étude de M. P. Girard. Si Aristophane avait voulu parler du sanctuaire Athénien, on ne concevrait pas qu'il eût fait mener Plutus à la mer, distante de sept kilomètres, tandis qu'il eût été plus simple de lui faire donner quelques ablutions à la fontaine de l'Acropole dont l'eau était chaude et servait aux bains (1).

On a prétendu que le texte, bien que portant le mot « mer » devait être l'équivalent de « source », mais comme rien ne justifie cette interprétation, il faut admettre que le poète comique n'a pas eu en vue l'Asclépion d'Athènes.

Ce que l'on connaît des temples d'Esculape ne permet pas de supposer que le traitement des malades avait lieu la nuit même dite d' « incubation ». Il fallait, au contraire, attendre le réveil du suppliant. C'était

(1) Xénophon. — Mémoires sur Socrate, L. III. ch. XIII, § 3.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'après le récit de ce qui lui avait été révélé en songe que le prêtre prescrivait le remède. Aristophane néglige ce détail important et fait rendre, séance tenante, la vue à Plutus à l'intervention de deux grands serpents dont les Athéniens, en gens d'esprit, ont dû beaucoup rire (1).

On peut conclure de ce qui précède que la description de la scène d'incubation dans *Plutus* ne présente qu'une médiocre valeur historique et ne peut être considérée comme une critique sérieuse de *l'Assistance Médicale sacerdotale*.

L'emplacement des Asclépions, loin d'être laissée au hasard, dénotait au contraire un choix judicieux des lieux et une entente parfaite des lois de l'hygiène appliquées à la guérison des malades. Les temples étaient situés en dehors des villes, parce que, suivant Plutarque, le séjour de la campagne est plus salutaire que celui des cités ; « aussi, dit-il, les Grecs ont-ils » coutume de placer ces sanctuaires dans des lieux » sains et élevés » (2). Assises sur de riants coteaux, ces constructions recevaient les vapeurs salutaires de la mer ou les senteurs bienfaisantes des forêts de cèdres ou de pins qui les abritaient, en hiver, des vents trop violents et, en été, des chaleurs trop ardentes du soleil.

A Epidaure, où le temple était très loin de la ville, de vieux cyprès apportaient dans l'enceinte sacrée une

---

(1) M. P. Girard (L. C, p. 73) pense avec infiniment de raison que l'intervention miraculeuse de deux serpents, à la guérison instantanée de Plutus est une pure fantaisie du poète pour corser la scène d'incubation. M. Pottier (Dict. des ant. Gr. et Rom. au mot Draco) y voit une allusion au rôle du serpent dans les guérisons miraculeuses dont les Asclépions étaient le théâtre. Il y avait là un moyen de suggestion capable de frapper l'esprit de certains malades névrosés. « Les serpents familiers du dieu, dit-il, rampaient dans la nuit autour du lit des » suppliants et leur attouchement au milieu des rêves excités par une imagination » surchauffée donnait aux malades l'illusion d'une véritable guérison apportée » par le dieu lui-même ».

Trois siècles avant notre ère, le Sénat romain envoya une ambassade à Epidaure pour en rapporter un des reptiles familiers du dieu guérisseur. (Plutarque. Questions romaines, XCIV).

Le serpent d'Esculape et d'Hygie symbolisait les plantes médicinales et les remèdes cachée dans la terre sur laquelle vit et rampe l'animal.

(2) Plutarque, L. C, 94.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

douce fraîcheur. De même aussi, à Titane, le temple s'élevait au milieu d'un bois mystérieux dont la tranquillité appelait le calme et le repos. Très souvent, à proximité de l'édifice, jaillissaient des eaux froides ou thermales douées de vertus curatives. Les prêtres Asclépiades qui connaissaient leur propriétés, les faisaient boire aux malades ou leur en ordonnaient l'usage sous forme d'ablutions ou de bains (1).

Rien n'était négligé pour procurer aux visiteurs la joie de vivre, l'air pur et les soins de propreté, tous éléments sans lesquels la médecine resterait impuissante. Laissons un instant la parole à M. P. Girard et suivons-le dans la description si vive et si colorée des Asclépions et particulièrement de celui d'Athènes qu'il a vu sortir de terre au moment des fouilles : « Exposé » au Midi, abrité par le rocher de l'Acropole, des vents » qui passant sur le Pentélique et le Parnès, souvent » couverts de neige, en hiver, viennent glacer la ville » d'Athènes, il était merveilleusement propre à assurer » aux malades ce bien-être qui est un premier remède. » Tous les établissements de ce genre étaient d'ailleurs » disposés de manière à ce que l'air y fût salubre et » vivifiant. Tantôt ils étaient situés sur des éminences, » tantôt on les cachait dans des gorges boisées toutes » pleines d'âcres senteurs. Rien d'enchanteur comme » le site de l'Amphiaraion, tel qu'il nous apparaît » encore aujourd'hui. Le temple et ses dépendances » étaient bâtis dans un vallon étroit, sur le bord d'un » torrent ; d'épais bouquets d'arbres protégeaient le » sanctuaire. L'eau courante, la verdure et la bonne » odeur de pin qui parfume l'air, font encore de ce

(1) L'eau a toujours joué un grand rôle, dans la médecine des temples. On l'appelait la servante et l'auxiliaire du dieu. Les fouilles entreprises dans l'île de Paros, par les soins de l'Ecole Allemande d'Athènes ont, comme on l'a vu plus haut, fait découvrir le temple d'Esculape. On y a mis à jour une fontaine en marbre blanc dont la construction remonte au V^e ou au VI^e siècle avant notre ère. Une eau abondante sortant du rocher, s'en échappe encore fraiche et limpide, faisant de nouveau le bonheur des insulaires.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

» ravin que les modernes appellent Mavrodilissi, un
» charmant lieu de repos. Si l'Asclépion d'Athènes
» manquait de cette pittoresque parure que donnent
» aux monuments de beaux ombrages, il rachetait ce
» désavantage par sa position élevée. De ses deux
» terrasses, on découvrait la plaine d'Athènes jusqu'au
» golfe de Phalère, Egine et les montagnes lointaines
» de l'Argolide. Quand on parcourt aujourd'hui les
» ruines du sanctuaire, qu'on se promène parmi ces
» marbres dorés, seuls restes de tant d'édifices, on
» comprend bien tout ce que devaient avoir de récréant
» pour les malades ce magnifique panorama, ce chaud
» soleil et cet air pur qui, de nos jours encore, baigne
» l'Attique et dont la transparence étonne (1).

Ce n'était donc pas sans raison que les Grecs avaient associé à Asclépios sa fille Hygie que la sculpture antique nous représente sous les traits d'un femme saine et robuste, symbolisant le bien-être que procure la santé. Dans sa main droite elle tient un sceptre, montrant par là qu'elle est la reine de la médecine.

Les Asclépions, de même que tous les autres lieux réservés au culte, étaient placés sous la protection de la Cité. Les prêtres d'Esculape exerçaient une véritable magistrature d'ordre religieux ayant dans leurs attributions l'*Assistance Médicale sacerdotale*. Chaque temple conservait la liste de ceux qui avaient été à la tête de ce sacerdoce. C'est, paraît-il, à l'aide de ces renseignements consignés à Cos, qu'on a pu établir, avec exactitude, la date de la naissance d'Hippocrate (2).

Les sanctuaires avaient des revenus particuliers et un trésor privé provenant surtout des offrandes des suppliants qui venaient implorer le secours du dieu. Une commission composée de fonctionnaires municipaux administrait les biens et recevait les comptes des

(1) P. Girard. — L. C., p. 76.

(2) V. la note de la p. 61, T. II; Hist. Gr. p. E. Curtius.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ministres du culte à l'expiration de leur mandat. Ces dispensaires sacerdotaux étaient construits et dotés, partie par l'Etat et partie par la générosité des riches citoyens qui faisaient, à l'occasion, exécuter, à leurs frais, des travaux d'amélioration et de réfection afin que les malades fussent mieux abrités et reçussent, sous les portiques, tout le confort nécessaire (1).

On voit, par exemple, d'après une inscription trouvée dans les dernières fouilles de l'Asclépion d'Athènes (2), qu'un nommé *Dioclès*, prètre d'Esculape et d'Hygie, après l'expiration de sa charge, fut autorisé par le Conseil d'administration à exécuter des réparations à la toiture du propylée où se tenaient les visiteurs et à faire graver sur une stèle de marbre le souvenir de sa libéralité afin d'encourager d'autres personnes à suivre son exemple.

On lit sur une autre plaque de marbre qu'un certain Télémachos avait consacré un autel à Asclépios. Il résulte aussi de ce même document que diverses personnes s'étaient aussi signalées par leurs largesses.

A une époque relativement récente, c'est-à-dire au IV[e] siècle avant notre ère, le prêtre d'Esculape était nommé pour une année au moyen d'un tirage au sort entre personnes qui devaient vraisemblablement posséder des connaissances médicales. On est en droit de conclure des donatoins consignées dans les inscriptions que ces fonctions ne pouvaient être remplies que par des citoyens suffisamment riches pour subvenir aux dépenses souvent onéreuses qu'elles entraînaient.

Les petits bénéfices, tels que ceux provenant des gâteaux, des fruits et de la chair des victimes allaient au personnel inférieur; et rien ne prouve que le prêtre en avait sa part. Les dons de quelque valeur étaient inventoriés; on vendait publiquement les peaux des

(1) S. Reinach. — Traité d'épigraphie grecque, p. 67.
(2) P. Girard. — L. C, p. 6 et 13.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

animaux immolés et le prix constituait une partie des revenus du sanctuaire.

L'inscription connue sous le nom de « décret d'Oropos », montre avec quel soin le trésor d'un temple était protégé contre les détournements par la surveillance d'un certain nombre de fonctionnaires indépendants les uns des autres. Trois commissaires élus par le peuple recevaient le trésor des mains des gardiens ordinaires, les hiérarchais; d'autres magistrats, les polémarques et les catoptais ou inspecteurs assistaient à la réception des fonds et à la transmission des pouvoirs. Le poids des objets en métal précieux était soigneusement indiqué et le prêtre ne pouvait, sans autorisation transformer en lingot ou en vase les débris d'or ou d'argent. Il devait également renseigner les pièces de monnaie déposées par les fidèles. Les capitaux disponibles étaient placés et, quant aux biens-fonds, on sait par les tables découvertes à Héraclée qu'ils étaient affermés (1).

Ces détails peuvent paraître superflus, mais ils ont cependant leur importance, car ils font voir que la fraude n'était guère possible dans la gestion d'un Asclépion et que le prêtre devait remplir sa charge avec une entière honnêteté. Si quelques décrets parlent de récompenses accordées à des médecins publics qui se sont signalés par leur zèle à soigner les malades ou par leur désintéressement, en revanche, les inscriptions relatives aux prêtres Asclépiades ne contiennent uniquement que des paroles élogieuses lorsqu'ils ont pieusement rempli leurs fonctions (2).

---

(1) M. Th. Homolle, dans une savante étude sur les trésors des temples (Dict. des Ant. Gr. et Rom. au mot *Donarium*) montre que l'antiquité grecque ne faisait aucune distinction entre les biens temporels et spirituels. Les meubles et immeubles des temples appartenaient au domaine public. Ils étaient administrés par des personnes nommées par le peuple et l'on n'autorisait leur aliénation qu'en cas de grande nécessité, sous réserve de reconstitution du capital. à meilleure fortune.

(2) P. Girard. — L. C, pp. 20 et 25.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En quoi celles-ci consistaient-elles? Il y avait d'abord l'administration financière ; puis, comme directeur d'un établissement où devait régner l'hygiène, le prêtre était obligé de faire entretenir les locaux en parfait état de propreté. C'est ce qui résulte d'une inscription trouvée en Asie Mineure, dans les ruines d'un Asclépion. Son devoir était aussi de veiller à ce que les galeries où se réunissaient les malades fussent convenablement abritées et aérées. En général, il était tenu d'observer toutes les prescriptions de salubrité si nécessaires dans les salles où se pressait chaque jour une foule de personnes atteintes d'affections infectieuses. Le nombre des fidèles entourant le puits sacré était parfois si considérable qu'on eût dit, selon l'originale comparaison de l'historien Aristide : « un essaim » d'abeilles se poussant et se bousculant ou bien encore » des mouches autour d'une jatte de lait » (1).

D'autres soins de même espèce incombaient encore au prêtre, tels que le renouvellement fréquent de la provision de feuilles sèches sur lesquelles les visiteurs s'étendaient pour passer la nuit d'incubation, les fumigations d'encens ou d'autres matières résineuses afin de purifier l'air vicié des salles.

Un tel emploi n'avait certes rien d'enviable et, malgré le prestige honorifique dont il était entouré, il fallait que le ministre du culte fût doué d'un grand esprit d'abnégation pour remplir, sans défaillance, de telles fonctions durant une année. Qu'on se figure, en effet, ce cortège continuel de douleurs humaines, cet envahissement des portiques par des théories de gens tremblants de fièvre, couverts d'ulcères hideux, les paupières purulentes et les yeux ravagés par l'ophtalmie des pays chauds, et l'on aura alors une idée du dévouement de tous les instants, de ces prêtres Asclépiades qui acceptaient de vivre dans cet enfer que

(1) Aristide. — I, p. 412. — V. aussi P. Girard, L. C, p. 74.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'eût pas rêvé le Dante. N'est-il pas permis aussi de croire que ces personnes secourables devaient ressentir une profonde pitié à la vue de ces infortunes, en cherchant à rassurer les malades par des paroles d'encouragement et d'espoir?

La foule qui se pressait dans le péribole prenait aussi une part active aux nombreux épisodes des cures et, quand Aristophane dit que tous les visiteurs vinrent féliciter et embrasser Plutus, il ne fait que rapporter une scène très vécue dont nous retrouvons encore, de nos jours, ds fréquents exemples à l'occasion des pélerinages modernes.

On a déjà vu que les Asclépions ouvraient leurs portes au riche comme au pauvre, à l'homme libre comme à l'esclave. Chacun faisait au dieu une offrande proportionnée à ses moyens. Si l'on en juge par ce qui est dit dans le *Plutus* d'Aristophane, la grande majorité des suppliants se composait de gens de condition très modeste qui ne pouvaient mettre sur la table de l'autel que de la farine, des gâteaux et des figues sèches. Les indigents se contentaient de déposer de petites terres cuites achetées avec les ex-voto à la porte du temple. Ces figurines représentaient le bœuf, le mouton, le cheval ou le coq, que l'on voulait offrir à Esculape. On en a retrouvé des quantités dans les ruines de tous les sanctuaires (1). Les Locriens, trop pauvres pour se payer un sacrifice, plaçaient simplement sur l'autel un citron supporté par quatre petits bâtons, simulacre naïf de l'animal qu'ils désiraient consacrer.

Le culte, en général, fut toujours exercé en Grèce, sous une forme égalitaire. Dans les cérémonies religieuses on ne faisait aucune distinction de classe entre les citoyens; l'esclave même, comme on l'a vu dans

(1) P. Girard. — L. C, p. 115. — V· aussi J. Martha. — Catalogue des figurines en terre cuite du Musée de la Société archéologique d'Athènes.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Plutus, accompagnait son maître au temple, car il appartenait à la famille. Esculape passait pour être le protecteur de la classe servile. Aux fêtes célébrées à Lampsaque, en l'honneur du dieu, on accordait aux esclaves un repos complet durant plusieurs jours. A Rome, le temple construit sur le modèle de celui d'Epidaure, dans une île du Tibre, trois siècles avant notre ère, était le seul lieu où l'esclave malade ou infirme trouvait asile et protection.

Les Grecs plus humains et animés d'un esprit large et bienveillant accueillaient non seulement leurs serviteurs dans les sanctuaires, mais nommaient même un esclave public pour faire partie de la Commission administrative des Asclépions.

Un décret relatif au temple du Divin-Médecin à Athènes porte que le peuple réuni en assemblée solennelle choisira un esclave public à l'effet d'assister une commission chargée de faire transformer eu une œnoché ou vase à vin, toutes les offrandes en or et en argent du sanctuaire. On peut en conclure que les mêmes formalités étaient aussi remplies pour tous les Asclépions.

Le Culte d'Esculape n'excluait pas les étrangers. Asclépios était de réputation le plus humain et le plus philanthrope des dieux; sa vogue s'était étendue au loin chez les peuples barbares, tels que les Lyciens, les Assyriens et les Perses qui avaient accès dans les sanctuaires et se soumettaient au traitement des prêtres Asclépiades. L'écrivain grec Philostrate rapporte qu'un jeune Assyrien venu au temple d'Agès dans le but de rétablir sa santé, dut cesser de trop boire et de trop manger avant d'être admis à recevoir des soins.

L'observation de certains rites, à commencer par la purification par l'eau ou le feu était de rigueur à l'entrée d'un temple d'Esculape comme pour tous les autres sanctuaires. A Epidaure, au fronton de la porte, on pouvait lire la recommandation suivante : « *Il faut*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

être pur pour entrer dans le temple odorant et la pureté consiste a avoir de saines pensées » (1). Ces formalités accomplies, les suppliants faisaient les sacrifices et les offrandes d'usage. On a vu en quoi celles-ci consistaient; ensuite le visiteur se rendait sous le parvis du temple pour y passer la nuit d'incubation pendant laquelle le dieu était censé révéler en songe au suppliant le remède qui convenait à sa guérison. Au lever du soleil, le prêtre parcourait les portiques, interrogeait les fidèles et prescrivait le traitement à suivre.

Le souvenir des cures les plus remarquables était conservé, gravé sur le marbre. Dans les archives on inscrivait les noms des maladies et les méthodes employées pour les combattre, ce qui constituait un ensemble de renseignements précieux. Strabon rapporte que dans les temples d'Epidaure, de Trikka et de Cos, il existait des tableaux votifs indiquant, pour chaque cas, le traitement suivi (2). D'après la tradition, les modèles des diverses parties du corps humain représentées par les ex-voto ainsi que les renseignements fournis par les archives et les tableaux votifs que le grand Hippocrate trouva dans le temple de sa famille, servirent à ses études anatomiques et médicales (3).

Il n'entre pas dans le cadre de ce travail de décrire les ex-voto et les offrandes de toute nature que les fidèles apportaient dans les temples comme témoignage de reconnaissance à Esculape et en souvenir de leur guérison. On trouvera sur ce point de précieux renseignements dans l'ouvrage de M. Paul Girard (pp. 117-120). On lira aussi au mot *donarium* dans le Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, un intéressant article contenant une énumération complète des

(1) Er. Curtius. — L. C, T. II, p. 30.

(2) Strabon. — VIII, VI, 15.

(3) S. Reinach. Traité d'épigr. gr., p. 72. — E. Curtius. — L. C, T. V, p. 173. — P. Girard. — L. C, pp. 114 et 115. — Strabon. — L. C.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

offrandes des suppliants. Il y a un nombre considérable d'ex-voto et de figurines représentant le corps humain, soit en entier, soit partiellement dans les membres, les organes et jusque dans les viscères. Les yeux sont particulièrement nombreux, car on a vu plus haut que les cas d'ophtalmie dite *trachôme*, originaire d'Egypte étaient très fréquents en Grèce. Toutes ces offrandes garnissaient les murs et les colonnes (1). Pausanias parle même d'un squelette humain, en bronze, consacré par Hippocrate à Apollon Delphien (2). Il est curieux aussi de voir noter dans les inventaires des instruments de chirurgie offerts sans doute par des médecins qui dans des circonstances difficiles avaient demandé le secours d'Esculape. Ce fait vient à l'appui de la parfaite entente qui existait entre la médecine sacerdodale et séculière.

Un autre mode d'offrande était celui dont il est question dans Strabon au sujet des sources thermales voisines des temples. C'était une coutume observée par la personne qui avait apprécié les effets bienfaisants de la source d'y jeter des pièces de monnaie comme pour s'acquitter d'une dette de reconnaissance (3).

On s'est demandé si les prêtres Asclépiades étaient de véritables médecins ou simplement des personnes que des aptitudes spéciales poussaient à s'intéresser à la direction d'un temple d'Esculape ? On ne connaît rien de précis à cet égard ; mais si, en réalité, les premiers Asclépions ont été créés en l'honneur du dieu guérisseur, on ne peut mettre en doute que ceux qui

(1) Platon. — Gorgias, 50.

(2) Pausanias. — X, 2. 6.

(3) Strabon, XIV, II. 19 — on retrouve le même usage en Gaule. On lit, en effet, dans un traité des eaux de St-Amand (France) que dans la fontaine appelée « Bouillon », on a retiré anciennement beaucoup de statues et bon nombre de monnaies ou médailles à l'effigie de Jules César, d'Auguste, de Vespasien, de Néron et de Trajan (Traité des eaux minérales de St-Amand (Nord) par le Dr Brassart, directeur des eaux — Lille chez Ch. Le Blond, rue de la clef — 1714). — Pausanias, I, 34-4, parle de la même coutume observée par les suppliants guéris, de jeter des pièces d'or ou d'argent dans la fontaine du temple à Amphiaraos.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en furent les fondateurs possédaient des connaissances médicales, comme cet Alexanor, fils de Machaon, le constructeur, à Titane, d'un des plus anciens sanctuaires.

Ces temples étaient, sans doute, des lieux de pélerinage où les malades venaient implorer la protection du dieu, mais, si la foi et la suggestion jouaient un grand rôle dans les guérisons, une partie du résultat était due à un traitement rationnel et insoupçonné. La bonne renommée du temple tenait surtout à la façon discrète d'administrer les remèdes pour laisser le suppliant dans l'illusion que le dieu secourable avait exaucé sa prière.

Le prêtre d'Esculape avait sous ses ordres un personnel des deux sexes composé de zacores, sacristains, sacrificateurs, servantes, etc., s'occupant du service des malades et possédant des connaissances médicales; on ne pourrait donc concevoir que les importantes fonctions de prêtre-directeur fussent accordées, par tirage au sort, à des citoyens n'ayant aucune notion de la médecine. Cette manière de voir est corroborée par le fait que les médecins ordinaires s'intitulaient Asclépiades ou enfants d'Esculape tout comme leurs collègues des temples. On sait aussi que ces derniers allaient en ville et à l'étranger soigner les malades, ce qu'ils n'auraient pu faire, s'ils n'eussent été médecins renommés. Platon, qui rapporte le fait dans son Protagoras, dit même que ces prêtres recevaient chez eux des élêves pour les former à la pratique médicale (1). Il n'est pas douteux que les Asclépiades des temples furent à l'origine les principaux médecins grecs connus, comme on peut le conjecturer d'un passage de Théopompe. C'est également l'opinion de M. Littré, quand il dit, qu'à une époque reculée les Asclépions étaient non seule-

(1) Platon. — Protagoras. — V. aussi art de M. E. Saglio, au mot Asclépion, dans le Dict. d. ant. Gr. et Rom.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment des temples, mais aussi des écoles où l'on s'instruisait dans la science médicale (1).

Les plus célèbres, à l'apparition d'Hippocrate, étaient celles de Cyrène, de Rhodes, de Cnide et de Cos. Les méthodes curatives et opératoires restèrent longtemps le secret des familles sacerdotales qui se les transmettaient de père en fils; dans la suite on accepta d'autres personnes qui reçurent l'initiation et firent partie de la famille des Asclépiades, c'est-à-dire de la corporation de ce nom, car on ne peut admettre que le grand nombre d'Asclépions existant dans les pays de langue grecque aient été tous desservis par les membres d'une même famille. Partout où il existait un temple d'Esculape, on trouvait des médecins Asclépiades libres, ce qui autorise à penser que le recrutement des prêtres des temples se faisait le plus souvent parmi les praticiens laïques. Comme on vient de le voir, les prêtres Asclépiades allaient soigner des malades au dehors et parcouraient parfois tout le pays, en temps d'épidémie. On les appelait alors médecins-ambulants ou *périodentes* (2).

Enfin, en présence de l'énorme quantité d'ex-voto de toute nature et de la longue énumération des guérisons dont les inscriptions rappellent le souvenir, on ne peut douter que les temples aient eu à leur service des médecins connaissant leur métier, sans qu'il soit nécessaire d'attribuer les guérisons à la supercherie ou à une influence névropathique quelconque.

Après avoir brillé d'un vif éclat et contribué longtemps au soulagement des souffrances humaines, les Asclépions finirent par perdre leur antique renommée devant les progrès continus de la médecine laïque.

---

(1) Hippocrate. — Ed. Littré, T. I, introduction.

(2) Littré. — Œuvres d'Hipp. T. I. — Une inscription trouvée en Lydie et publiée dans le Bulletin de la Correspondance hellénique (1894, p. 160) mentionne un médecin qui est prêtre d'Esculape pour la seconde fois. Ce qui tend à démontrer que les prêtres directeurs d'Asclépions étaient médecins et que la médecine ordinaire y était pratiquée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'esprit méthodique et investigateur des philosophes grecs, qui s'attachaient à l'étude de la nature humaine dans toutes ses manifestations ne pouvait manquer de s'intéresser à la santé du corps selon la belle définition donnée par Térence: « *homo sum et humani nihil a me alienum puto* ». Je suis homme et rien de ce qui touche à l'homme ne m'est étranger. Bien que la médecine privée eût pris insensiblement la place de l'assistance religieuse, la foi en Esculape ne fut guère amoindrie. Alors comme aujourd'hui on commençait par consulter le médecin, sauf à aller plus tard implorer le dieu.

Une autre cause de décadence fut, ainsi qu'on le verra plus loin, l'organisation dans les villes importantes d'un service médical gratuit où chacun était libre de se faire traiter. Il existait même des dispensaires pour la classe servile. Les Asclépions tout en conservant leur ancienne organisation devinrent surtout des lieux de pélerinage. Peut-être alors, il arriva que de simples particuliers, désireux d'acquérir dans leur cité un titre honorable et très recherché, sollicitaient les fonctions de prêtre directeur d'un temple d'Esculape.

Ces sanctuaires disparurent avec le Christianisme; mais, malgré l'influence de la religion nouvelle, il resta longtemps encore dans la pratique du culte des traces des rites et usages des anciens Asclépions. C'est ainsi que la coutume des offrandes et des ex-voto s'est perpétuée jusqu'à nos jours. On continua de dormir dans les lieux consacrés et l'Archange Michel remplaça Apollon et Esculape. Deux églises qui prirent le nom de *Michaélons* et dont l'une fut fondée par Constantin devinrent, de chaque côté du Bosphore, le refuge des malades auxquels l'Archange se montrait et prescrivait des remèdes (1).

(1) V. Dictionnaire des sciences médicales, par les Docteurs Dechambre, Duval et Lereboullet au mot Asclépion.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans les terrains déblayés par la Société archéologique d'Athènes, lors des fouilles de l'Asclépion, on a découvert des substructions d'églises byzantines qui avaient probablement remplacé les deux sanctuaires du paganisme. De plus, la grotte d'où s'échappait la source sacrée avait été transformée, dans la suite, en une chapelle dont on remarquait encore une partie des peintures murales (1).

Le passé revit dans les âges qui se succèdent et il est toujours aisé de retrouver dans nos vieilles traditions de nombreux rapprochements avec les cérémonies des cultes disparus.

Les Asclépions, malgré leurs imperfections et leurs pratiques thaumaturgiques, bien faites pour attirer à eux la foule toujours superstitieuse, ont eu une importance considérable pour l'adoucissement des mœurs dans la civilisation hellénique. Ils ont été les premiers asiles publics où les malades de toute condition étaient accueillis avec compassion; ils furent aussi la source féconde où ceux qui se dévouaient à l'apostolat médical puisèrent les premières notions de leur art.

Telle est également l'appréciation que M. P. Girard donne à la fin de son étude sur cette antique institution: « Avec ses vastes portiques mis à la disposition » des malades, avec son prêtre et tout son personnel » sacré chargé de recevoir les suppliants et de veiller » à leur bien-être, l'Asclépion, au quatrième siècle, » nous apparaît comme un établissement de bienfai- » sance, fonctionnant sous le regard de la divinité, » avec le concours et les encouragements de l'Etat. » C'est, quoi qu'on en ait dit, un hôpital à la fois civil » et religieux, où les riches viennent chercher d'utiles » conseils, où les pauvres trouvent un asile, où les » médecins eux-mêmes se rendent pour puiser de salu- » taires inspirations et placer leur art sous le patronage

(1) P. Girard. — L. C, pp. 5 et 8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

» du dieu qui en est l'inventeur. C'est là ce qui, de tous
» les temples anciens, fait de l'Asclépion un des plus
» originaux, un de ceux qu'il est le plus intéressant
» de connaître et d'étudier » (1).

(1) Paul Girard. — L. C, pp. 126 et 127.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE IV.

Les philosophes et la médecine naturelle

SOMMAIRE. — LA MÉDECINE LIBRE ET LAÏQUE. — INFLUENCE PHILOSOPHIQUE. — ETUDE DE LA NATURE HUMAINE.— LES GYMNASES ET L'HYGIÈNE MÉDICALE.— LES BAINS ET LE TRAITEMENT THERMAL.

Si la tradition grecque donnait à l'art de guérir une origine divine, la médecine n'en fut pas moins pratiquée par des personnes étrangères au culte, longtemps avant l'établissement des sanctuaires d'Esculape et la formation en corporation des Asclépiades libres.

M. S. Reinach a fort bien établi que la médecine laïque n'était pas sortie des temples, suivant une idée assez reçue, et que, dans la suite, elle avait su conserver son indépendance, tout en restant fidèle à sa foi religieuse: « L'étude des textes historiques et même » légendaires, dit-il, nous montre que la médecine, » née de l'expérience et du raisonnement, est aussi » ancienne que la médecine théurgique. Elle s'est développée parallèlement à cette dernière et, sans échapper à son influence, elle lui donna, en somme, plus » qu'elle n'en reçut » (1).

On a déjà vu que les premiers Asclépions ne furent érigés qu'un demi-siècle au moins après la guerre de Troie, au moment où la civilisation grecque avait

(1) S. Reinach. — Dict. ant. Gr. et Rom. au mot MEDICUS.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

atteint un degré fort avancé comme il est aisé de s'en convaincre à la lecture des poêmes homériques. Nous y voyons des hommes exerçant la médecine et la chirurgie avec une grande habileté et ne se réclamant pas du titre de prêtres guérisseurs.

Antérieurement aussi à la formation en corporation des Asclépiades libres, il avait existé des hommes de valeur qui s'efforçaient, par leurs propres moyens, d'acquérir des connaissances médicales. De ce nombre, on cite Alcman ou Alcméon de Crotone, disciple de Pythagore, qui se livrait à la dissection des animaux, afin de mieux étudier le corps humain. Il passe pour être l'auteur de quelques observations physiologiques intéressantes, eu égard à un lointain passé. Plusieurs autres médecins étaient allés à l'étranger où ils se rendirent célèbres par des cures remarquables.

Bien qu'il ne soit pas douteux que des praticiens séculiers ou libres aient précédé les prêtres guérisseurs des sanctuaires, il y eut à la fondation des premiers Asclépions, une période d'une certaine durée pendant laquelle beaucoup de médecins appartenaient aux temples d'Esculape et s'intitulaient Asclépiades. Ce n'est que plus tard, avec les progrès de la science, que la distinction apparut nette et précise lorsque la médecine, affranchie des sanctuaires, eût reconquis son entière indépendance. Toutefois, l'influence des temples eut une importance si considérable et leur popularité fut si générale, dans l'antiquité grecque, qu'il a paru nécessaire de parler en premier lieu des Asclépions. La place que chacune de ces deux assistances aura occupée dans l'histoire n'en sera que mieux définie.

La culture de l'esprit philosophique grec eut principalement pour objet la réalisation la plus complète du Beau et du Bien. La plupart des idées qui nous semblent aujourd'hui nées d'hier, avaient déjà, sous le rapport humanitaire, fixé l'attention des grands penseurs de l'antiquité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ils estimaient, avec raison, que la science de la vie devait consister dans un ensemble harmonique de l'esprit et du corps. La médecine, par son essence même, répondant à cette belle conception, ne pouvait dès lors échapper aux investigations philosophiques. La santé n'est-elle pas pour l'humanité le plus grand des biens? Aussi, pensait-on, faut-il s'attacher à donner à l'homme tout ce qui peut contribuer à maintenir sa vigueur intellectuelle et physique. « A l'origine, dit » Celse, la science de la sagesse passait pour faire » partie de la médecine. C'est ainsi que le traitement » des malades et l'étude de la nature tendaient au » même but » (1).

La règle de morale pratique, qu'un corps exempt de souffrances donne naissance à de saines idées, maxime que Juvénal traduisit, plus tard, en une formule restée célèbre: *mens sana in corpore sano;* avait été pratiquée en Grèce et dans les pays d'origine hellénique plus de cinq siècles avant notre ère, par des philosophes médecins dont la renommée s'était étendue jusqu'en Orient. Tous, par leur propagande, ont travaillé pour le bien de l'humanité et, à ce titre, leur œuvre se rattache à l'histoire de l'assistance médicale dans la Grèce antique.

Le plus ancien, parmi eux, fut Pythagore dont le nom est resté plus ou moins légendaire, mais dont l'existence est attestée par ses travaux et ses nombreux disciples. Suivant Diodore de Sicile, il était médecin et soignait son maître Phérécyde. Bien que né à Samos, il n'en était pas moins considéré comme étant d'origine grecque. La largeur de ses idées et ses vastes connaissances attirèrent à lui les hommes les plus savants de son temps, qui formèrent, dans la suite la célèbre école pythagoricienne. On y étudiait particulièrement les méthodes naturelles les plus propres à conserver la

(1) Celse. — Préface, I.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

santé du corps. D'autres écoles, notamment celle de Tarente, poursuivirent aussi les mêmes idées et proclamèrent l'union intime de la philosophie avec la médecine, l'hygiène et tout ce qu'elle comporte.

Au dire de Platon, la gymnastique thérapeutique et médicale naquit des observations des médecins de cette dernière école, sous la direction d'Ikkos, un des maîtres d'Hippocrate et d'Hérodicos de Selymbria, celui-ci eut pour continuateur, à Athènes, Acoumenos st son fils Eryximachos qui furent tous deux amis de Socrate et partisans de sa doctrine. On sait que Platon reprit les idées de ses prédécesseurs en les développant dans ses ouvrages.

Hérodicos, dont on vient de citer le nom, avait imaginé tout un traitement rationnel des affections au moyen d'exercices corporels. Cette méthode, à ce que l'on rapporte, rencontra une telle faveur qne les malades abandonnaient les sanctuaires d'Esculape pour se faire soigner dans les gymnases (1).

« Parmi les sciences naturelles, dit E. Curtius, » c'est surtout la médecine qui avait les relations les » plus étroites avec la culture générale. Après avoir » été longtemps cultivée dans les écoles des Asclépiades, » comme une sorte de profession technique reposant » sur une expérience héréditaire, elle fut délivrée du » monopole sacerdotal, mêlée à la vie civile et put » étendre ses perspectives. On chercha à fixer les règles » d'une hygiène scientifique; on rechercha l'influence » des différents aliments et des divers genres de vie, » et l'on créa ainsi une nouvelle science qui ne se bor- » nait pas à traiter telle ou telle maladie, mais qui » visait plutôt à fortifier et à conserver l'organisme » humain tout entier » (2).

La médecine laïque, sous l'impulsion nouvelle, se spécialisa et entra dans une voie expérimentale. Il

(1) E. Littré. — Œuvres d'Hippocrate, T. I.

(2) E. Curtius. — L. C., T. V., p. 172.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fallut des personnes possédant des connaissances scientifiques pour diriger les gymnases où l'on enseignait aux enfants, dès l'âge de sept ans, et aux éphèbes, de dix-huit à vingt, des exercices méthodiques capables de développer leurs organes. Platon et Aristote rangent parmi les collaborateurs des médecins, les maîtres de Palestres qu'on nommait *Pédotribes*. Et, ce n'était pas sans raison, que ces précepteurs méritaient l'attention publique, car il leur fallait connaître à fond les principes de l'art palestrique et savoir donner les premiers soins, en cas de blessures ou d'accidents qui survenaient souvent au cours des leçons.

Les gymnases médicaux contenaient, en outre, des salles de massage, de sudation et de mécano-thérapeutique à l'usage des malades ou des convalescents.

» S'il y a quelque exagération à prétendre, dit » M. S. Reinach, que la médecine grecque est sortie » en partie, des gymnases et des palestres, il est cependant incontestable que ces institutions ont contribué » à son développement rationnel et qu'elles exercèrent » une influence bienfaisante sur les doctrines hygiéniques » (1).

L'usage des bains et le traitement par exsudation étaient compris dans l'hygiène naturelle et faisaient partie du domaine médical. On a déjà vu, à l'occasion des Asclépions, quelle était l'importance que les Grecs attachaient à l'efficacité des eaux thermales et le soin qu'ils prenaient d'ériger leurs sanctuaires dans le voisinage des sources chaudes ou froides pour les ablutions et divers autres usages (2).

Le traitement hydrothérapique, en dehors des temples, était, à une époque fort lointaine, en grande estime dans tous les pays d'origine grecque, tels que la Grande Grèce, la Sicile, la Thessalie, les îles et les

(1) S. Reinach. — Dict. ant. Gr. et Rom. au mot MEDICUS.
(2) Vitruve. — I. 2-20.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

côtes asiatiques. Beaucoup de villes situées à proximité de sources connues rappellent souvent par leur nom l'antiquité de leur origine. Les stations balnéaires étaient fort fréquentées et les médecins en recommandaient l'usage à leur clientèle.

Leur origine, comme tout d'ailleurs dans l'antiquité, confinait à la légende et aux exploits fabuleux de l'âge héroïque. La mythologie rapportait que les Nymphes avaient fait jaillir des eaux des rochers pour réparer les forces d'Hercule épuisées dans l'accomplissement de ses pénibles travaux. On disait aussi que Minerve ou Vulcain avait un jour indiqué à Hercule des bains chauds, au bord de la mer, près des thermopyles, où il pouvait se retremper. Le héros national était ainsi devenu le protecteur des eaux thermales que les Grecs appelaient, pour cette raison, bains d'Hercule (1).

Les exsudations à l'aide de vapeurs volcaniques, les bains d'eaux sulfureuses ou chargées d'acide carbonique étaient utilisés dans certaines maladies. Diodore de Sicile rapporte qu'une légende attribuait à Dédale la construction d'une grotte à Sélinonte, dans laquelle la chaleur du feu souterrain arrivait par des conduits ingénieusement disposés. Les malades qu'on faisait séjourner dans cette salle avaient une transpiration modérée et guérissaient sans être incommodés par ce traitement (2).

M. le D[r] Daremberg estime que le passage assez incomplet, attribué au poète comique Cratès qui vivait 430 ans avant notre ère, doit s'entendre d'un sanatorium laïque appelé *Paconion*, situé au bord de la mer et à l'usage des convalescents (3).

---

(1) Voir à ce sujet les « Nuées » d'Aristophane, où il est fait allusion à cette légende.

(2) Diodore de Sicile. — IV, § 78.

(3) D[r] Daremberg. — Rev. arch. 1868, II, p. 354 et 1880, I, p. 348.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Hippocrate parle des propriétés curatives des eaux minérales dans son traité intitulé : de l'air, des eaux et des lieux. Il dit qu'il envoyait des malades en Crète, pour s'y rétablir sous l'influence de son doux climat. Aristote fait mention des sources, en Eubée. Concernant cette île, Strabon rapporte qu'il existe, non loin de Chalcis, dans la plaine de Lelante, des sources d'eau chaude excellentes dans beaucoup de maladies. Nous savons aussi du même auteur que les eaux sulfureuses du fleuve Anigrus, en Elide, étaient prescrites en lotions contre les herpès et les dartres, et que celles de l'Alphée, douées des mêmes propriétés, s'employaient contre les ulcérations buccales appelées aphtes (1).

Les stations thermales les plus fréquentées dans les pays de race grecque, étaient situées en Sicile à Scolussa, en Thessalie à Lebedos et en Eubée à Théion. Plusieurs inscriptions attestent leurs effets curatifs; on y suivait un traitement analogue à ce qui se fait encore aujourd'hui dans nos stations balnéaires, consistant en boisson, douches, massages, bains de vapeur et de boue, etc., etc. Des médecins devaient être, sans doute, attachés aux établissements de ce genre pour y donner aux malades des soins particuliers. Il est certain qu'il devait s'y trouver, tout au moins, un personnel spécial au courant du service.

Les villes d'eau de la Thessalie et de l'Eubée recevaient la visite de la société élégante grecque, pendant la saison tempérée, au printemps et en automne. Les gens moins fortunés y venait aussi, comme le laisse supposer l'offrande de petites figurines en terre cuite qu'ils allaient déposer dans la source même, pour montrer leur reconnaissance, ainsi que cela se pratiquait dans les Asclépions. Une peinture de vase grec représente un édicule de style conique d'où s'échappent, par deux bouches, les eaux d'une source. Dans le

(1) Strabon. — Géog. VIII. ch. 3, § 19 — X, ch. I. § 19.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

réservoir on aperçoit, au fond, deux statuettes couchées sur le dos, qui sont les dons des visiteurs.

Les personnes riches faisaient des offrandes plus importantes consistant en coupes d'or ou d'argent, en statues ou bas-reliefs, soit encore, plus fréquemment en pièces de monnaie.

Dans cette partie de la médecine qui a pour objet l'utilisation des moyens naturels, les Grecs ont été des devanciers heureux, apportant en cela, comme en beaucoup d'autres choses, cet esprit de méthode et d'observation qu'on s'est toujours plu à leur reconnaître.

Plus tard les Romains, devenus les maîtres du monde, attachèrent, eux aussi, une importance considérable au régime curatif des eaux et des bains. Rien que dans la Gaule ils ont été les premiers à faire connaître les effets bienfaisants des sources les plus appréciées de nos jours telles que Aix, Bagnières, Bourboule, Dax, Vichy et bien d'autres encore, sans oublier la modeste station de Saint-Amand, en Flandre française.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE V

Les Asclépiades séculiers et l'exercice de la profession médicale

SOMMAIRE : Corporation professionnelle ; serment de fidélité aux devoirs médicaux. — Ligue de défense. — Capacités requises. — La liberté d'exercer était-elle absolue ? — Responsabilité morale. — L'esclavage et la médecine. — Le féminisme médical.

Primitivement les médecins qui revendiquaient l'honneur d'être les descendants d'Esculape-Asclépios se disaient enfants du dieu et prenaient le titre d'Asclépiades. Ils eurent la réputation d'avoir conservé intactes les connaissances médicales dans leur famille, pendant une période de plus de trois siècles. Hippocrate se disait le dix-huitième descendant d'Esculape par la branche de son fils Podalire. Machaon, l'autre fils du dieu, s'était adonné à la médecine, tandis que Podalire pratiquait surtout la chirurgie. La généalogie des véritables Asclépiades est toujours restée fort confuse et presque légendaire. Pendant des siècles la nombreuse descendance d'Esculape a fourni une quantité de médecins, d'autres aussi ont pu prétendre être les enfants du Héros, sans justification de leurs titres. Parmi eux, il y en eut qui se rendirent célèbres, en fondant sous le nom d'Asclépions de véritables écoles de médecine, notamment à Rhodes, à Cnide et en Italie. De l'école italienne étaient sortis Pythagore, Empédocle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et divers philosophes médecins. Hippocrate venait de celle de Cos que Gallien mettait au dessus des autres par l'abondance et la qualité de ses disciples. Il plaçait Cnide au second rang.

A une époque antérieure à Hippocrate, nous voyons tous les Asclepiades-médecins quels que soient leurs titres généalogiques ou autres, puissamment groupés en corporations placées sous l'invocation de la divinité protectrice de la médecine (1).

Ces associations étaient établies dans les villes d'une certaine importance, sous une forme assez semblable à nos jurandes d'autrefois. Les membres étaient liés par un serment solennel dont on possède l'ancienne formule dans les œuvres d'Hippocrate. On la trouvera plus loin au chapitre de la déontologie médicale.

Ce célèbre document, plus connu sous le nom de Serment d'Hippocrate, devrait mieux s'appeler Serment des Asclépiades, parce qu'il fut en quelque sorte la sanction légale ou tout au moins morale de l'union et des devoirs imposés aux disciples, doués de capacités suffisantes, avant d'entrer dans la carrière médicale.

Les médecins, fort nombreux à Athènes, allaient, deux fois par an, offrir des sacrifices à Esculape et à Hygie, en témoignage de remerciement pour les guérisons obtenues. Le même usage devait, sans doute, être suivi dans d'autres villes, à en juger par le texte du serment qui s'appliquait à tous les Asclépiades indistinctement. C'était d'ailleurs une vieille tradition, survivance de l'origine divine de la médecine, qui fit croire, à tort, que des hommes de science, comme Hippocrate, attribuaient les guérisons à un pouvoir occulte et surnaturel. Les Asclépiades étaient simplement des hommes pieux qui ne demandaient rien au miracle, mais qui pensaient que la médecine était incapable de lutter contre la destinée ou la force supé-

(1) A. Croisset. — Hist. de la litt. gr. T. IV, p. 185.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rieure des immortels. « Pour l'ensemble des maladies, » dit Hippocrate, la médecine, dans la plupart des cas, » est pleine de révérence à l'égard des dieux. Devant » les dieux, les médecins s'inclinent, car l'art de guérir, » n'a pas une puissance illimitée » (1).

Tout porte à croire que la corporation des Asclépiades libres constituait une ligue de défense contre l'envahissement du charlatanisme que les écrits hippocratiques dénoncent comme une plaie dangereuse pour la santé publique, grâce à la crédulité de la foule et à l'aveugle complaisance des riches qui payaient largement les imposteurs. Le Maître déplore que les lois soient impuissantes et qu'elles ne puissent atteindre les empoisonneurs du peuple (2).

La Grèce connut, de tout temps, ces corsaires de la médecine qui se recrutaient parmi les prêtres marrons, les sacristains mendiants, les vendeurs de drogues et d'amulettes de toute espèce ainsi que parmi les nécromanciens et les diseurs de bonne aventure. On les appelait *Agyrtées*, de *ageirein*, rassembler, parce qu'ils rassemblaient la foule avant de faire leur boniment. Ils débitaient des médicaments et de remèdes contre les maladies, les blessures, les empoisonnements, les morsures de serpents et les piqûres de scorpions. Ils s'installaient, comme cela se voit encore de nos jours, sur les marchés et les places publiques. Leur éventaire comprenait en outre, des formules magiques, des talismans, des bagues et d'autres objets qui infailliblement devaient donner à l'acheteur la santé, le bonheur et la paix du foyer. Bien que ces gens fussent connus pour être de réputation équivoque, la foule, toujours crédule achetait de confiance leur marchandise.

On sait aussi, par Platon, que de son temps, les aides des médecins et même les esclaves des dispen-

(1) Hippocrate. — De la bienséance. 6.

(2) Littré. — Œuvres d'Hippocrate ; IV. p. 635 ; IX. p. 247.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

saires publics traitaient, en fraude, des malades par des méthodes empiriques. L'union des Asclépiades pouvait donc, dans certaines limites, remédier à ces abus et empêcher la concurrence déloyale de se montrer trop envahissante.

Quelles étaient les conditions requises pour exercer l'art de guérir? Si la Grèce ancienne n'a pas connu d'école officielle de médecine, ni de diplôme de capacité, il semble cependant difficile d'admettre que la pratique médicale n'ait été soumise à aucune autorisation. On voit, par le serment des Asclépiades que la formule *est conforme à la loi médicale*. Xénophon, dans les *Mémoires sur Socrate* rapporte une conversation du grand penseur, dans laquelle il se moque d'un jeune présomptueux qui, pour devenir médecin, se contenterait de tenir le discours suivant: « Athéniens, je n'ai » jamais appris la médecine de personne; jamais je » n'ai cherché de maître, car j'ai constamment évité, » non seulement de rien apprendre des médecins, mais » même de paraître avoir appris la médecine. Cependant, accordez-moi votre confiance, car je tâcherai » de m'instruire en faisant sur vous des expériences ». Socrate disait par ironie, que pareil langage ne réussirait pas à celui qui voudrait obtenir du *Gouvernement* la permission d'exercer la médecine (1).

Mais, quelles était les lois régissant l'exercice de la médecine et les sanctions gouvernementales auxquelles le serment et Socrate faisaient allusion? En l'absence de données précises, on n'a pu, jusqu'à présent que s'en tenir à des conjectures. Tout ce qu'on peut affirmer avec certitude, c'est que, dans la Grèce ancienne, le corps médical avait son organisation propre et était maître de son enseignement.

Bien qu'on ne connaisse pas de texte légal réglementant l'exercice de la médecine, on est cependant

---

(1) Xénophon. — Mémoires sur Socrate. IV. 2, § 5.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en droit de conclure de ce qui précède que la profession ne jouissait pas d'une liberté absolue et que, ne pouvait s'intituler médecin véritable, que celui qui était à même de justifier d'un stage et d'études sérieuses dans une officine privée ou publique. Dans ces conditions, il pouvait être admis à prêter le serment professionnel qui lui donnait l'entrée dans la corporation.

Les personnes incapables de satisfaire à ces exigences ne faisaient pas partie du corps médical et se trouvaient rangées dans la catégorie des charlatans.

L'antiquité grecque se montra toujours sévère envers les médecins qui, disait-on, sont les seuls artisans pouvant donner impunément la mort avec la certitude de toujours recevoir un salaire. Il était donc de l'intérêt de tous, en cas de maladie, de s'adresser à des praticiens dont les mérites étaient reconnus.

Platon était adversaire d'une liberté illimitée et exigeait des connaissances sérieuses de la part de ceux qui acceptaient la lourde responsabilité morale de soigner leurs semblables : « Dans cette partie, dit-il, il ne » faut pas faire sur la cruche même l'apprentissage du » métier de potier. On doit se préparer, de longue » main, avant de s'occuper de la santé des autres, libres » ou esclaves » (1). Ces paroles sont la paraphrase de l'opinion de Socrate que nous venons d'apprendre par le récit de Xénophon.

Déjà, dans les anciennes familles d'Asclépiades, où la médecine était tenue en haute considération, on exigeait du médecin de réelles capacités. Hippocrate qui appartenait à cette vieille génération réclamait des qualités particulières de ceux qui veulent embrasser la noble profession de médecin : « Celui, dit-il, qui » désire exercer, possèdera des connaissances certaines » et réunira les conditions suivantes : dispositions » naturelles, enseignement sérieux, instruction à partir

(1) Platon. — Gorgias. 70.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

» de l'enfance, amour du travail et longue appli-
» cation » (1).

Le corps médical ne manquait généralement pas d'hommes de mérite, en sorte que l'exercice de la médecine ne donnait pas lieu à trop de plaintes. Les médecins étaient nombreux et appartenaient souvent à des familles distinguées qui avaient compté, de père en fils, de bons praticiens. Tel était le cas pour Aristote, qui, après avoir étudié la médecine, renonça à diriger l'officine patrimoniale très connue, dans le noble but de se consacrer à la méditation, à l'étude des sciences naturelles, des lettres, de la politique et de la philosophie. Son vaste savoir fit de lui le précepteur d'Alexandre le Grand.

On ne trouve pas dans la législation grecque, ni dans les documents historiques, de trace de responsabilité médicale, ce qui tend à confirmer la bonne renommée des médecins sous un régime de grande liberté. L'orateur Antiphon, en citant le cas d'un blessé qui mourut à la suite d'un traitement désapprouvé par des médecins appelés en consultation, fait supposer que le médecin traitant se retira indemne de cette fâcheuse aventure.

Aristote n'était pas partisan des restrictions ridicules que les Egyptiens apportaient à l'exercice de la profession médicale. Sous ce régime, il était défendu de prescrire un remède avant le quatrième jour de la maladie; en outre, le médecin devait observer les formules consacrées et reconnues les meilleures, par les hommes les plus sages et les plus savants (2).

L'illustre philosophe de Stagyre, avec la largeur d'idées qu'on lui connaît, s'élève contre ce formalisme ridicule : « C'est une folie, dit-il, que de suivre les règles » à la lettre et l'obéissance stricte au texte légal ».

(1) Hippocrate. — Ed. Littré. La loi, pp. 1 et 2. — id œuvres p. 611.
(2) Diodore de Sicile. — L. I, § 82.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour lui, le praticien compétent est seul responsable, dans son for intérieur, de l'opportunité de son traitement. Ce n'est donc pas à lui qu'il faut s'en rapporter à l'effet de savoir s'il a bien ou mal agi. C'est à des médecins qu'un médecin doit rendre compte de ses actes, il faut, qu'en médecine, chacun soit jugé par ses pairs (1).

Cette solution rationnelle est la seule admise par la jurisprudence moderne. En cas de faute grave professionnelle donnant ouverture à une action en responsabilité, les tribunaux ont toujours recours à l'avis de praticiens expérimentés, Hippocrate, tout en exigeant des médecins une scrupuleuse observation de leurs devoirs professionnels, admettait cependant qu'il fallait être indulgent pour les erreurs inséparables de toute science et de tout art (2).

L'état de servitude qui rendait l'esclave personnellement irresponsable lui interdisait aussi de traiter les gens de condition libre. Toutefois les médecins privés ou publics possédaient de véritables médecins esclaves qui aidaient leurs maîtres et donnaient des soins à leurs frères en servitude. Les personnes riches entretenaient souvent des esclaves, médecins expérimentés, que les malheurs avaient réduits à cette triste condition. C'est aux praticiens de cette catégorie que Diogène le Cynique, esclave à Corinthe, faisait allusion quand il disait à son maître Xénaïde: « Si j'étais » médecin-esclave, tu serais obligé, bien que tu sois » mon maître, de passer par mes mains et de m'obéir » (3). Enfin, il convient de rappeler que les municipalités avaient à leur service des médecins publics esclaves pour donner dans les dispensaires, des soins à la classe servile.

(1) Aristote. — La Politique. L. III, ch. VI, § 8. — id. ch. X, § 5.
(2) Daremberg. — Hist. des sciences médicales. I, pp. 95 et 96.
(3) Diogène Laërte. Hist. des philosophes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La loi qui défendait aux esclaves d'étudier et d'exercer la médecine s'appliquait anciennement aux femmes. Celles-ci devaient se faire traiter par les médecins ordinaires, mais, beaucoup d'entre elles, soit par pudeur, soit dans la crainte de divulguer certaines maladies secrètes, préféraient souffrir en silence et succombaient souvent faute de soins.

Cette loi draconienne contre le féminisme médical fut, paraît-il, abrogée à la suite du courageux dévouement d'une jeune Athénienne nommée Agnodice, qui étudia la médecine avec des habillements masculins pour pouvoir pénétrer jusqu'au chevet des femmes souffrantes. Quand elle fut en possession de son art, ses succès furent si grands auprès de la clientèle féminine, que les médecins d'Athénes, jaloux de cette vogue, la firent comparaître devant l'Aréopage sous l'accusation grave de corruption des femmes. Se voyant près d'être condamnée elle dévoila son sexe et fut absoute. Alors ses accusateurs la dénoncèrent comme coupable d'avoir contrevenu à la loi. L'affaire fit grand bruit et les femmes d'Athènes de toutes conditions, dans un bel élan de solidarité, intervinrent en faveur de la jeune Agnodice. Le Sénat, en présence de cet unanime mouvement de sympathie, abrogea l'ancienne législation et permit aux femmes d'exercer la médecine et l'art des accouchements au même titre que les hommes.

Ce récit, rapporté par Hyginus, bien que mis en doute par certains historiens, semble cependant très vraisemblable, si l'on songe qu'il suffit souvent d'un trait d'héroïsme pour provoquer la suppression de mesures injustifiées. Au surplus, ce qui vient à l'appui de l'exactitude du fait, c'est que, dans la suite, les femmes exercèrent la médecine.

Antérieurement déjà, les femmes pratiquaient les accouchements. Du vivant d'Hippocrate, il existait en Grèce, des médecins-accoucheurs, mais généralement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leur assistance n'était réclamée que dans des cas d'une certaine gravité. Il ne peut donc pas paraître étonnant que, le progrès aidant, on ait accordé aux femmes la même liberté qu'au sexe fort.

Les accoucheuses étaient très considérées, à Athènes. Presques toutes sortaient de la classe des affranchis. Elles tenaient des pensionnaires ; leur expérience était grande et, à l'occasion, les médecins ne dédaignaient point de recourir à leurs conseils. On les appelait *Obstétrices* et elles se plaçaient sous la protection de Junon, déesse qui était censée présider aux accouchements.

La mère de Socrate était sage-femme et Platon nous a donné l'opinion de son illustre maître sur le rôle et les devoirs importants que les accoucheuses, dignes de ce nom, ont a remplir dans l'intérêt social.

Les listes des femmes célèbres qui se sont occupées de médecine, dans l'antiquité grecque est assez longue et la biographie de beaucoup d'entre elles témoigne de leur habileté et de leurs connaissances. Il n'entre pas dans le cadre de ce travail de donner un aperçu sur la vie de chacune d'elles, il suffira de citer simplement quelques noms parmi les plus connus. On trouvera d'ailleurs, dans quelques ouvrages spéciaux, récemment parus, des renseignements très intéressants sur le féminisme médical dans l'histoire. Il y a lieu de mentionner parmi ces publications, la thèse d'une jeune doctoresse, M^lle^ Mélanie Lipinska, sur les *femmes-médecins à travers les âges ;* le volume de M^me^ H. Fontanges, sur le même sujet et, enfin, celui de M. le D^r^ Baudoin, intitulé : *Femmes-médecins d'autrefois,* avec cette épigraphe bien typique : *Ce que femme veut, Dieu le veut.*

On vient de voir l'exemple d'Agnodice la jeune Athénienne. Théano, femme de Pythagore possédait, à ce que rapporte la tradition, une érudition considérable et soutint, contre Euryphon, qu'un fœtus est viable à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sept mois. La belle Laïs était une des hétères les plus savantes du siècle de Péricles ; à une grande culture littéraire, comme beaucoup d'autres courtisanes d'Athènes, elle joignait des connaissances médicales fort appréciées.

Plusieurs inscriptions mentionnent la reconnaissance populaire à l'occasion du dévouement dont certaines femmes avaient fait preuve dans l'exercice de la profession médicale. Un texte grec, gravé sur la base d'une statue à Tlos, en Lycie, porte que le monument a été élevé à une femme appelée Antiochis, honorée par le Sénat et le peuple de cette ville pour son expérience dans l'art de guérir. Une autre inscription trouvée à Karabaulo dit que la stèle a été érigée par un médecin Asclépiade en l'honneur de son épouse, savante en médecine (1).

(1) V. Dict. Ant. Gr. et Romaines au mot Medicus, article de M. S. Reinach

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VI

Les dispensaires privés et publics.

SOMMAIRE : Les Iatreia particuliers et publics. — Organisation municipale et assistance médicale gratuite. - Soins donnés aux esclaves et clientèle ordinaire des Iatreia publics. — Charges municipales.

La professiou médicale, dans l'antiquité grecque, comprenait comme de nos jours, trois branches principales, savoir : 1° La médecine clinique (du gr. Kliné, lit) s'occupant plus particulièrement des soins donnés aux malades ordinaires, alités ou non, chez eux ou à l'officine; 2° La Chirurgie ou médecine opératoire et 3° l'art des accouchements laissé surtout ainsi qu'on vient de le voir, aux mains des femmes habiles en cette partie.

Il y avait en outre, des spécialistes dont il sera question au chapitre suivant. A cette exception près, les médecins s'occupaient généralement de tout ce que comportait leur profession.

On donnait le nom d'*Iatreia* aux locaux servant aux médecins particuliers (*Iatroi idiotenontes*) ou aux médecins publics (*Iatroi demosioi*), ces derniers, ainsi nommés, parce qu'ils étaient chargés par les municipalités de traiter gratuitement les malades. On verra bientôt en quoi consistait ce service sanitaire, véritable assistance publique particulière à la Grèce et à tous les pays de race hellénique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les *Iatreia* privés et leurs dépendances contenaient des salles bien aérées et convenablement situées selon les règles tracées par les écrits d'Hippocrate. Comme dans les *Iatreia* publics, le praticien privé se faisait assister par des élèves qu'il prenait en apprentissage et qui lui devaient un dévouement complet, même après leur entrée dans la carrière médicale. Indépendamment des disciples, le maître employait des aides libres ou esclaves, qui, sous sa direction, s'occupaient aussi du traitement (1).

Le médecin particulier avait chez lui un cabinet de consultation, des logements pour ses aides, une salle d'opération, un laboratoire pour la préparation des médicaments et des chambres de repos pour les opérés ou les malades intransportables (2).

Le médecin composait lui-même les remèdes dont il achetait les éléments principaux à des herboristes attitrés qui, à leur tour, se fournissaient à un négociant de confiance appelé *rhizotome*. Le travail de cet homme consistait primitivement dans la récolte d'herbes médicales, de tout premier choix, qu'il fallait souvent recueillir au loin à l'aide de procédés plus ou moins magiques qui étaient censés nécessaires pour assurer la vertu curative des plantes Dans la suite, avec l'extension de la médecine et la disparition des préjugés, il ne fut plus possible de contrôler la sincérité du *rhizotome* et la marchandise était acceptée de confiance.

Si, d'habitude le médecin préparait ses médicaments, après un examen des malades, il y en avait d'autres, moins scrupuleux, qui se bornaient à vendre chez eux des remèdes préparés d'avance pour toute espèce d'affection. On les appelait *pharmacopoles* et leur réputation laissait beaucoup à désirer, car on

(1) Platon. — Les Lois. IV, p. 720.

(2) Hippocrate décrit minutieusement tout ce que doit contenir l'IATREION. V. Littré, T. III et IX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les assimilait aux *argytées*, dont il a été question plus haut.

A côté des *Iatreia* appartenant à des médecins particuliers et exploités à leur profit exclusif, il existait dans les localités d'une certaine importance des dispensaires publics qui ont été rangés, à juste titre, parmis les institutions économiques et sociales les plus intéressantes de l'Antiquité grecque.

Déjà, à une époque reculée, les cités helléniques avaient senti le besoin d'établir un service public d'assistance médicale rendu nécessaire à cause d'épidémies fréquentes et de maladies ordinaires qui laissaient les classes pauvres dépourvues de tout secours.

S'il faut en croire Xénophon, le grand Cyrus, fondateur de l'empire des Perses, au VI^me^ siècle avant notre ère, conseillait à son fils d'imiter l'exemple des villes qui avaient des médecins pour leurs malades et pour les blessés en temps de guerre (1). En parlant de la sorte, Cyrus faisait vraisemblablement allusion à des cités grecques.

Bien que les Egyptiens aient eu très anciennement des médecins publics à leur service, il semble cependant que l'institution s'est répandue dans toute l'Hellade venant de la Cicile et de la Grande Grèce.

A l'appui de cette opinion on peut citer l'histoire de Démocède, dont les aventures tiennent du roman. Il était connu pour avoir été médecin public à Crotone et dans d'autres villes, quand il fut engagé, en cette qualité, par Polycrate, tyran de Samos. De retour, dans sa patrie, il épousa la fille du fameux athlète Milon et continua d'exercer ses anciennes fonctions, vers l'an 520 avant notre ère.

Charondas, législateur de Catane et d'autres villes, qui vivait à peu près à la même époque, avait inscrit dans ses lois la nécessité des médecins publics, en

(1) Xénophon. - Cyropédie. I. VI, § 9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même temps que l'instruction obligatoire à charge de l'Etat : « En celà, dit Diodore de Sicile, il se montra » fort supérieur aux anciens législateurs qui ne s'étaient » occupés que des malades. Ceux-là, n'avaient pris » soin que du corps, tandis que lui s'attacha aussi à » l'esprit » (1). Beaucoup de villes grecques imitèrent cet exemple.

Il était aussi d'usage d'appeler des médecins expérimentés dans des circonstances graves, comme à la suite de guerres désastreuses ou d'épidémies. Athènes, souvent ravagée par la peste, fit venir à grands frais, à plusieurs reprises des praticiens célèbres pour enrayer le fléau. On cite à ce propos Epiménide de Crête et Hippocrate de Cos. Empédocle, médecin et philosophe, qui mit fin à ses jours en se jetant dans le cratère de l'Etna, était préposé au service sanitaire d'Agrigente (Sicile). Il y fit exécuter d'importants travaux qui mirent fin à une peste terrible. Dans une autre circonstance il purifia la ville au moyen de fumigations, comme l'avait fait Hippocrate, à Athènes, en allumant de grands feux dans les rues. Le même Hippocrate rapporte aussi, dans ses traités, qu'il fut appelé un jour par la ville d'Abdère pour donner ses soins au philosophe Démocrite. A l'occasion d'une épidémie un médecin de Gortyne, nommé Thalétas, fut demandé par Sparte où les secours manquaient (2).

Des inscriptions relatent les engagements pris par des villes, pour s'attacher, au prix de grands sacrifices, des médecins publics de valeur. Une des plus curieuses est la tablette de bronze, dite de Dali ou d'Idalion (3), datant de plus de 500 ans avant notre ère et aujourd'hui conservée à la Bibliothèque de France. Le texte, en caractères cypriotes, a été déchiffré par M. M^el Bréal

(1) Diodore de Sicile. — XII. 13.

(2) Plutarque. — De musicis.

(3) Nom de la localité où elle a été trouvée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui en a donné la traduction, le 1er juin 1877, à l'Académie des Inscriptions. C'est un contrat passé entre la ville d'Haleum, île de Chypre, et un médecin du nom d'Onasilos, après un siège désastreux soutenu contre les Mèdes et les Citiens ; il y est dit : « que le roi et la » ville ont prié Onasilos ou ceux de sa famille, de venir » soigner gratuitement les victimes de la guerre. Il » recevra pour honoraires, un talent d'or et, à défaut » de payement, il lui sera remis, en toute propriété et » en franchise, des titres du domaine royal et d'autres » bien-fonds dont le décret donne la désignation ». En forme de garantie, l'acte porte qu'il a été déposé, avec serment, au temple de Minerve (1).

Ce que nous connaissons, tant par les écrivains anciens que par les nombreuses découvertes archéologiques récentes, atteste suffisamment que dans toutes les municipalités d'origine grecque, on rivalisait de zèle pour assurer le service important de l'assistance médicale publique. Aussi, a-t-on pu dire que du temps d'Hippocrate, la plupart des villes grecques possédaient leurs médecins qui visitaient les malades dans la cité et ses faubourgs ou qui prenaient soin d'eux au dispensaire public (2).

L'institution persista longtemps, en Grèce, après la période romaine, ainsi que cela se voit d'un rescrit de l'empereur Antonin adressé à la province grecque d'Asie, mais applicable à tout l'Empire (3). L'assistance médicale y est réorganisée et le nombre des médecins est fixé d'après l'importance des villes. Cette règle était suivie dans les grandes cités, comme Athènes, qui comptait un *Iatreion demosieuon* dans chacun de ses quartiers principaux. L'extension du service était

(1) Michel Bréal. — Journal des savants, 1877, p. 555. — V. aussi au mot Chypre, le Grand Dictionnaire Larousse et au mot Medicus le Dict. des Ant. Gr. et Rom. l'art. de M. S. Reinach.

(2) A. Croiset. Hist. de la litt. Gr. T. IV, p. 428.

(3) V. Duruy. — Hist. des Rom. T. V, p. 428.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'ailleurs conforme à l'idée que Platon se faisait de son utilité. « Dans un Etat, dit-il, où abondent les » malades, il faut que les officines municipales s'ouvrent » en grand nombre ».

A côté des médecins sédentaires ou de ceux qui avaient à leur charge la santé publique, il existait encore des praticiens voyageurs qu'on ne doit pas confondre avec les charlatans dont il a déjà été fait mention. Ces médecins parcouraient les localités de moindre importance qui ne pouvaient entretenir un dispensaire public. Ils soignaient les malades très convenablement et passaient, avec raison, pour des hommes de valeur au cœur compatissant, rendant sur leur passage des services très appréciés. Hippocrate, lui-même, qui avait beaucoup voyagé, se plait à apprécier leur courageux dévouement pendant les épidémies au milieu des misères de tout genre. C'est en parlant d'eux qu'il dit : « Si l'on veut, parcourant les villes » pour y pratiquer, être réputé, non seulement méde- » cin de nom, mais encore de fait, il faut posséder des » connaissances profondes et constamment fortifier » les dispositions naturelles que l'on a en soi » (1).

L'officine publique, avec ses dépendances et l'ameublement nécessaire était la propriété de la ville et constituait un service municipal spécial. L'*Iatreion* était organisé sur le modèle des dispensaires particuliers, conformément aux règles formulées dans les écrits hippocratiques. Le local était vaste, bien aéré, protégé contre les intempéries et la trop grande chaleur du soleil. Hippocrate voulait que le médecin eût à sa disposition une collection complète d'instruments chirurgicaux et différents appareils nécessaires à la réductions des luxations. On ne pouvait jamais manquer d'eau potable, ni de serviettes et d'éponges, toujours en parfait état d'entretien. Le médecin devait avoir

(1) Hippocrate. — La Loi Ed. Littré, p. 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sous la main tous les médicaments; il fallait que l'établissement fût constamment pourvu d'eau en abondance pour les bains, les ablutions et la propreté des locaux. Une officine publique bien tenue contenait aussi des salles avec des lits réservés aux opérés non transportables (1).

L'*Iatreion* public ouvrait ses portes à tout le monde, mais généralement les gens aisés se faisaient soigner chez eux, en sorte que la clientèle se composait le plus souvent d'indigents qui étaient, dans beaucoup de cas, nourris, logés et traités gratuitement. Toutefois, il serait inexact de dire que l'*Iatreion* public était seulement fréquenté par des nécessiteux, car on trouve dans les inscriptions et les auteurs des preuves que le public y avait librement accès. C'est ainsi que Platon rapporte qu'on s'y rendait rien que pour se faire administrer une potion purgative (2), Aristophane, dans les *Acharniens*, fait répondre par Dicéopolis à un paysan qui lui demande un collyre, qu'il n'est pas médecin public et qu'il doit s'adresser à Pittalos, celui d'en face. Dans la même pièce, c'est Lamachos, général supposé des Athéniens, qui est transporté à l'officine par les auxiliaires du médecin pour y être soigné d'une luxation de la cheville du pied (3).

Les esclaves malades recevaient, eux aussi, des soins au dispensaire public, de la part d'aides-esclaves du médecin qui, dans le milieu où ils vivaient, pouvaient aisément se former à la pratique médicale (4). La bienveillance des lois et la douceur des mœurs de la Grèce, faisaient un devoir aux maîtres de prendre soins de leurs serviteurs malades. Ceux-ci étaient

(1) Hippocrate. — Ed. Littré. De l'officine. — Dr Dechambre. Rev. archéologique, 1881, p. 53. — V. Duruy. — Hist. des Rom. T. V, p. 425.

(2) Platon. — Des Lois, I, p. 640.

(3) Aristophane. — Les Acharniens. 1222, in fine.

(4) Platon. — Des Lois. IV, 720.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

souvent traités dans la famille même, sous la surveillance attentive de la maîtresse du logis qui avait la charge de veiller sur la santé de sa domesticité (1). « Si l'un de tes esclaves tombe malade, disait Socrate, » n'appelles-tu pas des médecins pour lui sauver la » vie? »

Comme l'esclave faisait partie de la maison, on en a conclu que les frais d'hospitalisation devaient être à la charge du maître.

Parmi les corps de métiers renseignés dans les livres hippocratiques, on remarque les charpentiers, les cordonniers, les corroyeurs, les mineurs, les vignerons, les tailleurs de pierre, les cuisiniers, les jardiniers, les palefreniers, etc. etc. Toutes ces professions sont celles d'hommes libres et d'artisans qui, par suite de maladies ou de blessures, étaient traités gratuitement dans les dispensaires municipaux (2).

Dans le service de l'assistance publique étaient compris tous les cas réclamant l'intervention chirurgicale; au nombre des affections du domaine de la pathologie, les plus nombreuses étaient les érysipèles, les ophtalmies, les ulcères rongeurs, les fièvres à bubons, en sorte que tout le cortège des misères humaines, comme à l'*Asclépion*, passait devant les médecins et les aides, à l'*Iatreion* public (3).

On a très justement comparé le médecin public, dans la Grèce antique, à notre moderne médecin des pauvres et l'*Iatreion* à nos hôpitaux : « Nous avons, » dit M. V. Duruy, fait revivre après des siècles cette » institution due à l'aimable génie de la Grèce. Le » médecin public, qui soigne les riches, mais qui » n'oublie pas les pauvres, n'est-il pas l'ancêtre très » reconnaissable de notre médecin de l'assistance

(1) Xénophon. — Economique. 7, 37. — id. Mémoires sur Socrate. II, 14 § 2 et 10 § 1.

(2) Hippocrate. — Ed. Littré, T. V, p. 115.

(3) id. — id. T. III, p. 75.

» publique ? On voit, par là, ce qu'il faut penser de » l'axiome, tant de fois répété, que la Charité était » inconnue aux anciens » (1).

Dans leur ensemble, les *Iatreia* publics avec les *Asclépions*, sous une autre forme, ont donc constitué, dans l'antiquité grecque, de véritables hôpitaux accessibles à tous ceux qui souffraient et qui ne différaient guère dans leur organisation générale de nos Hôtels-Dieu actuels (2).

Xénophon en disant que cette institution représentait l'œuvre médicale de la Cité avait donc heureusement défini son caractère d'utilité publique.

L'*Iatros demosios* était nommé par une assemblée du peuple, dans laquelle les candidats faisaient valoir leurs mérites et l'importance de leurs études auprès de maîtres connus (3). On ne choisissait que des praticiens capables et dévoués possédant la confiance publique, si l'on en juge par les inscriptions élogieuses, témoignages de la reconnaissance populaire à l'adresse de ces médecins, à la sortie de leurs fonctions.

Celles-ci consistaient dans l'administration du dispensaire à la satisfaction du public et dans la formation théorique et pratique de disciples qui venaient sous la direction du maître, étudier l'art de guérir.

On ne possède pas de renseignements suffisants pour apprécier quel pouvait être le traitement d'un médecin public. Certains faits historiques montrent qu'il était largement rétribué et tout dépendait d'ailleurs de l'importance de la charge. En surplus de ce que l'Etat lui payait, il lui était permis d'avoir une clientèle ordinaire comme ses confrères de la ville, ce qui lui faisait, somme toute, une situation privilégiée.

(1) V. Duruy. — Hist. des Rom. T. V, p. 428.

(2) Dr Vercoutre. — La médecine publique dans l'antiquité grecque. Rev. arch. 1880. — Dr Dechambre, id. 1881.

(3) Platon. — Gorgias, 455. B ; 456. C ; 514. D ; Politic. 259 A.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'assistance médicale publique imposait aux cités de lourdes dépenses en frais d'installation, de médicaments et de traitement du personnel. Ces charges étaient supportées par un impôt spécial appelé *Iatricon* que l'on percevait toujours, même en cas de dispense de certaines taxes en faveur de citoyens méritants. C'est qu'en effet, il fallait assurer, en tout temps, le bon fonctionnement d'un service aussi important. Il arrivait même parfois que le médecin public supportait de ses deniers une partie des frais, comme ceux relatifs aux médicaments et pareil acte de générosité lui valait alors des témoignages de reconnaissance, ainsi que cela se voit d'une inscription athénienne recueillie par M. Rhangabé et commentée par M. le Dr Vercoutre. Il s'agit d'un médecin public, du nom d'Evenor, félicité par le peuple qui lui accorde une distinction honorifique pour avoir payé de ses revenus une somme de plus de 5500 frs, en médicaments administrés par lui : « Or, dit M. Vercoutre, si Evenor est félicité, c'est évi- » demment parce qu'il a fait une dépense à laquelle il » n'était pas tenu » (1).

Le texte établit, à toute évidence, que les remèdes étaient compris dans la gratuité du traitement à l'*Iatreion*. Cet exemple permet aussi de juger combien étaient grands dans une ville comme Athènes, les frais d'un dispensaire dont les médicaments seuls s'élevaient à pareille somme dans le cours de la gestion d'un préposé.

(1) Rhangabé, no 378. Antiquités helléniques. — Dr Vercoutre. Rev. Arch. 1880, p. 336.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VII.

L'enseignement médical et les spécialistes.

SOMMAIRE : Les Iatreia privés et publics considérés comme écoles de médecine. — Cours théoriques et pratiques. — Insuffisance des connaissances anatomiques. - Médecins spécialistes : Oculistes, auristes, herniaires, lithotomistes, dentistes, pédotribes, prothétiques.

Les *Iatreia* tant privés que publics eurent aussi le grand mérite d'avoir été, dans l'antiquité grecque, des foyers d'enseignement médical où se sont formés des praticiens célèbres, en l'absence de toute intervention gouvernementale. On a vu que plusieurs *Asclépions,* notamment celui de Cos, patrie d'Hippocrate, pouvaient de même revendiquer cet honneur, mais il n'est pas douteux que la science médicale, en Grèce, s'est surtout développée en dehors des sanctuaires sous la libre impulsion des asclépiades. La réputation d'un praticien privé ou public grandissait en raison du nombre de disciples qui suivaient son enseignement pour devenir, à leur tour, des médecins de valeur. Il en résultait que son officine était plus recherchée que les autres, de moins d'importance, par des personnes désireuses d'acquérir de solides connaissances médicales. Ainsi, dans un intérêt commun, s'établissait une louable émulation qui, sous un régime de grande liberté, ne pouvait que stimuler et favoriser les progrès de la science.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On conçoit toute l'importance que devaient avoir pour la réputation d'un jeune médecin des études faites sous la direction d'un maître tel que Hippocrate; aussi, est-il très naturel que l'élève, dont parle Platon dans *Protagoras,* ait remis une forte somme d'argent à cet illustre médecin afin de recevoir ses leçons.

Si l'apprentissage n'était pas gratuit, il n'était pas rare de rencontrer des maîtres au cœur généreux qui acceptaient, sans rétribution, des jeunes gens bien doués, dont les ressources ne pouvaient suffire à la dépense d'un stage. C'est ainsi que le médecin Théomédon d'Athènes, prit gratuitement dans son officine Eudoxe, fils de l'orateur Eschine exilé à Rhodes, qui ne pouvait satisfaire ses dispositions pour la médecine à cause de sa grande pauvreté. Non seulement Théomédon ne lui réclama aucune somme, mais il mit encore libéralement entre les mains de son élève tout ce qui lui était nécessaire pour s'instruire.

La durée de l'apprentissage et le prix qu'on exigeait, ne sont pas suffisamment connus; mais, comme les études complètes comportaient les trois branches de la médecine et la préparation des médicaments, on a conjecturé, très vraisemblablement, qu'il fallait au moins trois ans avant d'être admis au serment professionnel. Quant à la somme à payer, cela dépendait, ainsi qu'on vient de le voir, de la réputation du maître à qui l'on s'adressait.

Le médecin donnait ses consultations aux malades à l'officine, devant ses élèves et ceux-ci l'accompagnaient en ville dans les visites à sa clientèle. C'était là des cours de véritable clinique, mais cette manière de faire avait le grand désavantage de fatiguer inutilement le patient et de le mettre à même d'apprécier la gravité de son état. On blâmait aussi les consultations entre confrères qui donnaient souvent lieu à de vives discussions au détriment du repos du malade.

La pratique chirurgicale était enseignée dans les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

salle d'opérations de l'*Iatreion*, selon les indications que l'on trouve dans les œuvres d'Hippocrate. Au traité de l'officine, le maître entre dans des descriptions minutieuses et indique les méthodes à suivre pour les opérations. On croit assister à une de ces leçons à la lecture de ce passage : « Les aides qui entourent le » malade présenteront la partie à opérer ; ils main- » tiendront le reste du corps dans l'immobilité ; silen- » cieux, attentifs aux ordres de celui qui leur » commande » (1).

Tout le traité de l'officine et celui des fractures sont écrits avec le même souci scientique. Ce sont, très vraisemblablement des abrégés de cours professés par le maître ou peut-être même par des médecins de son école dont les noms ne nous sont pas parvenus (2).

M. Littré résume, en ces termes, ce que devait être l'enseignement chirurgical dans les *Iatreia* : « Les » corps des élèves étaient façonnés aux attitudes régu- » lières, leurs mains aux mouvements réglés ; et cette » gymnastique chirurgicale, si nécessaire pour que » toutes les opérations soient exécutées avec une pré- » cision qui, d'apprise devient pour ainsi dire instinc- » tive, était, sans doute, comme plusieurs autres gym- » nastiques, plus exacte alors, qu'elle ne l'est aujour- » d'hui pour nos élèves. Hippocrate a donné pour titre » à l'un de ses traités, un de ces dispensaires où le » médecin attitré avait ses élèves, ses instruments, » ses appareils et pansait ses malades » (3).

De tout ce qui précéde, il est permis de conclure que plus de cinq siècles avant notre ère les *Iatreia* étaient déjà de véritables écoles de médecine, et que, à Athènes, du vivant de Socrate cette science y était

(1) Hippocrate. — Ed. Littré. De l'officine, 6.

(2) Littré. — Œuvres d'Hippocrate. T. III, p. 268.

(3) Littré — Œuvres d'Hippocrate. T. III, p. 265.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

enseignée au même titre que l'Eloquence et les Belles-Lettres (1).

Pendant le cours des études une bienveillante sympathie ne cessait d'unir le maître à ses élèves ; de leur côté, ceux-ci restaient toujours tenus à des devoirs de gratitude envers celui qui les avait initiés à la connaissance de la médecine : touchant souvenir des rapports fraternels qui existaient jadis entre les membres des anciennes familles Asclépiades. C'est à ce point, que le jeune médecin avant d'être jugé digne d'entrer dans la carrière, devait jurer de rester attaché à son maître, de l'assister dans le besoin et de donner l'enseignement gratuit à ceux de ses fils qui désireraient embrasser la même profession. Les Grecs, comme on le voit, savaient observer les devoirs de la reconnaissance et se prêter un mutuel appui.

Le grand reproche qui a souvent été fait aux études médicales dans l'antiquité, c'est l'absence de notions anatomiques certaines. La faute n'en est pas à l'esprit investigateur des anciens praticiens qui, chaque fois qu'ils en eurent la possibilité, mirent leur ardent désir de s'instruire au dessus des préjugés populaires, mais bien à la difficulté de se procurer des cadavres humains (2). Ils avaient à lutter contre de très vieilles croyances, chères à la race Aryenne, qui considéraient comme une profanation toute atteinte à la dépouille mortelle. Tout cadavre devait être inhumé ou incinéré et son contact était une souillure qui ne s'effaçait que par les purifications d'usage. Les mânes des morts privés de sépulture éprouvaient des tourments sans nombre et venaient, la nuit, troubler le repos des vivants. Le culte des morts, observé d'abord au foyer

(1) V. Wallon — Histoire de l'Esclavage dans l'antiquité et du travail libre en Grèce, T. I, ch. IV, p. 147 et notes.

(2) L'Ecole d'Alexandrie, sous la courageuse impulsion d'Hérophile et d'Erasistrate, apporta momentanément une atténuation au rigorisme antique ; mais, après sa rapide décadence il fallut retourner aux anciens préjugés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

domestique, fut plus tard protégé par les lois. Il existait même, à Athènes, une très vieille coutume qui obligeait celui qui trouvait un cadavre sur son chemin de lui donner aussitôt une sépulture décente (1). On considérait aussi comme une impiété de jeter une pierre sur un crâne.

On comprend que dans de telles conditions les dissections humaines étaient rendues impossibles au grand détriment des études anatomiques. Aristote déplorait cette situation et avouait que l'on connaissait moins l'intérieur du corps de l'homme que celui des animaux.

Les démonstrations avaient lieu sur des moulages ou des modèles de bronze ou de bois. On a vu, au chapitre des *Asclépions* que l'on conservait au temple de Delphes, un squelette humain, tout d'airain, qui avait été, disait-on, consacré à Apollon par Hippocrate.

Pour les recherches anatomiques des viscères, il fallait bien avoir recours à des pièces animales qui correspondaient aux parties du corps que le maître indiquait sur un homme nu. Les singes servaient, le plus souvent aux études anatomiques dans l'enseignement donné aux *Iatreia*.

Bien que l'art de guérir fût exercé dans toutes ses parties par la plupart des médecins grecs, il s'en trouvait cependant qui se consacraient au traitement de certaines affections et à la pratique d'opérations spéciales. Au nombre des premiers il faut compter surtout les oculistes, à cause de la fréquence, en Grèce, des maladies des yeux et des paupières. Le plus grand praticien en oculistique au III^e siècle avant J.-C., était le fameux Evelpide, dont Celse et Galien font le plus grand éloge; il composa des collyres renommés. Toutefois les ophtalmies étaient aussi traitées couramment dans les officines publiques, ainsi que cela résulte des œuvres d'Hippocrate et des propos de Dicéopolis dans les *Acharniens* d'Aristophane.

(1) Voir V. Duruy. — Hist. des Gr. p. 193. — E. Curtius, L. C. T. II p. 67.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il faut donc admettre que l'étude des affections spéciales n'était par exclue de l'enseignement médical dans les *Iatreia*. Malheureusement, à côté des praticiens de valeur, il existait pour ces spécialités bon nombre de charlatans qui exploitaient la crédulité publique, comme on l'a déjà vu, en vendant des drogues composées par eux.

On comptait aussi des médecins auristes, des chirurgiens habiles à opérer les hernies et d'autres qui pratiquaient avec succès la lithotomie. L'art du dentiste et la prothèse dentaire étaient connus de longue date; la méthode prothétique venait, disait-on, de l'Egypte, ce qui semble très probable, car beaucoup de dents aurifiées et de rateliers complets ont été recueillis dans les sarcophages. Une machoire supérieure, en or, connue sous le nom de dentier d'Orvieto, ville d'Italie, où elle a été trouvée, est conservée à l'Université de Gand. On fait remonter l'âge de cette pièce curieuse à cinq cents ans avant notre ère (1). D'autres dentiers, montés en or ont été découverts à Tanagrie, à Corneto, à Valsiarosa et sont décrits dans l'ouvrage de M. Deneffe (2).

Parmi les spécialistes, il convient de rappeler les fonctions du *Pédotribe-médecin* à qui l'on confiait la direction des gymnases et des palestres. Dans les établissements de ce genre, de même que dans nos grands ateliers modernes, il fallait un médecin, en permanence aux heures des leçons, pour soigner les fractures, les foulures et les contusions nombreuses qui devaient se produire à la suite d'exercices violents. Le pédotribe avait aussi la charge de régler méthodiquement les efforts des élèves, en tenant compte de leur force et de leur tempérament. Ces médecins ne manquaient pas de capacités et il n'était pas rare

(1) Deneffe. — La prothèse dentaire dans l'antiquité, pp. 26, 59, 66d et 79.
(2) S. Reinach. — Dict. ant. Gr. et Rom., au mot MEDICUS, p. 1679, note 9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de voir certains d'entre eux s'établir en ville pour y traiter les malades au moyen de l'hygiène et des exercices thérapeutiques.

On apprendra, sans doute avec surprise, que l'antiquité grecque connaissait la prothèse des membres. On en a pour preuve un vase du Musée du Louvre sur lequel on voit un personnage avec une jambe de bois et traînant un âne à sa suite. On cite également une mosaïque représentant un chasseur s'appuyant sur une jambe artificielle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VIII

Honoraires médicaux et confraternité professionnelle.

SOMMAIRE : Opinion d'Hippocrate. — Honoraires et générosité professionnelle. — Situation pécuniaire du Corps médical. — Rapports confraternels.

La question des honoraires mérite une mention particulière parce qu'elle se rattache directement à l'assistance médicale et au dévouement professionnel.

Hippocrate, dans ses *Préceptes*, imposait comme premier devoir du médecin le souci de la guérison de ses malades, avant de songer aux avantages pécuniaires qu'il pouvait retirer de ses soins. Il voulait, dans la conception élevée qu'il se faisait de la profession, que celui dont on réclame l'assistance fût l'homme de bien par excellence, ne recherchant pas uniquement la clientèle des riches au détriment des gens moins fortunés.

Ecoutons ces belles paroles dans lesquelles se révèlent les plus nobles sentiments : « Il ne faut » pas, dit-il, quand on est appelé auprès d'un malade, » s'occuper des honoraires, car on suscite en lui cette » pensée, que, n'ayant pas de convention, il sera » abandonné ou négligé. Le souci des honoraires est » nuisible au patient surtout dans les maladies aiguës. » Le médecin honorable s'attache à ce qui est utile et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

» glorieux. Il vaut mieux faire des reproches à des » gens qu'on a sauvés, que d'exploiter ceux qui sont » en danger. Je recommande de ne pas pousser trop » loin l'âpreté et d'avoir égard à la fortune et aux » ressources » (1).

Hippocrate avait fait de la Charité, une des qualités principales du médecin et Socrate rangeait la médecine parmi les Arts qui ont le bien pour objet (2).

L'obligation morale de la bienfaisance n'allait cependant pas jusqu'à prohiber au médecin de se faire payer selon son travail et ses mérites, car la recommandation d'Hippocrate ne s'appliquait qu'aux nécessiteux. Lui-même vivait de sa profession et son enseignement n'était pas gratuit. Aristote disait que les médecins doivent gagner leur vie en guérissant les malades, (3) et Socrate, avec son esprit équitable, jugeait même que le payement ne suffisait pas et qu'il fallait encore y joindre la gratitude : « Celui, dit-il, » qui s'abandonne aux médecins après avoir enduré » les plus vives douleurs par l'application du fer et » du feu, croit juste de leur payer leurs honoraires et » de leur vouer, en plus, toute sa reconnaissance » (4).

Cette reconnaissance se traduisait souvent par de riches cadeaux dont l'histoire offre de nombreux exemples et aussi par des inscriptions élogieuses, accompagnées d'offrandes, que l'on plaçait dans les lieux publics ou dans les temples.

A l'origine, on ne payait le médecin qu'en dons, sans numéraire, mais cet usage avait déjà cessé bien antérieurement à Hippocrate, car au VI^{me} siècle avant notre ère, il est question d'honoraires pour les praticiens privés et de traitements, souvent fort élevés, que recevaient des médecins publics.

---

(1) Hippocrate. — Préceptes. Ed. Littré IX, pp. 247-255.
(2) Platon. — *Gorgias*, 55.
(3) Aristote. — Politique, III, 11.
(4) Xénophon. — Mémoires sur Socrate, L. I. Ch. II § 25.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les particuliers prenaient parfois des arrangements avec des médecins pour les soins à leur donner ainsi qu'à la famille et à la domesticité. C'est à des conventions de ce genre que fait allusion Hippocrate, dans la citation qu'on vient de lire, où il est question d'un malade qui n'a pas traité avec le médecin.

A la louange des médecins grecs et malgré toutes les critiques qui peuvent leur être adressées, il y a lieu de mettre à leur actif de nombreux traits de générosité et de désintéressement. Polybe, gendre d'Hippocrate, passait pour un homme simple et bon. Après la mort de son beau-père, il exerça la médecine et reprit son importante officine en y comprenant l'enseignement médical dont la renommée était universelle. On rapporte que dans cette nouvelle direction du dispensaire il forma gratuitement beaucoup de jeunes praticiens pauvres. On a vu que Théomédon avait agi de même envers Eudoxe fils d'Eschine. Ménocrite fut honoré par un décret de la ville de Bryconte, île de Carpathos, (1) pour avoir vécu dans la pauvreté et prodigué des soins aux malades avec la plus grande libéralité. Evenon, médecin athénien, fut en pareil cas, l'objet de semblable distinction. Epiménide refusa toute gratification quand il vint, à Athènes, à l'occasion de la grande peste et Hippocrate ne voulut rien recevoir de la ville d'Abdère lorsqu'il y alla soigner le philosophe Démocrite : « Trop heureux, avait-il répondu, d'avoir » eu le bonheur de guérir un pareil sage ! »

S'il faut en croire Aristophane, bien des médecins, à Athènes, ne vivaient guère dans l'opulence, car dans *Plutus*, il fait dire par Chrèmyle : « Quel médecin, y » a-t-il ici ? l'art est nul où il n'y a point de salaire ! » (2) Paroles excessives, sans doute, mais qui correspondent assez bien à la modicité relative des honoraires que

(1) Voir au chapitre suivant le texte du décret.

(2) Aristophane. — *Plutus*, 407.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'on payait alors aux médecins ordinaires. On a conjecturé, d'après certains auteurs qu'une simple visite se payait une drachme, soit environ un franc de la valeur actuelle. C'était, à la vérité, un prix assez modéré.

En résumé, il résulte de l'ensemble des documents que nous connaissons, que si certains médecins renommés ou pourvus d'une officine publique gagnaient beaucoup d'argent et menaient une existence heureuse, bon nombre de leurs confrères, moins favorisés, se trouvaient dans une situation médiocre.

Une bonne entente semble avoir régné dans le corps médical que chacun considérait comme formant une grande famille où tout devait se passer fraternellement *Omnia fraterne*. Suivant Plutarque, médecins et chirurgiens faisaient bon ménage et se recommandaient mutuellement (1).

Il est intéressant de constater ici que l'appellation de « confrères » que les médecins, aujourd'hui encore, se donnent entre eux, n'est qu'une réminiscence des confréries médicales et des rapports affectueux qui unissaient jadis leurs membres. Dans les cas graves ou douteux, médecins cliniques ou chirurgiens, prenaient conseil de leurs confrères et Hippocrate estimait qu'il n'y avait pas de honte à recourir aux lumières des autres (2).

Il est vrai que les consultations au chevet du malade, en présence des élèves, étaient souvent l'occasion de disputes très vives dans lesquelles chacun se montrait désireux de faire valoir ses capacités; mais, ces querelles de métier n'étaient nuisibles qu'au patient qui en était témoin et ne troublaient en aucune façon la bonne harmonie confraternelle. Il est probable que, dans la rue, chacun se tendait la main et qu'on oubliait

---

(1) Plutarque. — *De fraterno amore.*
(2) Hippocrate, IX, 262.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les paroles désobligeantes échangées dans un moment d'emportement, sauf à recommencer plus tard.

Il arrivait parfois que les médecins étaient appelés en témoignage ou comme experts dans les procès. On en trouve quelques exemples dans les plaidoyers d'Eschine et de Démosthène. (1) Hippocrate parle même de certaines recherches anatomiques qui leur étaient demandées pour établir la cause d'une mort (2).

On a vu que de bons rapports existaient aussi entre les prêtres guérisseurs des *Asclépions* et les Asclépiades séculiers.

Aucun fait historique précis, ne donne l'impression que la profession médicale, dans la Grèce ancienne, aurait connu les haines et les jalousies entre confrères qu'on est convenu d'appeler, de nos jours l'*invidia medicorum*.

Peut-être le récit des tracas dont la jeune Agnostice aurait été la victime, serait-il le seul exemple connu d'intolérance, si l'anecdote doit être tenue pour authentique?

A quoi faut-il attribuer cette discipline morale qui, dans ces âges lointains, sut réfréner à ce point l'envie et la haine, sentiments si vivaces dans la nature humaine? On doit y voir l'influence de l'antique serment des asclépiades qui réunissait les médecins dans une même communauté et les maintenait dans les liens d'une sympathie réciproque assez puissants pour les soustraire à toute pensée de jalousie de métier.

L'illustre Hippocrate en développant dans ses écrits le grand principe de la fraternité professionnelle contenu dans le serment, a contribué, par sa haute influence à maintenir une union étroite entre médecins, en ne leur donnant pour seul objectif de leur art que

---

(1) Eschine. — De la falsification des lois, 26. — Demosthène. — Plaidoirie contre Conon, 1256 et 1260.

(2) Hippocrate — L. V. 224.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le soulagement de l'humanité souffrante : « Hippocrate,
» dit M. Curtius, envisageait la profession, en plein,
» par son côté moral et exigeait la piété, le désintéressement, la discrétion et l'amour du prochain. Il
» sut lui conserver le caractère d'un art libre exercé
» par des praticiens qui n'étaient responsables que
» devant leur conscience » (1).

(1). E. Curtius, l. c. T. V, pp. 173 et s.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE IX

Critique et appréciations diverses. — Hommages publics. — Les médecins grecs à l'étranger.

SOMMAIRE : LA CRITIQUE DES MÉDECINS AU THÉATRE, A LA TRIBUNE ET PAR LE CORPS MÉDICAL. — SERVICES RENDUS PAR EUX DANS LES PAYS DE RACE GRECQUE. — MÉNOCRITE ET LE DÉCRET DE BRYCONTE. — MÉDECINS GRECS CHEZ LES BARBARES.

L'exercice de l'art médical en Grèce comme partout ailleurs, n'a pas échappé à l'inévitable critique. Il n'en pouvait être autrement pour une profession si souvent exploitée par des gens sans scrupules, se prétendant à même de guérir leurs semblables de tous leurs maux. L'aveugle confiance de la foule dans le pouvoir illimité de la médecine se justifie, car elle est, en définitive, l'expression d'un sentiment très naturel de la part de ceux qui souffrent et qui cherchent, par tous les moyens, à recouvrer la santé, le plus précieux des biens.

La critique s'est surtout attaquée au charlatanisme et à la cupidité médicale. Toutefois la comédie satyrique, dont le rôle est de fustiger les mœurs en plaisantant, ne s'est pas montrée trop mordante dans ses allusions, en cette matière. Aristophane, par exemple, fera dire par l'un de ses personnages, qu'il souffre davantage de la vue depuis qu'il est entre les mains de l'oculiste; propos fort anodin et souvent répété

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans la suite. Dans son *Plutus*, le poëte insinue que les médecins sont incapables de guérir de sa cécité le dieu de la Fortune, parce que c'est Jupiter qui l'a rendu aveugle; qu'il est dès lors préférable de le conduire au temple d'Esculape. Dans les *Acharniens*, le même auteur, loin de se moquer de la médecine, conseille à l'un des personnages de la pièce d'aller consulter le médecin public.

Les plaidoiries de Démosthène et d'Eschine qui sont un vivant reflet des mœurs athéniennes et une source de précieux renseignements, nous montrent un défilé de fripons et de coquins, mais, dans le nombre, il est rarement question de médecins. Démosthènes, en dénonçant la conduite du médecin Euryxias, son ennemi personnel, s'abstient de mettre en doute ses capacités professionnelles (1).

Dans un autre plaidoyer, il fait l'éloge de la conduite d'un praticien nommé Eutidique qui, sollicité par un certain Béotus, refusa de lui faire une incision à la tête, en vue d'accuser Démosthènes d'être l'auteur de la blessure et de le faire ainsi condamner au bannissement. Béotus s'entailla alors le visage et porta plainte devant l'aréopage, mais la déposition du médecin apporta la preuve de la malveillance de l'accusation et Démosthènes fut acquitté (2).

La critique la plus sévère des vices de la profession se voit dans les écrits hippocratiques et fait ainsi honneur aux principes rigoureux qui régissaient alors la conduite des médecins recommandables. On y dénonce l'incapacité de beaucoup de praticiens et leur désir coupable de s'enrichir au détriment de la crédulité publique. Si les écrits connus sous le nom d'Hippocrate ne sont pas tous de lui, il est cependant à supposer que les reproches qu'ils contiennent, con-

(1) Démosthène. — Contre Apaturius.
(2) id. Contre Beotus, sur la dot maternelle.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

formes à la pensée du maître, s'adressaient à des praticiens peu honnêtes, dans le but de les rappeler à l'observation des règles de la profession inscrites dans le serment. L'idée maîtresse qui se dégage de l'enseignement d'Hippocrate est de mettre les devoirs professionnels en pratique constante et de faire de la médecine un sacerdoce impliquant, comme idéal, la bienfaisance et le dévouement à l'humanité, toutes vertus de nature à apporter la considération publique, à ceux qui les pratiquaient. Socrate partageait aussi cette manière de voir; l'opinion qu'il se faisait des devoirs médicaux était très élevée et il tenait en grande estime ceux qui pratiquaient dignement l'art de guérir (1).

Si une conception aussi parfaite de l'assistance médicale n'a pas toujours été réalisée, on est heureux cependant de constater, qu'à un âge fort reculé, il s'est rencontré un grand nombre de médecins dévoués dont l'histoire et l'épigraphie ont permis de rappeler les noms. Le peuple et les pouvoirs publics en rendant hommage à ces hommes dévoués leur témoignait par là sa sincère reconnaissance, sans aucun esprit de flatterie.

Une de ces plus anciennes marques d'estime publique est un disque de marbre de style archaïque, remontant au VI[me] siècle avant notre ère, trouvé, à Athènes, il y a quelques années (2). Le médecin Aineios, asclépiade de Cos, à qui elle est dédiée, y est représenté assis et de profil. La surface du médaillon porte encore des traces de peinture et, dans le haut, on lit : « En souvenir d'Aineios, habile et excel» lent médecin ».

Une stèle du IV[me] siècle, découverte dans les fouilles récentes de l'*Asclépion* d'Athènes, porte que

---

(1) Xénophon. — Mémoires sur Socrate. L. III, ch. IX § 10.

(2) On trouvera au mot *imago* du Dict. des ant. G. et Rom. p. Daremberg et Saglio, le dessin de ce disque.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pheidias, médecin public, a exercé sa charge avec dévouement et gratuitement. En reconnaissance, la cité lui a voté des remercîments, avec inscription du décret (1). Semblable attestation se voit aussi, sur un marbre provenant de l'île de Cos, en faveur d'un médecin qui s'est distingué pendant une épidémie (2).

Les disciples de l'Ecole de Cos, patrie d'Hippocrate ont toujours fait preuve de valeur et de désintéressément. Le maître et sa famille ont eux-mêmes donné l'exemple du devoir professionnel en temps de paix et sur les champs de bataille.

Citons encore une inscription du III^{me} siècle avant J.-C., mentionnant que Xénotimos, à l'occasion d'une épidémie très meurtrière, resta seul pour soigner tout le monde, après la mort des autres médecins.

Parfois les cités décernaient à leurs médecins des honneurs exceptionnels et des couronnes d'or, comme pour Phidias, à Athènes; Chatalas, à Calymnos; Ouliadès, à Samos; Asclépiodore, à Elatée; Artémidore, à Andros et Archippos, à Délos. Héraclide de Rhodes, médecin célèbre et auteur de beaucoup d'ouvrages, surnommé l'« Homère médical », reçut les mêmes distinctions dans sa ville natale, ainsi qu'à Alexandrie et à Athènes où il donna des soins gratuitement (3).

D'autres médecins, plus favorisés encore, tels que Ménophile, à Cadyanda; Aristoboulos, à Lide; Hermogène, à Smyrne, eurent leurs statues en bronze, en récompense de leurs mérites et des services rendus.

Un des documents les plus intéressants des recueils épigraphiques grecs est, sans contredit, l'inscription

(1) S. Reinach. — Traité d'épigraphie gr., p. 50. — L'inscription a été découverte dans les ruines de l'obscure cité de Rodiapolis, en Lycie. Le décret porte: « que le rhodien Héraclide fut également honoré par les Rhodiens, les » Alexandriens, les Athéniens, le tribunal sacré de l'aéropage et les philosophes » épicuriens d'Athènes. Il était célèbre comme médecin et comme auteur de » traités médicaux. Il donnait ses soins gratuitement et éleva, à ses frais, un » temple et des statues à Esculape et à Hygie. »

(2) P. Girard. l. c. note p. 84.

(3) V. Duruy. — Hist. d. Rom. p 426 et la note.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

découverte il y a peu d'années, à Bryconte, dans l'île de Carpathos, entre Rhodes et la Crête. La traduction et l'interprétation sont dues à M. C. Wescher. Il s'agit d'un décret récompensant le médecin public Ménocrite, dont l'arrière grand'père fut, à ce que l'on croit, le philosophe pythagorien Epicharme, né à Cos et mort vers l'an 410 avant notre ère. Epicharme avait eu pour fils Thyrson, père de Métrodore et aïeul de Ménocrite. C'était une famille de médecins célèbres qui avait conservé parmi ses membres les saintes traditions d'honneur et de bienfaisance.

L'inscription mérite d'être donnée en entier, du moins telle qu'elle nous est parvenue, car elle montre le désintéressement de ce praticien dans ses fonctions de médecin public et aussi les formes administratives usitées en pareille circonstance. Le préambule et la fin de l'acte manquent ; voici la traduction de ce qui reste.

« Un citoyen de la ville de Bryconte a fait la pro-
» position suivante : Attendu que Ménocrite, fils de
» Métrodore, de Samos, ayant été médecin public,
» pendant plus de vingt ans, n'a cessé de soigner tout
» le monde avec zèle et empressement ; que dans la
» pratique de son art et, dans le reste de sa conduite
» il s'est montré irréprochable ;

» Attendu qu'une peste s'étant déclarée et ayant
» mis en danger la vie d'un grand nombre, non seu-
» lement de citoyens, mais encore d'étrangers domi-
» ciliés dans la cité, Ménocrite, à force de soins et de
» patience, a eu la plus grande part au rétablissement
» de la santé publique ;

» Attendu qu'au lieu de se faire payer, il vit dans
» la pauvreté et qu'il a sauvé la vie à beaucoup de
» citoyens atteints de dangereuses maladies, sans
» accepter de salaire conformément aux lois et à la
» justice ; qu'il n'a jamais hésité à se déplacer pour
» visiter les habitants des environs ;

» En conséquence le peuple de Bryconte fera preuve

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

» de reconnaissance en rémunérant par des honneurs
» un médecin digne d'éloges. »

Le décret suivant a alors été ratifié :

« Il a plu au peuple de Bryconte de louer Méno-
» crite, fils de Métrodore, de Samos; de le couronner
» d'or et de proclamer aux jeux Esculapiens que le
» peuple de Bryconte loue et accorde une couronne d'or
» à Ménocrite pour son savoir et sa vertu ; qu'il soit
» permis à Ménocrite d'assister aux fêtes que célèbrent
» les Brycontiens; que le trésor public acquitte la
» dépense faite pour la couronne ; qu'après ratification
» par le Peuple, il soit désigné, sur le champ, un
» citoyen pour annoncer la remise de la couronne;
» qu'on fasse consacrer et ériger dans le temple de
» Neptune Porthmios, une stèle en marbre sur laquelle
» on inscrira le décret par lequel le Peuple de Bryconte
» honore Ménocrite à cause de son savoir et de sa
» vertu » (1).

De ces hommes dévoués au bien public, et que les cités grecques savaient honorer, combien n'y en a-t-il pas qui restent encore ignorés en attendant que de nouvelles découvertes archéologiques fassent connaître leurs noms à l'histoire ? Combien plus encore demeureront oubliés, le temps ayant à jamais effacé toute trace de leurs bienfaits !

La renommée des médecins grecs et les largesses des princes orientaux eurent pour effet d'attirer, de bonne heure, à l'étranger une quantité de praticiens habiles qui supplantèrent la thérapeutique égyptienne faite d'empirisme et d'étroit formalisme.

Les aventures de Démocède de Crotone à la cour de Darius, montrent bien la grande influence qu'il sut rapidement acquérir par ses talents et le discrédit dans lequel il fit tomber la médecine égyptienne, alors toute

(1) Rev. arch. — 1863, p. 469 ; id. 1880, pp. 318, 319.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

puissante en Perse. L'histoire contée par Hérodote mérite d'être résumée (1).

Démocède, qui illustra l'école de Crotone dans l'antiquité, prit tout jeune encore, à la suite de dissentiments de famille, la résolution de quitter sa ville natale, pour se fixer à Egine, où, dès la première année, il surpassa ses confrères par son habileté. L'année suivante on le nomma médecin public au traitement d'un talent. La troisième année, il fut appelé, en la méme qualité, à Athènes, qui lui donna cent mines. Enfin, la quatrième année, il fut attiré à Samos, par Polycrate, qui lui payait annuellement deux talents.

A la mort de ce prince, que le satrape Orétès fit assassiner (521 av. J.-C.), Démocède fut réduit en esclavage et envoyé à Suse, après que Darius eût fait périr Orétès pour venger la mort de Polycrate. Telle était la condition du malheureux médecin, quand le grand roi, en descendant de cheval se luxa gravement la cheville. Pendant sept jours, le monarque endura de terribles souffrances causées surtout par l'ignorance des médecins égyptiens attachés au palais. Quelqu'un parla au roi de l'habileté d'un de ses esclaves; Darius appela aussitôt Démocède qui appliqua un autre traitement et obtint une guérison rapide et complète.

Comblé de présents, Démocède avec des entraves d'or, n'en demeurait pas moins esclave du roi qui ne voulait, à aucun prix, se priver d'un médecin d'un si grand mérite. Or, il arriva, à quelque temps de là, que la reine Atossa, fille de Cyrus et femme de Darius, se plaignit de vives douleurs au sein à la suite d'une tumeur qui s'ouvrit. Comme le mal faisait de rapides progrès, Démocède fut appelé à soigner la reine qu'il parvint à guérir. Remplie de reconnaissance envers son bienfaiteur cette femme lui promit de lui fournir

(1) Hérodote. — Livre III, §§ 128 à 138.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le moyen de recouvrer la liberté. Dans ce but, elle persuada à son époux qu'avant de faire la guerre aux Grecs, il devait envoyer Démocède auprès d'eux sous la garde de quinze Perses, les premiers du royaume, pour avoir, au retour du voyage, une connaissance exacte du pays. Grâce à ce stratagème Démocède put enfin gagner Tarente et de là Crotone où il trouva protection auprès de ses concitoyens, malgré les menaces des Perses, qui avaient reçu l'ordre de le ramener vivant à Suse.

Un autre médecin grec, du nom d'Apollonide, appelé à la cour d'Artaxercès, environ 450 ans avant notre ère, pour donner des soins à Mégabise, beau-frère du roi, eut une triste fin. Après la guérison du prince atteint d'une blessure fort dangereuse, il eut des relations avec Amytis, femme de son client. L'intrigue fut découverte et le malheureux médecin périt dans d'affreux tourments.

Ctésias, médecin de Cnide, qui avait assisté à la bataille du Cunaxa, dans laquelle fut tué Cyrus, le jeune (401 av. J.-C.) soigna Artaxerxès Mnémon de la blessure que lui fit son frère dans le combat (1). Il devint l'ami du roi qui le retint à sa cour pendant dix-sept ans. Ctésias profita de son séjour en Perse pour écrire une histoire des Assyriens et des Mèdes qui fut l'objet de critiques très justifiées tant au point de vue des faits que des dates.

Contrairement à ce que firent certains médecins grecs, Hippocrate refusa les offres du roi des Perses, donnant pour motif qu'il ne soignait pas les ennemis de sa patrie.

La Macédoine compta beaucoup de médecins grecs. Critobule soigna Philippe à l'occasion du coup de flèche que ce monarque reçut à l'œil, au siège de Méthone,

(1) Xénophon. — Anabase, L. I, ch. VIII § 9. Suivant Xénophon, Ctésias prétendait avoir guéri le roi, blessé à la poitrine par un coup de lance qui avait perforé la cuirasse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en 353 avant notre ère. Alexandre-le-Grand ne connaissait que les praticiens grecs et fut soigné par eux de la blessure dont il fut atteint au cours de sa campagne dans l'Inde.

Tous les princes asiatiques du bassin méditerranéen, avaient recours aux bons offices des médecins grecs et s'intéressaient au développement de la science médicale. Pline le Naturaliste, rapporte que le roi de Syrie, Antiochus VIII, avait fait placer dans le temple d'Esculape, à Cos, une inscription contenant un remède contre les morsures des serpents venimeux (1).

Rome sous la République et sous l'Empire fut tributaire de la Grèce et surtout d'Athènes, qui fournissait à la Capitale du Monde des praticiens éminents à qui l'on accordait le droit de cité.

En résumé, il n'est pas téméraire d'affirmer que la science médicale est due au génie grec. Les prêtres de l'Egypte qui se flattaient d'avoir été, dans cette partie, les premiers éducateurs et de posséder les plus savants praticiens, durent bientôt reconnaître leur ignorance devant les progrès de l'art médical grec. Athènes se distingua tout particulièrement par le mérite de ses citoyens; leur sollicitude pour le soulagement de la souffrance fut extrême, au point qu'on a pu dire des Athéniens qu'ils avaient devancé la charité chrétienne par leurs établissements publics où les pauvres recevaient des soins (2).

(1) Pline. — Hist. nat. XX, 261.

(2) Brouwer. Hist. de la civilis. gr. T. II. p. 379.
F. Laurent. — Etudes sur l'hist. de l'humanité, T. II, p. 185.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE X.

Hippocrate et la déontologie médicale.

SOMMAIRE : Hippocrate et son influence sur les progrès de la science medicale. — Le serment des Asclépiades ; sa grande importance. — Les écrits hippocratiques et la déontologie médicale. — Capacités professionnelles, bienséance et bienfaisance. — Considérations générales.

L'histoire de l'assistance médicale dans la Grèce ancienne serait incomplète, si l'on n'accordait pas une mention spéciale à Hippocrate, le père de la médecine, a qui revient l'éternel honneur d'avoir fixé les principes sur lesquels repose aujourd'hui encore, la déontologie médicale.

Le nom d'Hippocrate souvent cité dans le cours de cet ouvrage est déjà suffisamment connu, il ne reste plus qu'à donner quelques détails sur ce qu'on sait de sa vie et à apprécier ensuite le côté moral de son œuvre dont l'importance est considérable.

Issu d'une des plus vieilles familles sacerdotales du légendaire *Asclépion* de Cos, il s'affranchit de bonne heure de l'enseignement du sanctuaire pour se livrer à des études personnelles que lui révélaient, à ce que l'on dit, l'observation de la nature et des faits se rattachant à l'art de guérir. Très jeune encore, il voulut compléter ces connaissances par des voyages. Il ressort de ses écrits et notamment de son traité sur les épidé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mies qu'il parcourut l'Asie et une grande partie de la Grèce. Il se lia d'amitié avec les hommes les plus érudits de son temps et devint le disciple d'Hérodicos, de Gorgias et de Démocrite d'Abdère. On le rencontre, à Athènes, à l'époque de la plus belle période du siècle de Périclès, où il émerveille ses confrères de la grande ville en leur faisant connaître des traitements nouveaux, fruits de ses propres recherches scientifiques.

Ce fut aussi, à Athènes, qu'il s'illustra tout particulièrement lors de la grande peste qui décima la population et qui compta Périclès parmi les dernières victimes du fléau. Varron dit qu'il sauva les champs et les villes, car il parcourut alors toute l'Attique.

Les Athéniens lui érigèrent une statue en fer avec cette inscription : *A Hippocrate notre sauveur et notre bienfaiteur*. Il reçut aussi, à ce qu'on affirme une couronne d'or et l'initiation, aux frais de l'Etat, aux mystères de Cérès et de Proserpine. Aux termes du décret, le couronnement devait avoir lieu aux grandes Panathénées, les enfants de Cos étaient admis au gymnase d'Athènes pour y recevoir l'éducation gratuite et, sa vie durant Hippocrate recevait sa nourriture au Prytanée (1). Pline dit, à ce propos, que la Grèce lui décerna les mêmes honneurs qu'à Hercule.

Ce grand homme dont le souvenir restera impérissable mourut, à Larisse (Thessalie) dans un âge très avancé, après avoir accompli une carrière toute consacrée au bien de l'humanité. Ses fils et arrière-petits-fils continuèrent l'exercice de la médecine et maintinrent en honneur l'Ecole de Cos, que leur ancêtre avait illustrée

Hippocrate a laissé une œuvre considérable. Parmi ses écrits, beaucoup sont perdus. On a prétendu que quelques traités sont apocryphes et ne seraient que des notes des disciples recueillies au cours de son

(1) Littré. — Œuvres d'Hippocrate, T. VII, pref. p. 57; id. p. 401.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

enseignement. « C'était, dit M. Daremberg, un chercheur et un maître dans le sens le plus élevé du » mot; de plus, aussi étranger que possible, par sa » grandeur morale et surtout par son noble désintéressement, à l'esprit sophistique du jour, bien qu'on » le cite comme un disciple des Sophistes » (1).

L'enseignement d'Hippocrate provoqua parmi ses contemporains un élan scientifique et les poussa à satisfaire leur désir d'apprendre par des observations, en dehors de la Grèce.

Eudoxe, fils d'Eschine, dont il a déjà été question, alla séjourner en Egypte avec Chrysippe de Cnide; à son retour, il se fixa à Athènes où il pratiqua la médecine et se lia d'amitié avec Platon. C'était, paraît-il, le Pic de la Mirandole de son temps par ses vastes connaissances sur tout ce qui était alors du domaine scientifique (2).

Le but de ces notes étant simplement de montrer l'action bienfaisante de la médecine dans l'antiquité grecque, il ne peut être ici question que du côté moral de l'œuvre d'Hippocrate et des qualités qui étaient exigées du médecin ; quant aux livres du maître qui traitent de la pratique médicale ils restent du domaine de la pathologie et de la thérapeuthique pures.

On a vu au chapitre V, que tous les médecins grecs, y compris les femmes et les accoucheuses (3), étaient liés par un serment solennel, dont la formule très ancienne figure dans les œuvres d'Hippocrate (4). M. Littré en a donné la traduction suivante : « Je jure » par Apollon, médecin, par Esculape, par Hygie et » Panacée, par tous les dieux et toutes les déesses,

---

(1) Daremberg. — Rev. archeol. 1868.

(2) E. Curtius. — Hist. Gr. V, p. 174. Trad. Bouché-Leclercq.

(3) Le secret professionnel était aussi imposé aux sages femmes. Soranus leur recommande la discrétion, parce que les affaires de la maison et les secrets de l'existence de chacun leur seront confiés.

(4) Hippocrate. — Ed. Littré T. IV, p. 63. Le Serment.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

» les prenant à témoin, que je remplirai, suivant mes » capacités, le serment et l'engagement dont voici la » teneur : je mettrai mon maître de médecine au même » rang que l'auteur de mes jours ; je partagerai avec » lui mon avoir et, le cas échéant, je pourvoirai à ses » besoins; je tiendrai ses enfants pour des frères et, » s'ils désirent apprendre la médecine, je la leur ensei- » gnerai sans salaire ni engagement. Je ferai part des » préceptes, des leçons orales et du reste de l'ensei- » gnement à mes fils, à ceux de mon maître et aux » disciples liés par un engagement et un serment » suivant la loi, mais à nul autre. Je dirigerai le régime » des malades à leur avantage, selon mes forces et » mon jugement et je m'abstiendrai de tout mal et de » toute injustice. J'exercerai mon art et passerai ma » vie dans l'innocence et la pureté. Je ne remettrai à » personne du poison, si on m'en demande, ni ne pren- » drai l'initiative d'une pareille suggestion. Sembla- » blement, je ne remettrai à aucune femme un pessaire » abortif. Je ne pratiquerai pas l'opération de la » taille (1); je la laisserai aux gens qui s'en occupent. » Dans quelque maison que j'entre, j'y entrerai pour » l'utilité des malades, me préservant de tout méfait » volontaire et corrupteur et surtout de la séduction » des femmes et des garçons, libres ou esclaves. » Quoi que je voie ou entende dans la société pendant » l'exercice ou même hors de l'exercice de ma pro- » fession, je tairai ce qui n'a jamais besoin d'être » divulgué, regardant la discrétion comme un devoir » en pareil cas. Si je remplis ce serment sans l'enfrein- » dre, qu'il me soit donné de jouir heureusement de » la vie et de ma profession, honorée à jamais parmi » les hommes et, si je me parjure, puissé-je avoir un » sort contraire! »

(1) Ce passage a été interprété en ce sens qu'on a voulu y voir l'opération de la castration; mais il est certain que la taille ou lithotomie était laissée à des spécialistes appelés *lithotomoi*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le serment des Asclépiades que l'on connaît surtout sous le nom d'Hippocrate est une des plus belles pages de la littérature antique, bien qu'on n'en connaisse pas l'auteur. C'est un document d'une portée considérable qui, pendant des siècles, fut le seul lien moral assez puissant pour retenir dans le devoir le plus grand nombre des médecins et qui, aujourd'hui encore, reste et restera toujours l'idéal de la déontologie médicale. Littré donne à ce sujet la très juste appréciation que voici : « La profession médicale, dit-il, » n'est-elle pas une des plus difficiles qui puisse échoir » à un homme? Responsabilité grave, puissance limi- » tée, obscurité des cas divers, occasion fugitive, » impossibilité de revenir sur ses pas. Certes, on ne » peut jouer avec le dangereux serpent d'Epidaure! » Joignez à cela les périls personnels attachés à l'étude » et à la pratique; joignez le perpétuel contact avec la » souffrance et la mort; joignez la culture scientifique » qui affermit et agrandit l'esprit; joignez les senti- » ments d'humanité qui président à l'exercice d'un » art essentiellement bienfaisant, et vous ne serez pas » étonné que cette grave profession ait inspiré, dès la » haute antiquité le serment dit d'Hippocrate. Mais les » Grecs, et cela mérite notre admiration, les Grecs qui, » en introduisant les premiers l'élément physiologique » dans la médecine, empirique jusqu'alors, ont si puis- » samment agi sur son avenir scientifique, sont aussi » les premiers pour notre occident, du moins, qui aient » agi sur son avenir moral en en formulant tout » d'abord les devoirs essentiels » (1).

Les principes inscrits dans le serment des Asclépiades firent sur les Arabes une impression si profonde qu'ils obligèrent leurs médecins de jurer d'observer les mêmes règles de conduite dans l'exercice de leur art, pensant, avec raison, qu'on ne pouvait se montrer

(1) Littré. — Œuvres d'Hippocrate, T. IV, p. 625.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

assez sévère pour une profession que le grand Hippocrate qualifiait la plus noble parce qu'elle avait pour objet de protéger la vie humaine (1).

M. Littré estime que le serment eut une influence salutaire et durable sur la profession médicale, car au déclin de la civilisation antique, Libanius rappelait encore les mêmes principes au corps médical de son temps : « Vous qui, disait-il, désireux d'entrer dans » la profession médicale, avez trouvé des maîtres pour » vous instruire, adonnez-vous diligemment à l'étude; » soyez humain; que l'amour de vos semblables vous » inspire! Appelé près d'un malade, courez, arrivez » près de lui, examinez-le avec toute l'attention dont » vous êtes capable; compatissez à ses souffrances; » réjouissez-vous de son rétablissement et intervenez » de tout votre pouvoir entre le patient et la mala- » die » (2).

Les préceptes contenus dans les œuvres d'Hippocrate, ne sont qn'un commentaire lumineux des devoirs professionnels inscrits dans le serment. L'auteur y a joint des considérations inspirées par la haute intégrité de son caractère et sa grande connaissance de l'humanité souffrante.

La conception morale que le maître se fait de la profession est si parfaite qu'il est difficile de supposer que les règles conçues par lui puissent jamais être surpassées, ni même observées à la lettre. Aussi M. S. Reinach a-t-il pu dire que : « Si les médecins » grecs n'ont pas tous été des gens de bien, ce n'est pas » faute d'avoir reçu de nobles conseils. De toutes les » parties de la science médicale, la déontologie est la » seule que les Grecs aient portée, du premier coup, à » la perfection » (3).

(1) Hippocrate. — Ed. Littré. La Loi. 1.

(2) Libanius. — Sur l'administration des remèdes, I, 52.

(3) S. Reinach. — Dict. Ant. Gr. et Rom. au mot Medicus.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans l'ensemble admirable de l'enseignement hippocratique tout concourt à relever la dignité du médecin et à faire servir ses qualités privées au soulagement et à la satisfaction du malade. Si le praticien a des disciples, il a pour obligation de leur transmettre les mêmes préceptes pour qu'ils les appliquent, à leur tour, sans charlatanisme ni forfanterie : « Car, dit » Hippocrate, il est glorieux de conserver ce qui est » bon parmi les hommes » (1).

Les qualités essentielles qu'il exige du médecin sont : 1° La connaissance de la profession, jointe à un jugement sain; 2° La bienséance et la correction, et 3° La bienfaisance et l'amour du prochain.

En premier lieu, le vrai praticien doit être prêt à toute éventualité et pourvu de tous les instruments et médicaments nécessaires. Il agira promptement sans perdre son temps, sans entrer dans d'inutiles raisonnements, car le patient a besoin, avant tout, de son intervention secourable. Il fera toutes choses avec calme et autorité sans rien laisser apercevoir au malade de ce qui arrivera, ni de ce qui le menace. Il placera un élève à son chevet pour veiller aux remèdes et ne s'en remettra pas, pour ce soin, à des personnes étrangères à l'art. Hippocrate demande au médecin un grand discernement, un jugement sûr et un caractère mêlé de douceur et de fermeté.

Ceux qui pratiquent la chirurgie ne doivent pas tenter d'opérer un incurable, précepte que, suivant Daremberg, on retrouve chez les Arabes. Celse, disait aussi « que le chirurgien doit vouloir la guérison de » son malade et être assez ferme pour ne pas se laisser » émouvoir par ses plaintes » (2).

Hippocrate admettait cependant que, dans les traitements, le médecin n'est pas infaillible et peut

(2) **Hippocrate.** — Ed. Littré, T. IX, pp. 237-245.
(1) **Celse.** — VII, 1.

commettre des erreurs graves de diagnostic, dont le résultat est parfois fatal au malade. Avec une entière franchise, il reconnaît, dans ses écrits, qu'un jour il fut la cause de la mort d'un homme qui avait reçu au crâne un coup de pierre, parce qu'il s'est aperçu trop tard qu'il eût dû faire la trépanation au lieu d'un simple pansement (1).

Au livre des Epidémies, il dit que « le médecin » doit affronter le danger et conduire ses élèves dans » les séjours de la douleur, les mettre auprès de ceux » qui sont terrassés par les maladies et les épidémies, » les forcer à épier l'ennemi et chercher à le vaincre » par toutes les ressources qu'offre l'art médical » (2).

Parmi les devoirs de la bienséance ou de la correction professionnelle, Hippocrate range tout ce qui peut contribuer à assurer le respect et la confiance dont le médecin doit jouir auprès de sa clientèle. Son honorabilité sera irréprochable et son maintien décent et digne. Il n'abordera pas ses malades avec une gaîté excessive ni avec une humeur brusque ou chagrine. « Il faut, dit le maître, qu'il souffre de la douleur des » autres et que son âme compatissante aime à s'attendrir sur les maux qu'il a devant lui » (3).

« On ne dédaignera pas l'usage discret de quelques » parfums dont la bonne odeur et l'appréciation favorable du praticien seront de nature à plaire au malade, » à l'encourager et à lui apporter l'espérance, à défaut » de la guérison du mal. »

Le médecin a l'obligation d'avertir les proches de la gravité de la situation et de se garder surtout, par ses paroles, d'exagérer le danger pour s'attribuer plus de mérite, en cas de guérison. La même recommandation est reproduite dans Celse.

(1) Hippocrate. — Des maladies ordinaires, L. V, ch. 7, § 27. — V. aussi Plutarque. — Sur les progrès dans la vertu.

(2) Hippocrate. — Des épidémies, L. IV, § 5.

(3) Hippocrate. — Id., L. V, § 14. — Id., La Loi, § 2. — Id., Bienséance, § 2. — Id., Préceptes, § 5.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les préceptes d'Hippocrate exigent des médecins le secret professionnel, comme le veut le serment. Appelés dans l'intimité des familles, ils doivent avoir des oreilles pour ne point entendre et des yeux pour ne point voir.

Les conseils qu'il donne sur la pratique de la bienfaisance et l'amour du prochain sont d'une grandeur d'âme admirable. Il ne cesse de préconiser la douceur envers les malades et de s'abstenir de tout ce qui est entaché de recherche ou d'ostentation. Le vrai médecin devra être bon, dévoué, désintéressé et charitable en donnant ses soins aux pauvres et aux étrangers, lorsqu'il en aura l'occasion. « Parfois, dit-il, vous » donnerez des soins gratuits, rappelant ou le souvenir » passé d'une obligation ou le motif actuel de la réputation. S'il y a lieu de secourir un homme étranger » pauvre, c'est surtout le cas d'intervenir; car là, où » est l'amour des hommes est aussi l'amour de l'art » (1). Pensée profondément humaine qui fait honneur à l'antiquité grecque.

On a vu au chapitre VII, traitant des honoraires, que le médecin ne devait pas être guidé par l'appât de l'argent : « Quelques malades, dit Hippocrate, sentant » que leur mal est loin d'être sans danger et se fiant à » l'humanité du médecin, recouvrent la santé. Il est » bon de présider à la maladie pour la guérir, à la » santé pour la conserver et aussi pour y mettre la » bonne grâce » (2).

Le grand homme vécut de son travail, mais ne s'attacha pas à la gloire et aux richesses dans l'accomplissement de ses devoirs professionnels. Son principal objectif fut la recherche de la Vérité et du Bien, c'est-à-dire de la science et du soulagement de la misère humaine. Pendant le cours de sa longue existence il

(1) Hippocrate. — Ed. Littré, IX, p. 258.

(2) Hippocrate. — Id., Préceptes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fut l'esclave du devoir et rien ne peut mieux rendre la haute opinion qu'il s'était faite de l'assistance médicale que ce magnifique portrait du médecin honnête, dans lequel il s'est peint sans le vouloir :

« Le médecin digne de ce nom, dit-il, est celui qui » est entouré de l'estime publique, grâce à son savoir; » celui aux yeux duquel tous les malheureux sont » égaux, comme tous les hommes le sont aux yeux de » la divinité; qui accourt avec empressement à leur » voix, leur parle avec douceur, les écoute avec atten- » tion, supporte leurs impatiences et sait leur inspirer » cette confiance si nécessaire pour leur rendre la » santé » (1).

Si, de nos jours, la pratique médicale s'est élevée à un niveau très supérieur à celui qu'elle occupait au temps d'Hippocrate, l'illustre médecin grec n'en a pas moins l'honneur d'avoir été le précurseur de la méthode scientifique dans l'art de guérir, par l'observation consciencieuse des faits et l'attention qu'il apporta sur tout ce qui peut contribuer à modifier ou à rétablir l'organisme humain. A ce titre, c'est avec raison qu'il a mérité d'être surnommé le « Père de la Médecine ».

Mais, c'est surtout son enseignement moral, dont on a pu apprécier, dans ce court résumé, toute la grande élévation, qui restera à jamais le plus beau fleuron de la couronne de gloire de cet homme de bien et l'impérissable témoignage de l'exquise philanthropie du peuple grec au milieu duquel il a vécu. Certes, sera-t-il permis de répéter ici, à sa mémoire, ce que le poëte a dit d'Homère car, après plus de vingt-quatre siècles qui ont passé sur sa cendre, lui aussi

Est jeune encor de gloire et d'immortalité!

Dans la petite île de Cos, aujourd'hui Stanco, berceau d'Hippocrate, existe l'arbre le plus ancien connu

(1) Hippocrate. — Ed. Littré. Préceptes. — V. aussi Abbé Barthélemy. — Anacharsis, ch. 73.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du monde entier. C'est un platane d'une grosseur prodigieuse, que les habitants ne manquent jamais de montrer aux visiteurs et à l'ombre duquel le célèbre médecin instruisait, dit-on, ses premiers disciples. Ce vénérable contemporain d'Hippocrate, déjà vieux quand il l'abritait sous ses branchee touffues, ne compterait pas moins de deux mille cinq cents ans et, malgré cet âge respectable, il se couvre de feuilles à chaque printemps, comme pour rappeler le souvenir toujours vivace d'un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.

CHAPITRE PREMIER

Périodes préhistorique, mythologique et héroïque.

SOMMAIRE : L'assistance médicale aussi ancienne que l'Humanité. — L'Homme préhistorique. — La Mythologie grecque et les temps héroïques. — L'Olympe homérique et les dieux guérisseurs. p. 7.

CHAPITRE II

Période d'organisation.

SOMMAIRE : Patronage légendaire. Chiron et Esculape. — L'Iliade et l'assistance médicale dans les armées grecques. — Xénophon et l'Anabase. — Les Scythes guérisseurs. — La Médecine avant Hippocrate. p. 16.

CHAPITRE III

La Médecine dans les temples.

SOMMAIRE : Les Asclépions et la médecine sacerdotale. — La scène d'incubation du *Plutus* d'Aristophane n'est pas une description fidèle. — Emplacements salubres des temples d'Esculape. — Leur surveillance par les pouvoirs publics. Entretien et revenus. — Administration. Le prêtre d'Asclépios. Personnel. — Assistance égalitaire. Purification. Offrandes. Nuit d'incubation. Ex-voto et inventaires. — Sanctuaires écoles de médecine. Cours pratiques. — Les progrès de la médecine laïque et décadence de la médecine sacerdotale. — Conclusion. p. 30.

CHAPITRE IV

Les Philosophes et la médecine naturelle.

SOMMAIRE : La médecine libre et laïque. — Influence philosophique. — Etude de la nature humaine. — Les gymnases et l'hygiène médicale. — Les bains et le traitement thermal. p. 50.

CHAPITRE V

Les Asclépiades séculiers et l'exercice de la profession médicale.

SOMMAIRE : Corporation professionnelle ; serment de fidélité aux devoirs médicaux. — Ligue de défense. — Capacités requises. — La liberté d'exercer était-elle absolue ? Responsabilité morale. — L'esclavage et la médecine. — Le féminisme médical. p. 58.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VI

Les Dispensaires privés et publics.

SOMMAIRE : Les *Iatreia* particuliers et publics. — Organisation municipale et assistance médicale gratuite. — Soins donnés aux esclaves et clientèle ordinaire des *Iatreia* publics. — Charges municipales. p. 68.

CHAPITRE VII

L'Enseignement médical et les spécialistes.

SOMMAIRE : Les *Iatreia* publics et privés considérés comme écoles de médecine. Cours théoriques et pratiques. — Insuffisance des connaissances anatomiques. — Médecins spécialistes : oculistes, auristes, herniaires, lithotomistes, dentistes, pédotribes, prothétiques. p. 78.

CHAPITRE VIII

Honoraires médicaux et confraternité professionnelle.

SOMMAIRE : Opinion d'Hippocrate. — Honoraires et générosité professionnelle. — Situation pécuniaire du corps médical. — Rapports confraternels. p. 85.

CHAPITRE IX

Critiques et appréciations diverses. Hommages publics. Les médecins grecs à l'étranger.

SOMMAIRE : La critique des médecins au théâtre, à la tribune et par le corps médical. — Services rendus par eux dans les pays de race grecque. — Ménocrite et le décret de Bryconte. — Médecins grecs chez les Barbares. p. 91.

CHAPITRE X

Hippocrate et la Déontologie médicale.

SOMMAIRE : Hippocrate et son influence sur les progrès de la science médicale. — Le Serment des Asclépiades ; sa grande importance. — Les écrits hippocratiques et la déontologie médicale. — Capacités professionnelles ; bienséance et bienfaisance. — Considérations générales. p. 100.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PAUL HEUPGEN

L'Hospice des Enfants trouvés et abandonnés de Mons

MONS
1919

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'Hospice des Enfants trouvés et abandonnés de Mons

INTRODUCTION

Dans une autre notice, nous avons fait l'historique de l'hospice des Orphelins, qui remonte à 1562, et nous avons signalé la réunion à cet établissement, d'institutions particulières : la maison des Filles Derquenne et la maison de Charité.

Cette concentration des établissements d'assistance des enfants ne devait pas s'arrêter là.

C'est d'ailleurs une caractéristique de l'assistance hospitalière aux XIX^e^ et XX^e^ siècles : la concentration; tandis que les siècles précédents sont caractérisés par le particularisme.

Les vues plus larges de notre époque imposent des mesures plus générales. Jusqu'à la Révolution française de 1789, chaque hospice ou Bonne Maison possède une administration particulière, une affectation fortement spécialisée : entre elles-mêmes règne une certaine hostilité. Ainsi la Bonne Maison des Orphelins est souvent en conflit avec la Bonne Maison du Saint-Esprit affectée aux enfants trouvés et abandonnés. Ce particularisme nuisible est déterminé par la conception ancienne de la fondation.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce n'est pas de l'assistance que font les « maistres et intendants », c'est l'exécution servile de volontés de fondateurs ; ce n'est pas en avant qu'ils regardent pour voir ce qu'il y a de mieux à faire : non, ils regardent toujours en arrière, ergotent sur des termes de testaments, des textes d'actes de fondations.

La Révolution française, parmi toutes les réformes utiles qu'elle apporta, eut le mérite de sanctionner législativement une autre conception de l'assistance hospitalière : et cette conception nouvelle se traduit dans la réunion de tous les hospices d'une ville dans une même administration. L'œuvre de la Révolution dans la voie de cette concentration de l'assistance resta incomplète : elle maintenait le dualisme entre l'assistance hospitalière et l'assistance à domicile, les Hospices et les Bureaux de Bienfaisance. Ce sera l'œuvre de notre époque d'achever cette centralisation.

Cette tendance à l'agrégation que nous venons de montrer dans ses grandes lignes, nous allons la suivre dans une institution particulière, l'hospice des enfants trouvés et abandonnés.

Nous allons voir cette œuvre d'assistance des enfants surgir de la Grande Aumône, s'individualiser, poursuivre une route parallèle à cette autre œuvre d'assistance des enfants qu'est l'orphelinat; ensuite s'en rapprocher, enfin se fusionner avec elle dans une œuvre plus générale. Ce sera l'histoire de l'évolution d'une assistance. Mais combien particulariste encore est notre service des enfants orphelins et assistés !

Ce n'est qu'un service d'assistance *hospitalière*, pour les enfants qui, pour des causes *matérielles*, n'ont plus le soutien de leurs parents.

Ce n'est qu'un fragment de ce monument grandiose qu'élèvent les temps modernes : l'*Assistance de l'Enfance* qui comprendra tout ce qui a rapport à cette grande œuvre : assistance des nourrissons — gouttes de lait — crêches — enfants moralement abandonnés — enfants anormaux — enfants martyrs, etc...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La concordance des efforts dans tous ces domaines de l'assistance des enfants se montrera si nécessaire qu'elle imposera des groupements.

Les idées plus générales imposeront des institutions plus générales. Et ces institutions générales ne seront réalisables que par des services publics : l'assistance privée est forcément particulariste. En Belgique spécialement, l'assistance privée est surtout confessionnelle (1).

L'assistance publique de l'enfance ira donc en se développant, résorbant toujours de plus en plus les œuvres privées, faisant concorder les efforts, étendant sa compétence et son champ d'action : de locale, elle deviendra provinciale ou même générale.

Les lois des 15 mai 1912, 16 septembre 1919, 14 juin 1920, et l'institution de l'Office de la Protection de l'Enfance en sont des preuves.

Notre étude n'a pour but que d'exposer un minime phénomène de cette grande évolution.

---

(1) Seeboom Rowntree — Comment diminuer la misère, 1910, chapitre XXX, Paupérisme.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'HOSPICE

Les historiens attribuent unanimement la fondation de l'hospice des enfants trouvés et abandonnés à François Michel, prêtre, et Jeanne Michel, sa sœur (1).

François Michel et Jeanne Michel étaient les enfants de Charles Michel, marchand drapier à Mons, en la rue d'Havré, à la maison portant pour enseigne « l'Epée d'arme », tenant à Landry, Dassonville, au chapitre de Saint-Germain et par derrière à l'hôtellerie de « l'Asne barré », laquelle était à front de la Grand'Place.

Charles Michel avait pour parents : Oudart Michel, « mosnier » du moulin de Ville-sur-Haine, et Anne de Rombise, son épouse.

Il avait épousé Anne Delfosse, née à Wavre, fille de Jean Delfosse et de Jeanne Baraquin (2).

François Michel naquit à Mons le 24 septembre 1636 et y décéda le 19 novembre 1690.

Sa sœur, Jeanne Michel, également née à Mons, y décéda le 27 décembre 1691.

François Michel, prêtre, et sa sœur Jeanne, qua-

---

(1) *Le portrait de François Michel est conservé à l'Administration centrale des Hospices.*

Il porte les inscriptions ci-après :

M. FRANÇOIS MICHEL, PRÊTRE BACHELIER FORMÉ EN LA SAINTE THÉOLOGIE
A DONNÉ UNE PARTIE DE SON BIEN POUR ACHETER CETTE MAISON
AFIN D'Y RETIRER LES ENFANS ABANDONEZ PAR LEURS PÈRE ET MÈRE
ET DE LES Y ÉLEVER ET INSTRUIRE DANS LA PIÉTÉ.
DÉCÉDÉ LE 19 NOVEMBRE 1690.

(2) *Le* QUÆRITUR *ou cas proposé à des jurisconsultes ci-dessous transcrit donne des renseignements sur la famille des fondateurs*

« *Le cas est tel.*

« *François Michel et Jeanne Michel, sa sœur, révérende fille et » dévote, enfants de feuz Charles Michel et d'Anne de la fosse, ont fait » testament ensemble par lequel entre autres dispositions, ils ont laissé et » légaté à Jean Blondiau, leur cousin germain et enfant de François » Blondeau et de Françoise De la fosse, sœur à la ditte Anne, tous leurs*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lifiée de « révérende fille dévote », vivaient donc à la fin de la domination espagnole, à une époque d'une religiosité exaspérée, et il faut bien tenir compte de cette circonstance pour comprendre la portée de leur œuvre.

Au XVII[e] siècle, les établissements charitables abondaient en notre ville : on comptait les hôpitaux Saint-Nicolas, Saint-Lazare, Saint-Jacques, Saint-Julien, Jean Le Thaye, Rachot, de Hyon (temporaire, pour prestiférés), les bonnes maisons de Cantimpret, Houdain, Houppelines, Chartriers, des Orphelins. C'est pendant ce siècle que se fondèrent l'hôpital de l'Enfant-Jésus, l'hospice de la Houssière.

Le zèle des personnes charitables se portait vers la création d'hôpitaux, de bonnes maisons, c'est-à-dire d'établissements d'assistance *interne*, rentrant aujourd'hui dans les attributions des Hospices.

Mais l'assistance même préexistait. La « Grande Aumône des pauvres », dont l'origine ne nous est pas connue, assurait depuis les temps les plus reculés l'assistance de toutes les misères, mais par un système d'assistance à domicile : seuls les hôpitaux, destinés au soin de malades, représentaient l'assistance interne. Les hôpitaux de Saint-Nicolas et de Saint-Lazare existaient déjà au XII[e] siècle.

» *biens maternels gisans à Wavre, Limale et aux environs, à charge et*
» *condition que le dit Jean Blondeau avant sa mort, disposerait des dits*
» *biens en faveur de tels pauvres qu'il voudra dénomer. Après, il est que*
» *le dit Jean Blondeau qui estait le plus habile de succéder ab intestat*
» *aux dits François et Jeanne Michel et leur meilleur ami au temps du*
» *dit testament fait et après leur mort estoit dans le célibat même jusque à*
» *l'incendie de Wavre arrivé le 28 avril 1695, lorsque se voyant privé de*
» *maison par le dit incendie avec la perte de tous ses meubles, il se résould*
» *de prendre l'estat de mariage, dans lequel Dieu par sa bonté a bien*
» *voulu lui donner trois enfans vivans aujourd'hui dont l'un est aux*
» *estudes à Louvain non sans grands frais de ses parents.*

» QUÆRITUR.

» *Si en vertu du dit testament et de la faculté en iceluy donnée au*
» *dit Jean Blondeau de pouvoir dénommer tels pauvres qu'il voudra, il*
» *ne peut en conscience ou plustot il n'est obligé par une obligation natu-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On a discuté et on discute d'ailleurs encore, la question de savoir si, à part pour les malades et blessés, l'assistance à domicile sous forme de pension ou d'assistance familiale, ne vaut pas mieux que l'assistance hospitalière dans des établissements fermés. La question est loin d'être résolue définitivement.

Aux XVI^e et XVII^e siècles, l'assistance hospitalière fait des progrès sous l'influence des idées religieuses du moment : les hospices sont fondés pour sauver les âmes plus que pour sauver les corps. Tous les établissements hospitaliers ont une allure conventuelle, à discipline religieuse plus ou moins sévère. C'est pour mieux tenir les pauvres dans la foi menacée que les hospices sont fondés.

Ainsi, pour en revenir aux enfants trouvés et abandonnés, de même d'ailleurs que pour les orphelins, leur assistance était organisée par la Grande Aumône et par les échevins, bien avant le XVII^e siècle : mais c'était par le système de mise en pension chez des nourriciers.

Un beau document, datant de septembre 1481, conservé dans les archives de l'Aministration des Hospices, contient toute la liste des secours qu'accordait alors la Grande Aumône .. « gouvernant, nourissant et alimentant tous pauvres enfans orphenins » (1).

L'administration de la ville payait même un

» *relle d'un père envers ses enfans, de dénommer ses enfans pour pauvres à*
» *succéder aux dits biens, d'autant plus qu'il s'est vu obligé par l'incendie*
» *cy-dessus mentionné de lever à intérest bien quatre mille florins, dont*
» *il paie des grosses rentes tous les ans et en debvra encore faire autant*
» *pour rétablir ses bâtiments derechef brulez le 17 juillet 1714, sans mentionner toutes les grosses pertes qu'il a du essuyer pendant cette longue*
» *guerre, les dits biens dont il est question ne pouvant valoir en tout que*
» *deux mille florins une fois.* »

Sur lequel QUÆRITUR, *quatre professeurs de l'Université de Louvain répondirent affirmativement le 12 décembre 1714.*

(1) *Ce document est transcrit dans le Cartulaire des Hospices de M Devillers, n° CCLXXXIV.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« sergeant des pauvres » dont la mission était d'empêcher les abandons d'enfants (1).

L'institution de sergent des pauvres fut supprimée par le règlement de l'Impératrice-Reine du 18 avril 1764 (LIV).

Les comptes de la Grande Aumône comportent de nombreux cahiers de « Paye des mois pour la nourri-
» ture et alimentation des pauvres orphelins et autres
» enffans trouvés en la ville de Mons ».

La Grande Aumône avait reçu, avant celle de François et Jeanne Michel, des fondations spéciales pour ces enfants, notamment par la disposition ci-après du testament de Jeanne Lemye, veuve de Jacques Bouly (13 octobre 1610).

Art. 7. « Elle légate à la Grande Aumône une
» rente de 50 £ pour être employée si comme les
» 25 £ à faire de petits bonnets de drap violet aux
» enffans orphelins tant fils que filles estant à la
» charge de la Grande Aumône pour leur être distri-
» bués chacun un le lendemain du jour Saint André. Et
» les autres 25 £ pour donner aux susdits enffans une

---

(1) *Registre aux résolutions de la Grande Aumône, p. 13. Du 27 octobre 1664.* « *La place de sergeant des pauvres étant vacante par le*
» *trépas de Nicolas Colman, les maistres ont choisy Charles Mouchon*
» *pour desservir le dit office jusque à rappel avec le gage ordinaire de*
» *deux cents livres qui sera payé par la massarderie auquel effet il sera*
» *présenté à Messieurs du magistrat pour agréer son admission.* »
Idem, p. 98.

« *Messieurs du magistrat déclarent qu'il sera fourni prestement par*
» *le trésorier Dumont un secours de cinq cents livres aux remontrants*
» *qui en outre sont autorisés de faire choix d'un sergeant au gage de deux*
» *cents livres annuellement à payer sur la trésorerie de cette ville, dont*
» *les fonctions seront de veiller pertinement à ce que des parents n'aban*
» *donnent pas leurs enfans et dans le cas contraire, qu'ils leur soient*
» *remis incontinent ainsi qu'il se pratiquoit avant 1764. Fait au bureau*
» *le 30 avril 1778. Signé Debehault de Warelles. Par ordonnanee :*
» *F.-J. Debraine.*

» *Le lendemain 1er mai 1778, à l'assemblée tenue à la Grande*
» *Aumône, Messieurs les intendants ont conféré la ditte place de sergeant*
» *à Joachim Joseph Béghin qui le même jour a pretté serment en mains*
» *du sieur greffier de police.* »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

» seconde chemise, oultre celle que donne la dite » Aumône et leur estre distribuée au jour que dessus, » vœillant que la 1re fois que se fera la distribution » soit donnée à chacun d'iceux enffans cinq pains blancs » de XII d. et à la nourrisse deux solz pour une fois » au despens de son testament. »

Cet acte nous montre que déjà la Grande Aumône délivrait des trousseaux en même temps que des pensions : tout à fait le régime que nous retrouverons au XIXe siècle.

Les enfants qui ne pouvaient être admis à la Grande Aumône restaient à la charge de la ville qui les entretenait soit sur des aumônes qu'elle recevait, soit sur la Platte bourse (1).

La Grande Aumône assistait donc les enfants abandonnés par leurs parents : elle assistait même les enfants qui abandonnaient leurs parents, ainsi qu'en fait foi cet extrait d'un registre de délivrance de secours en 1680 : « Au chapelain de Sainte-Waudru » pour assister Marie-Anne Hollandoise ayant aban- » donné ses père et mère pour embrasser la foy » catholique. »

Si l'assistance des enfants était organisée, qu'ont voulu le prêtre Michel et sa sœur? Ils le disent d'une manière expresse dans l'acte du 6 juin 1682 :

Art. 2. « Et comme leur intention dans cette » donation n'est pas tant pour contribuer à la subsis- » tance temporelle de ces enfans que pour leur procurer » une éducation chrestienne, ils désirent pour la dé- » charge de leur conscience qui les oblige de s'assurer » que cet établissement aura l'effet qu'ils prétendent. »

Ceci précise la portée de l'acte : introduire l'internat dans l'assistance des enfants, pour mieux les soumettre à la discipline et à l'enseignement religieux. Nous verrons plus loin si cet internat fut bon.

(1) Platte bourse. Mémoires du C. arch. de Mons, vol. 36 et 37.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce projet de créer un internat était poursuivi par les fondateurs depuis assez longtemps.

Dans ce but, au décès de leur père Charles Michel, en 1679, ils avaient offert aux intendants de la Grande Aumône une somme de six cents livres de rente; ceux-ci acceptèrent la donation, furent autorisés le 22 septembre 1679 par les échevins, à acheter un immeuble et jetèrent les yeux sur la maison de Monsieur Batin, qui était à vendre pour 900 livres de rente. Les Michel augmentèrent leur donation jusqu'à due concurrence. Mais cette maison ne convint pas, elle était fort délabrée et comportait fort peu de bâtiments « accomodans ».

Le 24 avril 1680, les intendants de la Grande Aumône, ayant appris que l'avocat Bosquet, « commis » aux affaires de la maison mortuaire de Madame » de Hyon », était chargé de donner en arrentement cette maison, chargèrent l'un d'eux, M. Robert d'Ottignies, d'aboucher le sieur Bosquet pour savoir le dernier prix, d'offrir jusque 1200 livres de rente. Et comme on soupçonnait l'existence d'un trésor dans cette maison, il eut pour mission de stipuler que si le trésor se trouvait endéans les 30 ans, il reviendrait par moitié aux vendeurs, par moitié à l'aumône — mais qu'après 30 ans, il appartiendrait entièrement à la dite Aumône.

Le 29 juin 1680, M. d'Ottignies rendit compte à ses collègues de l'exécution de son mandat : il avait obtenu satisfaction pour le prix, mais non pour le trésor. Le 4 juillet 1680, les intendants décidèrent l'acquisition et un contrat fut fait avec l'avocat Bosquet le 26 avril 1681.

Le mandant de l'avocat Bosquet étant décédé le 15 novembre 1681, sur recours de rendue à nouvelle loy, la maison fut adjugée au sieur Nicolas Robert, intendant de l'Aumône et acquérant pour elle, au prix de douze cent vingt livres blanc de rente.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette maison était connue sous le nom de Hôtel de Hyon « gisant en la rue du Haut Bois, tenant au collège » de Houdaing, au refuge de Saint Denis avec issue à la petite triperie » (1).

Cette maison avait appartenu à Philippe Franeau d'Hyon, baron de Gomegnies, né à Cateau (Cambrésis) le 26 janvier 1634, décédé le 15 novembre 1681, époux de Anne-Isabelle d'Arlin, baronne de Bornival.

Elle avait été achetée le dernier jour de décembre 1574, par Philippe Franeau, né à Mons le 27 janvier 1539, conseiller du Roy, seigneur d'Arbres et Artres, receveur général des aydes du Haynaut, décédé le 16 avril 1586, enterré à Hyon.

C'était le grand-père de Philippe Franeau, époux de la baronne d'Arlin (2).

La maison étant achetée, François et Jeanne Michel firent à la date du 6 juin 1682, l'acte qui est considéré comme l'acte de fondation de l'hospice des enfants trouvés et abandonnés. C'est un acte de donation, passé devant les échevins au profit des maîtres et intendants de la Grande Aumône de Mons « d'une » somme convenable et à peu près proportionnée pour » acquérir et payer la maison des Seigneurs de Hion ».

Comme les fondateurs le demandaient, la maison fut immédiatement ouverte : le 23 juin 1682, la première directrice s'y installait, et le 6 juillet les premiers enfants y étaient reçus. Le 30 mai 1683, le magistrat visitait la maison et l'ouverture solennelle se faisait le 14 juin 1684.

Mais dès le début de l'établissement de cette maison, les difficultés avaient surgi entre les fondateurs et les maîtres et intendants de l'Aumône.

Quelle était la cause réelle de ces difficultés ? Les

(1) Partie de cette maison existe encore. Elle porte le n° 13 de la rue de Houdain ; appartient à M Dosin. Le balcon en fer porte une colombe dorée, figurant le Saint Esprit.

(2) Voir sur la famille Franeau, Annales du C. arch. XXV, p. 249.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

documents que nous avons vus ne nous la renseignent pas.

Mais il y avait désaccord absolu, et le conflit prit vite une tournure très grave.

Le 2 août 1687, la directrice désignée par les fondateurs est destituée et expulsée.

Les fondateurs eux-mêmes sont chassés de la maison par la force publique.

Ils adressent aux intendants de la Grande Aumône des actes de protestation les 21 mars 1688, 26 février 1689, 20 mars 1690. Ces actes, très longs, démontrent toute l'âpreté de la lutte et toute la rigueur des moyens employés ; ils montrent aussi que les intendants de l'Aumône résistèrent énergiquement aux ingérences excessives du prêtre Michel dans la gestion journalière de la maison du Saint-Esprit, et nous voyons que parmi les intendants de l'Aumône se trouvent alors deux prêtres.

Le prêtre Michel avait accumulé les haines contre lui, et il est assez difficile d'en connaître la raison exacte.

Il faut croire qu'il fit appel aux dignitaires de l'église, car le 3 juin 1689, l'archevêque de Cambrai, Jacques-Théodore de Bryas, lui délivra un témoignage de satisfaction ci-après transcrit et qui fut reproduit dans une notice imprimée, publiée à la mort du prêtre Michel, survenue le 19 novembre 1690.

La notice est en latin dans l'original. Le témoignage de satisfaction de l'archevêque est en français.

« L'an 1690, le 19 novembre, dans sa 54e année,
» muni des secours de l'église, ayant combattu le bon
» combat, termina sa vie le révérend sieur :

» D. François-Ambroise Michel, de Mons.

» Livré dès sa jeunesse aux études libérales, il
» s'adonna bientôt avec une application digne d'éloges
» à l'étude de la Philosophie et de la Théologie à
» Louvain.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

» Revêtu du sacerdoce, ayant renoncé aux digni-
» tés de l'église, s'étant choisi comme exemples les
» très saints maîtres Xavier pour l'humilité, Saletius
» pour la mansuétude, Nerius et Ignatius pour l'amour,
» Borromée pour la ferveur dans la discipline de
» l'église, s'attachant d'une manière constante à leurs
» traces, par des confessions presque quotidiennes, par
» des instructions privées, il s'adonna jusqu'à sa mort
» au salut de son prochain : il était, dans le sacrement
» de la pénitence, très scrupuleux observateur des lois
» de l'église, et le plus grand nombre de ses pénitents
» s'approchaient de la sainte table les dimanches et
» jours de fête. Cela est attesté par les vénérables cha-
» noines de Saint-Germain à Mons en Hainaut, qui,
» dans son église paroissiale, parmi près de douze
» mille paroissiens, ne trouvaient presque que des
» pénitents du sieur Michel dans les offices et prédica-
» tions des dimanches et jours de fête.

» Cet homme de Dieu s'appliquait toujours et sur-
» tout à ce que l'esprit du Saint Concile de Trente se
» forme dans les siens.

» Son extrême amour pour le saint sacrement de
» l'Eucharistie, et pour la sainte mère de Dieu est
» attesté par sa présence continuelle dans les temples
» et surtout dans les prières publiques.

» Chacun pouvait le voir, là où il se trouvait,
» nouveau Moïse, implorant le Seigneur pour le salut
» du peuple depuis la 12e heure jusqu'à la 1re, et sou-
» vent à jeun.

» Il était rarement dans les rues, souvent dans les
» hôpitaux, souvent dans les temples, et sa prière par-
» ticulière, entourée de mortifications et d'austérités,
» durait souvent plusieurs heures, soit pendant le jour,
» soit pendant la nuit, vêtu très simplement, se nour-
» rissant peu.

» Son amour de la pureté était si grand qu'il
» évitait avec soin tout ce qui pouvait avoir la plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

» légère apparence dans ce genre de mal : au point
» que, sur le point de mourir, il ne permit à personne
» de toucher sa jambe si ce n'est pour la nécessité du
» sacerdoce.

» Sa charité fut si grande qu'il fut appelé père des
» pauvres même par ses adversaires : à preuve la
» grande maison dédiée au Saint Esprit à Mons,
» achetée par lui et sa pieuse sœur (monument impé-
» rissable de la charité) où les enfants des deux sexes
» abandonnés de tous, méprisés de tous, sont reçus,
» élevés dans de bonnes mœurs et dans les arts jusqu'à
» le plein âge..

» A preuve encore cette autre grande maison
» achetée par lui pour la soumettre aux lois de l'illustre
» archevêque de Cambrai.

» Chacun saura combien il a souffert pour cette
affaire.

» Il était nommé, en effet, cet homme si bien-
» veillant aux requêtes, ce rigoriste si vanté : cabba-
» liste, chef des caballes, homme d'une doctrine
» suspecte. Il était en butte à l'abjection du peuple et
» à l'opprobre de beaucoup. Mais le Seigneur-Dieu, aide
» du courage, aida son ministre. Il voulut que l'inno-
» cence de son serviteur fût connue de tous, fût pro-
» clamée partout. C'est pourquoi le très illustre et très
» révérend sieur De Bryas, archevêque de Cambrai,
» adressa à son diocèse ce témoignage en faveur du
» sieur Michel, en langue française (tout bien con-
» sidéré).

Nous, Jacques-Théodore de Bryas, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, archevesque, duc de Cambray, prince du Saint Empire, comte de Cambresis, etc...

A tous ceux qui ces présentes verront, Salut. Comme il est juste de donner tesmoignage de la vérité quand on en est requis, sçavoir faisons que nous avons tousjours estimé La Personne de M. Michel,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prestre, demeurant à Mons, de notre Diocèse, tant pour sa piété, que pour le zèle, qu'il a tousjours tesmoigné pour l'Education et l'Instruction de la jeunesse, et pour sa grande charité vers les pauvres, que nous avons remarqué particulièrement en luy, par diverses fondations qu'il a faites principalement en la dernière à laquelle il pretend de donner tout son bien, et ne pouvons comprendre, comme il est possible, qu'il y ait des Personnes qui s'y veuillent opposer, attendu que nous avons parcouru les Règles de cette Fondation, que nous avons jugez très bonnes, et utiles à la jeunesse, moyennant que pour leur Instruction il se serve du catéchisme du Diocèse, ordonné par Mgr Vanderburghe, l'un de nos Prédécesseurs, sans en prendre d'autres, qui sont trop rélevez pour des jeunes gens ; et Nous estimons qu'il est de la piété et religion, de tous ceux qui sont en autorité, de segonder son zèle et sa ferveur, en luy donnant les mains à cette fondation, à laquelle le Pasteur de la Paroisse, où elle sera instituée, aura libre accez, comme aussi notre Doyen de Chrestienté, pour veiller, à ce qui ne se faise rien d'autre, que ce qui sera par Nous approuvé. En foy de quoy avons signez Les Présentes, et y apposez le cachet de nos armes, et le contresigne de notre Secrétaire. Donné en notre Palais Archiepiscopale à Cambray, Le trois du mois de Juin de L'an mil six cents quattre vingt neuf (1).

» Voilà l'esprit charitable du prêtre Michel ; il s'y » renforça, y persista et y termina sa vie, vie courte » pour gagner l'éternité. Pour qu'il en jouisse, nous » demandons par charité, vos prières et vos sacrifices.

» *Requiescat in pace.* »

François Michel et sa sœur avaient donc donné

(1) L'original avec sceau se trouve aux Archives.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les fonds nécessaires pour l'acquisition de la maison, du bâtiment qui devait servir d'hospice : ils ne donnèrent pas de quoi assurer le service de cette maison, dont la dépense ordinaire resta à charge de la Grande Aumône.

Néanmoins cette nouvelle Bonne Maison obtint des faveurs et provoqua de nouvelles fondations.

Le 21 octobre 1682, le Chapitre de Sainte-Waudru accorda l'amortissement moyennant six chapons par an.

Les intendants adressèrent une requête à ce noble et illustre Chapitre « comme les mains mortes ne peu- » vent posséder biens fonciers sans la permission de » vos seigneuries dominantes » et obtinrent le 23 juin 1683, une réduction à 2 chapons par an.

La maison fut exemptée des Vingtièmes et autres impôts par décision des Etats des 26 juin 1682 et 28 février 1685.

Quant aux fondations, nous en donnons ci-après la liste :

Fondations faites en faveur de l'Hospice des Enfants trouvés et abandonnés

François et Jeanne Michel	6 juin 1682.
P.-J. Sapureux	
Une bonne personne	27 juin 1684.
Anne Brisson	14 août 1684.
Jeanne Malapert, veuve du conseiller Bourlart	16 septembre 1684.
Viscontesse de Halle	1865.
Marie-Philippe Buisseret, ditte la Rocquette « ja fille franche en celibat » de Mons.	1er juin 1685.
Jeanne Bousteau	19 novembre 1865.
Une dame anonyme	12 février 1686.
Marguerite de Ghosée, veuve de	

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Philipppe Farinard, écuyer conseiller à la cour souveraine à Mons	6 juin 1687.
Landelin Baudry, bourgeois et marchand à Mons	24 septembre 1690.
Jean Bauduin de Bourlers, seigneur de Virelles (1)	28 février-30 mars 1696
Jean Fontaine, chapelain de Saint-Nicolas	10 octobre 1697.
Jacques-Philippe Goubault, grand chanoine de Sainte-Gudule à Bruxelles, et Anne-Marie Goubault, sa sœur (2)	22 février 1698.
Marie-Jeanne Devillers, veuve du conseiller Plétinx	6 novembre 1713.
François-Adrien Dumont dit du Long Pont.	8 juin 1714.
Jeanne-Marie Dehurge, marchande de toile, devenue directrice de l'hospice du Saint-Esprit . . .	29 août 1731.
Nicolas Hardenpont, prêtre, intendant de la Grande Aumône . .	18 février 1754.
Bernard-Joseph Poisson, prêtre .	21 mars 1768.
Une bonne personne	5 juillet 1769.
Jean-François Rousseau, licencié en droit, et Marie-Marguerite Rousseau, sa sœur, à Mons (3).	4 mai et 15 mai 1778

(1) Devillers. — Inscriptions sépulcrales n° 4. Sainte-Waudru.

ICI GIST
MESSIRE JEAN BAUDUIN DE BOURLEZ
SEIGNEUR DE VIRELLE GOCHENÉE MARCHIENNE EN HARVEN, PAIR D'HYERGES
CHEVALIER DE LA NOBLE ET SOUVERAINE COUR A MONS,
DÉCÉDÉ LE 9 AVRIL 1696.

(Le portrait peint sur toile est conservé à l'Administration des Hospices)

(2) « ... la moitié d'une maison gisant en la rue de la Clé à Mons et portant pour enseigne la tête Saint Jean. » Cette maison existe encore.

(3) Acte du 4 mai 1778 « qu'il sera distribué à toujours à tous les enfants de « la ditte maison une portion de viande telle qu'elle est d'usage, outre et par « dessus celles qu'ils sont habitués d'avoir, de sorte que cette portion de viande « se fonde par forme d'augmentation à celles qu'ils avaient déja ci-devant. »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Antoine-François-Joseph Carbon, écuyer, seigneur de Haulchin .	20 avril 1780.
Noël Daumeries, de Mons	12 décembre 1787.
Marie-Thérèse Louise Joseph de Malapert, dame de l'Esclatière (1).	20 juillet 1792.
Nicolas-Joseph Baudry, chapelain de la maison du Saint-Esprit. .	1er novembre 1792.
Comtesse Bonaventure d'Arrach, chanoinesse de Sainte-Waudru.	26 janvier 1793.
Un anonyme.	2 janvier 1839.
Un anonyme.	6 mars 1847.

Cette série de fondations constitua le fonds du patrimoine de « la Fondation du Saint-Esprit » qui existe encore de nos jours, et dont il est tenu un compte séparé, conformément à l'arrêté du Directoire en date du 23 brumaire, an V.

Ce patrimoine comprend à ce jour :

a) Immeubles : 17 hectares 82 ares 67 centiares sur les communes de Cuesmes, Maurage, Boussoit, Quaregnon, Montignies-lez-Lens, Neufvilles, Gottignies, Havré, Ghlin, Waudrez.

b) Rentes : capital de 1.030 frs 40, revenu 51 frs 52.

c) Fonds publics : capital 205.218 frs 33 ; revenu 7.596 frs 14.

Ce domaine de la fondation du Saint-Esprit se constitua peu à peu et son revenu fut pendant très longtemps insuffisant pour les dépenses de l'hospice.

Aussi, voyons-nous les intendants recueillir, dès le principe, pour subvenir aux dépenses ordinaires, des dons en nature : de la bière, un veau, un mouton, des vètements, du linge, du grain. Ils placent des troncs surmontés d'un petit tableau indiquant le but de l'œuvre.

Un de ces tableaux, sur bois, d'une facture primitive, est conservé à l'Administration des Hospices.

(1) Sur la Seigneurie de l'Esclatière à Horrues. Voir C. arch. XV, p. 267.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ils sont autorisés à faire des pourchaz (collectes). Ces pourchats se pratiquent encore en l'an V à la chapelle des Kanquennes.

Les enfants assistent aux funérailles des bourgeois contre rémunération au profit de la maison, et un conflit s'éleva même avec les intendants de la Bonne Maison des Orphelins, sur la question de préséance : la préséance fut accordée le 4 décembre 1706 aux enfants de la Grande Aumône « celle-ci étant plus ancienne ».

Les enfants travaillent aussi au profit de la Maison, et un des principaux postes de recettes dans les comptes est le produit de la vente des dentelles.

Mais toutes ces ressources ordinaires ou extraordinaires ne suffisaient pas, et la Grande Aumône devait parfaire la dépense par un subside.

Abandonnons cette question financière et revenons à l'hospice même.

La maison du seigneur de Hyon est donc achetée : elle est meublée sommairement.

Le 6 juillet 1682, 7 filles y sont reçues. Au mois d'août, il y a 20 filles. Les garçons ne sont reçus que le 30 mai 1683, au nombre de 7. Au mois de juin 1683, il y a 28 filles et 14 garçons. En 1684, 28 filles et 27 garçons. En 1685, 20 filles et 37 garçons.

Cette population, c'est celle des *internes*. Car la Maison a aussi la charge d'enfants placés en pension. Les enfants trouvés ou abandonnés n'ayant pas 7 ans et les orphelins trop jeunes pour entrer à la Bonne Maison des Orphelins sont placés chez des nourriciers. Car l'hospice ne comporte pas d'installation ni d'organisation pour les tout petits. Il est d'ailleurs rare de trouver, maintenant encore, dans les orphelinats, des sections maternelles. Cependant s'il est un âge où l'enfant demande des soins assidus, une bonne hygiène, une alimentation soignée, c'est la première enfance. On comprend que le prêtre Michel, qui avait en vue

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus le salut des âmes que le salut des corps, n'ait voulu prendre les enfants qu'au moment où ils atteignaient « l'âge de raison » et ait abandonné à des nourriciers le soin des « innocents ». Mais à notre époque, il ne doit plus en être ainsi. On a signalé dans certaines régions la mortalité effrayante des nourrissons ainsi placés : mortalité qui s'aggrava quand l'allaitement naturel fut remplacé graduellement par toutes espèces de modes d'alimentation de l'enfance. Ce péril a ému tous les pouvoirs. Et l'assistance publique recule l'âge de ses assistés; elle les prend plus jeunes que jadis. Et il est curieux de constater que les plus anciennes fondations d'hospices sont faites en faveur de vieillards, sans doute parce que faites *par* des vieillards. Les fondations pour les enfants n'apparaissent que plus tard, et alors on ne recueille que les grands enfants. De nos jours, apparaît l'assistance de la première enfance dans les sections maternelles de certains orphelinats, les crêches, les consultations de nourrissons, etc..., et même l'assistance avant la naissance dans la personne de la mère.

L'assistance des enfants au XVII[e] siècle n'est donc que rudimentaire. L'hospice du Saint-Esprit compte, en 1709, quatre-vingts enfants internes et cinquante externes ou placés en pension chez des nourriciers. La population dans la suite des temps, ne fait qu'augmenter. Nous n'avons pas de statistique annuelle, mais nous connaissons, pour certaines années, le nombre d'enfants assistés. Ainsi, il y avait en :

1763 :	156 internes,	112 externes.
1766 :	114 »	72 »
1778 :	147 »	110 »

Ces fortes populations pourraient faire croire que l'on était très large sur l'admission des enfants. Mais il n'en est pas ainsi.

On n'y admettait pas les enfants étrangers, c'est-

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à-dire non natifs de Mons, ou n'étant pas trouvés à Mons. On n'y admettait pas non plus les enfants de militaires, quoique natifs de Mons (décision des échevins du 29 avril 1684). Mais les enfants ne réunissant pas les conditions d'admissibilité à la Bonne Maison du Saint-Esprit étaient néanmoins assistés par les échevins au moyen d'aumônes particulières ou des fonds de la Platte bourse. Toutefois, vers 1745, on avait dérogé à la rigueur de ces règles. Les enfants étaient admis sur ordonnance des échevins, mais ceux-ci payaient un subside et faisaient faire chaque année un pourchat pour la maison.

A toute époque, il y eut lutte entre les communes pour se rejeter la charge d'assistance des indigents. Et la Bonne Maison du Saint-Esprit faisait reprendre les enfants par les communes du domicile des parents, quand elle parvenait à le découvrir. Cela n'allait pas sans difficultés et les contestations que soulèvent maintenant entre communes les questions de domicile de secours ne sont pas comparables aux contestations de jadis, ainsi que l'on pourra en juger par la lecture des documents ci-après.

Messieurs Echevins de la Ville de Mons,

Les maitres intendans de la grande Aumône des pauvres représentent à Messieurs . . . . que Jean-Baptiste Golet dit Dupret, etranger de cette ville, aussi bien que la femme defunte, a ici abandonnez ses quatre enfants qui ont été admis au Saint-Esprit en décembre passé jusqu'à ce qu'on pu apprendre le lieu de leur naissance ayant appris depuis peu de temps que ses deux plus grandes filles étoient natif de bruxelle, ils ont ordonné à Nicolas dhonner, leur huissier, de les mener, ce qu'il fit et les présenta au bureau des maitres des enfants trouvez dans la maison de ville de bruxelle, le 14 du présent moi de mars 1713 avec la commission du 12 du mois et an et les extraits baptistere des enfans on la remis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à l'après-midi et sur ce qu'ils ont appris que le père des enfants n'étoit pas bourgeois de bruxelle, ils ont ordonné au dhonner de les ramener et sur le refus qu'il en fit, ils appelèrent deux argosils pour les conduire en prison ; etant ainsi emmené et approchant de la prison il promit de ramener ces enfants à Mons pour éviter cette infamie : mais ayant été relaché, il mit les extraits babtisters de ces enfans dans leurs manches, les abandonnat et partit à l'instant. La nuit suivante, on vint à son oberge 5 ou 6 argosils ou soldat pour le prendre prisonnier — il avoit logé à la trompette marine sur le marché au grin et ne l'ayant pas trouvé nonplus qu'aux auberges voisines où ils l'ont cherché, ils ont demandé le 15e à Charles-felis dupont, chartier de Mons à brusselle, qui amène la marée, logé aussi à la trompette marine, s'il connoissoit le dit dhonner et sur ce qu'il répondit qu'il étoit de ses amis, ils l'ont arrêté ce jour-là avec son chariot et les chevaux et ne lui ont permis de partir que le lendemain après-midi (quoy qu'il eut du poisson fraix qui, par ce moyen fut gaté) après avoir donné son billet et la femme de la dite auberge pour répondant qu'il remettroit es main du dit dhonner les dit deux enfans le lendemain, ensuite ils mirent les deux enfans sur le carosse, le lendemain 17.

Pourquoy les remontrans supplient Messieurs de les protéger contre toutes ces insultes et violences et d'en demander raison au magistrat de brusselle et au cas qu'ils ne rendent justice, de les attaquer au Conseil de brabant tant pour les violences et interest commis que pour les obliger à prendre les dits enfans.

Les soussignés, maitres et intendans de la Grande Aumône des pauvres de la ville de Mons, donnent charge à Nicolas dhonner, leur huissier, d'emmener à brussel, Marie-barbe-ioseph Golet et Michel Golet, sa seure, toutes deux natifs de brusselles, ce 12 mars 1713.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Malgré la rigueur de ces procédés, la population avait donc augmenté dans de fortes proportions. L'ancien hôtel de Hyon restait toujours le seul asile des enfants. Aussi y étaient-ils entassés dans les conditions les plus déplorables.

Dans une requête adressée aux magistrats le 23 décembre 1763, les intendants font valoir tous les inconvénients de l'exiguité du local : ils signalent que les enfants sont couchés à cinq ou six dans le même lit, et ils joignent un rapport du médecin de l'établissement, le docteur Sartelle, rapport que nous transcrivons ci-après; il étale une situation effrayante, et conclut à la nécessité d'établir des infirmeries. L'avis du curé Dumont qu'ils annexent, n'est pas moins symptomatique.

Le soussigné, Médecin de la Bonne Maison du Saint-Esprit, certifie qu'après avoir représenté différentes fois la grande nécessité de lui procurer les moyens nécessaires de garantir les enfants de la dite Bonne Maison dans les maladies qui y règnent moralement chaque année telles que, la dissentrie, la galle, la petite vérole, les fièvres putrides et c'est qu'il ne se trouve dans chaque quartier qu'une petite chambre pour y retirer les malades dont le nombre a été souvent à trente, quarante, mesme cinquante-quatre garçons de maitre a Bas et du domestique en l'année 1760 et à présent de seize filles et sept garçons attaqués de la fièvre putride, qu'on est obligé de les coucher trois, quatre, six et quelque fois huit dans le mesme lit, dont l'infection se communique tellement des uns aux autres que plusieurs ont péris par cette cause dans l'épidémie, la petite vérole qui a régné cette année; qu'au surplus les convalescens, bien loin de se rétablir, tombent dans différents accidents selon le caractère de la contagion par la respiration de l'air infecté, faute d'endroit commode pour les y retirer; qu'en conséquence, il est de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus grande nécessité d'ériger des infirmeries convenables pour obvier à toutes suittes facheuses mesme funestes trop souvent expérimentées et qui pourroient se communiquer ailleurs dans certaines circonstances et plus à craindre par l'augmentation considérable du nombre des Enfans dont la ditte Bonne Maison est aprésent chargée.

donné ce 29 novembre 1763.

étoit signé : J.-B. SARTELLE, Méd.
1763.

Je soussigné, certifie que les infirmeries de la bonne maison du Saint-Esprit de cette ville ont, ou peu de largeur ou peu de longueur; qu'il est des temps où elles ne suffisent pas pour contenir les malades, que l'air y a peu de dilatation, ce qui oblige à y aller toujours avec beaucoup de précaution, le dit soussigné ayant cru l'été dernier devoir prendre celle de réciter les prières qui accompagnent l'Extremonction, dans une chambre contigüe à celle du malade attaqué de la petite vérole, tant l'air étoit mauvais, de sorte qu'il paroit qu'il est du devoir de l'humanité et encore plus de la charité chrétienne, de pourvoir cette année d'infirmeries plus convenables, soit pour les malades, soit pour ceux qui les approchent.

Mons, le 20 décembre 1763.

étoit signé : P.-J. DUMONT,
curé de St-Germain, doy. de Mons.

La gravité du mal, non seulement pour les malades mais aussi pour tous les autres enfants, est telle que les intendants du Saint-Esprit adressent aussi en 1763 un placet à Marie-Thérèse aux fins d'obtenir pour l'hospice le bâtiment du collège de Houdain. Ce placet

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous donne des renseignements curieux sur le logement des enfants.

A Son Altesse Roïale,

Remontrent en très profond respect, les intendans de la Grande Aumône des pauvres de la ville de Mons, que cette fondation à laquelle ne contribue en rien le corps de ville, a pour objet de donner le logement et la nourriture à un certain nombre des femmes âgées de soixante ans ou infirmes, de faire des distributions aux pauvres ménages de la ville et finalement de recueillir les enfans trouvés et ceux abandonnés de leur père et mère.

Que cette dernière partie a toujours été en considération et mérité la faveur, puis, montre qu'elle tend à soulager des pauvres qui eux-mêmes ne peuvent se soutenir à cause de la faiblesse de leur âge, elle forme des sujets au Souverain et des citoïens à l'établissement.

Là où sont retirés ces Enfants tient d'un côté à l'hôtel de l'abbaye de Saint-Denis, de l'autre, au Collège de Houdain qui suffisoit, il y a trente ans, pour les contenir tous convenablement, aujourdhuy leur nombre étant plus que doublé, on se trouve obligé de les faire coucher six au moins dans chaque lit, faute d'emplacement, ny aïant pas même d'infirmerie pour les malades.

On croit devoir attribuer le grand nombre d'enfans abbandonnés et qui s'accroit tous les jours, au prix des vivres qui est fort augmenté, depuis cet époque, et au salaire des artisans.

Toujours au même taux, cette disportion entre le gain et la dépense met les parens dans le cas de ne pouvoir alimenter leurs enfants, les engagent de quitter la ville et de les abandonner.

Cette Communauté consiste présentement en 87 garçons, logés dans un dortoir long de 47 pieds,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

large 28, et dans lequel se trouvent deux grandes cheminées ; ils ont un réfectoire long de 29 pieds, large 26, qui sert d'école pour les deux sexes et un chaufoir de 19 pieds sur 16 dans lequel on fait travailler les plus petits qui sont trop jeunes pour travailler de hors la maison.

Les filles, en nombre de 69, logent dans un dortoir long de 42 pieds, large de 29, et dans lequel se trouvent deux cheminées, mangent dans un réfectoir ou plutôt vestibule servant de passage nécessaire et continuel, long de 42 pieds, large de 17, et dans lequel se trouvent quatre portes, et ont pour chaufoir une place longue de 26 pieds, large de 10, qui sert aussi pour y faire travailler les plus jeunes ; qu'une cour de petite étendue pour les deux sexes, ce qui demande une très grande vigilance de la part des maîtres et maîtresses pour qu'il n'en résulte pas d'inconvénient.

Cette maison est encore chargée de 112 enfans actuellement en nourrice et qui n'entrent dans la Communauté qu'à l'âge de sept ans.

Cette jeunesse nombreuse rassemblée dans une maison étroite n'y peut être tenue proprement ny sainement malgré les soins des personnes qui y sont proposées et est même sujette à certaine maladie contractive qu'il ne sera pas possible d'extirper, tant qu'on devra les loger dans deux sales et six à sept dans chaque lit. Ceci n'est qu'un mal ordinaire qui s'accroit de beaucoup lorsqu'il y a dans cette ville des maladies régnantes.

Les intendants touchez de commiseration vers les pauvres enfants se trouvant dans l'impossibilité d'augmenter les batimens de cette maison et par la médiocrité du Revenu de la fondation proportionnée aux charges et par les bornes étroites de terrein.

Croient de leur devoir de ne pas dissimuler plus longtems à votre Altesse Royale, la triste situation

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des enfans qui sont confiés à leurs soins, Pénétrés d'une confiance respectueuse dans la Benignité Royale, ils osent mettre sous ses yeux, la misère d'une partie de leurs concitoyens et de ses sujets dans l'espoir quelle daignera les secourir.

Le Collège de houdain, dont les deux tiers de batimens menacent ruine et l'autre tiers, propre et commode pour cette fondation, n'est séparé de la maison du Saint-Esprit que par les memes vieux batimens

Cette proximité de deux endroits occupés par des jeunes gens, devient très dangereux lors qu'il regne dans cette ville des maladies epidemiques comme petite verole, dissenteries, et est pernicieuse meme, pour les mœurs, qui en souffrent malgré toute la vigilance des Supérieurs.

Toutes ces considérations réunies qui n'ont pour but que de procurer au public un bien etre reel, ont determiné les intendans de la Grande Aumône de supplier votre Altesse Royale de transférer ailleurs le Collège de houdain et d'accorder le dernier à cette fondation, il semble meme que par là, elle remettra les choses dans leur état ancien, puisqu'il se voit des comptes de la grande Aumône que l'hotel de houdain servoit et avoit été déshérité en 1309 pour y heberger les pauvres lever et coucher, et que ce ne fut qu'en 1545 et années suivantes que les Magistrats erigent un Collège dans ledit hotel, nayant auparavant dans cette ville, que l'école du chapitre pour les études, ou que, du moins en réunissant au dit Collège de houdain les batimens de la grande aumône, il lui plut accorder dans l'un ou l'autre des batimens des cy-devant jésuites, un emplacement convenable et spacieux.

La situation déplorable de l'hospice est connue des autorités. Nous en trouvons la preuve dans le

règlement de l'Impératrice-Reine pour la ville de Mons du 18 avril 1764.

Art. CXCIII. « Etant informée de l'état peu com-
» mode de la Bonne Maison des Orphelins et celle du
» Saint-Esprit . . . .
» nous ordonnons à ceux du Magistrat de former et
» nous présenter un projet afin de pourvoir à ces
» différents objets, pour en être par nous ordonné. »

En 1766, les 63 filles de la Maison occupent 20 lits : les petites sont à cinq dans chaque lit, les moyennes et les grandes couchent à trois ou quatre par lit.

Les 51 garçons occupent 21 lits : les grands couchent à deux, les moyens à trois, et les petits à quatre ou cinq.

Le personnel comporte huit personnes : un chapelain, la mère, trois maîtresses, un maître, un valet, une servante.

En tout, 112 personnes dans cette maison !

Voilà ce qu'était cet internat tant souhaité par le prêtre Michel. Etait-ce un bien? Non, on peut l'affirmer. Cet entassement excessif d'enfants dans des locaux exigus était aussi nuisible à la santé de leur corps qu'à leur santé morale. Pour les loger dans de telles conditions, mieux valait les laisser placés chez des nourriciers, soit à Mons, soit hors Mons, comme on le faisait jadis, et comme on le faisait pour les jeunes enfants. Au moins ceux qui étaient placés en pension avaient l'espace et les bienfaits de l'air et du soleil. Ils ne recevaient peut-être pas chez les nourriciers une éducation bien soignée et ne recevaient-ils aucune instruction : c'est possible. Mais à l'hospice, que recevaient-ils en fait d'instruction? un catéchisme renforcé. Et comme éducation? la promiscuité qui y régnait en enlevait toute trace. A l'hospice, comme chez les nourriciers, ils devaient se livrer à un travail continu et sans profit. Placés chez des nourriciers, ils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devenaient ce qu'était le peuple alors, avec souvent et plus souvent qu'on ne le pense, le bonheur d'une vie familiale, dans une nouvelle famille aussi attachée que des parents naturels. Placés à l'hospice, ils subissaient la contrainte d'une règle déprimante, et à leur sortie, retombaient dans le monde sans aucune préparation, sans aucune adaptation.

En 1763 donc, et les années suivantes, les intendants de la Grande Aumône mirent tout en œuvre pour obtenir que l'ancien collège de Houdain leur fût remis.

Enfin, leurs efforts furent couronnés de succès, et le 28 avril 1781, l'ancien collège de Houdain leur fut cédé pour servir d'hospice des enfants trouvés et abandonnés, à charge de laisser à l'école au Wallon une étendue suffisante au nombre des enfants qui la fréquentent et moyennant une somme de 4.500 florins de change.

Pour s'acquitter de cette dette et payer les frais d'installation de la nouvelle maison, les intendants de la Grande Aumône furent autorisés, le 2 avril 1784 par l'empereur Joseph II, à vendre l'ancien hôtel de Hyon.

Cette vente fut réalisée le 20 avril 1784, au profit du sieur Antoine-Joseph Defontaine, bourgeois à Mons. Certaines clauses de l'acte de vente donnent des indications sur la disposition des locaux. « Les murailles » qui séparent la petite cour et les prisons des garçons » d'avec le jardin de la maison arrentée (hôtel de Hyon) » appartiendront en totalité à celle de Houdain.

» Celle du derrière des bâtiments composant le » réfectoire et chauffoir des garçons, la boulangerie, » lattrine, cour de cuisine et dépense ou lavoir de la » maison de Houdain faisant face à une partie de » la cour et jardin des filles de la maison arrentée » appartiendra, de même que les ancres qui la retien- » nent, à laditte maison de Houdain.

» Cette dernière maison aura la moitié de propriété

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

» dans la muraille qui sépare la maison arrentée » d'avec les trous aux bois et charbons à l'usage des » appostolinnes, et les lattrines des garçons et docsalle » des filles qui se trouvent au-dessus de la grand'porte » d'entrée à la cour des dittes appostolinnes faisant » face à la rue de Houdain, de façon que le pignon qui » divise le dortoir des garçons et le dit docsalle appar- » tiendra aussi par moitiés et fixera l'alignement de » division des deux maisons. »

Dès mai 1781, les intendants sont donc mis en possession des bâtiments du collège de Houdain, et ils commencent de suite les travaux d'appropriation : ceux-ci furent confiés à Remy Delsaux, maître-maçon, et surveillés par Martin Levalq, moyennant douze patards par jour et une canette de bière !

En même temps, les intendants s'occupaient de l'ameublement du nouvel hospice et « désirant placer, » dans cette nouvelle habitation, des lits en fer afin » d'éviter à l'avenir l'infection des punaises, insectes » inséparables des lits en bois dans ces sortes de fon- » dations », ils font circuler des listes de souscription pour l'acquisition de lits en fer : chaque lit en fer revenait à 35 livres 14 sols.

Voici la Bonne Maison du Saint-Esprit installée dans son nouveau local.

Nous sommes à la veille de la Révolution française, de l'occupation de nos provinces par les troupes françaises et ensuite de leur annexion à la France. Alors naîtra toute une législation nouvelle sur l'assistance des enfants

Nous considérerons l'hospice jusqu'à ce moment de transformation radicale qui date, pour la Bonne Maison du Saint-Esprit, de 1808.

Examinons donc cet internat depuis sa fondation (1682) jusqu'en 1808.

Le principe dominant de la fondation du prêtre Michel se trouve développé dans le premier règlement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'hospice. La rédaction de ce premier règlement ne fut pas chose facile et l'on voit dans les actes de protestation signalés ci-avant qu'elle fut une des causes du grave conflit entre fondateurs et administrateurs. Les fondateurs élaborèrent un règlement qui fut examiné les 6 et 25 novembre 1686 avec les maîtres de la Grande Aumône, mais il n'y fut pas donné de suite. Ce projet de règlement, il faut le constater, était empreint d'une religiosité excessive. Le 13 juillet 1687, les intendants arrêtèrent un projet de règlement qui fut soumis aux fondateurs Michel le 17 juillet; examiné en séances des 19 et 20 juillet, auxquelles la demoiselle Michel seule assista, il fut arrêté définitivement le 21 juillet 1687. C'est donc le premier règlement, datant du 21 juillet 1687.

Le 18 octobre 1716, furent décrétées quelques dispositions relatives au salaire des filles.

Et le 22 ventose an VI (13 mars 1803) fut promulgué un nouveau règlement qui ne devait pas être appliqué longtemps.

Voici, d'après le règlement de 1687, la vie que les enfants menaient à la Bonne Maison du Saint Esprit.

Pour les grands :

Lever : hiver 5 h. 1/4; été : 4 h. 1/4.

En se réveillant, ils offriront leur journée à Dieu; l'un récitera la prière à haute voix et les autres bas. Ils regarderont légèrement à leurs habits pendant que l'un répètera quelque chose du catéchisme; les autres répondront. Aussitôt qu'ils seront levés, ils se prosterneront en terre, se tourneront vers l'église de la Paroisse où ils adoreront Dieu en J.-C. en la sainte Eucharistie, récitant quelques prières propres pour cela et ayant baisé la terre, ils se lèveront et feront leurs lits et iront aux prières communes que l'on fait à l'oratoire. Les prières achevées, ils descendront pour se peigner et laver, et s'en iront ensuite à la messe (5 heures ou 6 heures). Au retour de la messe, école pendant une heure, ensuite départ au travail.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour les petits :

Lever plus tard; prières en se levant; prière à l'oratoire; leçons de catéchisme par les moyens; messe à 8 heures. De 8 1/2 à 9 heures, récréation; de 9 à 10 h. 1/2 leçon « sur quelque chose de bon » et catéchisme; de 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2 leçon.

Pour tous, dîner à 11 h. 1/2.

Benedicite ; bonne lecture; grâces.

Avant de reprendre le travail, tous récitent le *Veni Creator*.

A 4 heures, collation aux enfants qui en auront besoin.

A 8 heures, souper.

Prières et coucher à 8 h. 3/4.

Les petits se couchent plus tôt.

Comme on le voit, les exercices religieux ne manquent pas !

De 1682 à 1793, le régime du premier règlement pesa sur les malheureux enfants recueillis à l'hospice. Les locaux nouveaux étaient plus vastes : la vie matérielle paraissait devoir être meilleure : mais la population s'était augmentée dans des proportions considérables. En 1788, il y avait en tout 440 enfants assistés (internes et externes). En 1791, 500.

Cette abondance d'enfants abandonnés est bien un signe de la misère de cette époque. L'existence de l'hospice attirait vers Mons les parents intentionnés d'abandonner leurs enfants. Les expositions d'enfants sont nombreuses : elles se font soit sur le seuil de l'hospice, soit surtout hors des portes de la ville. Les endroits favoris sont la niche du Dieu de pitié hors la porte d'Havré, près des guérittes de sentinelles ; hors la porte de Bertaimont près la « Tour à la mode » ; près du moulin Altour autrement dit « clic et clacq par dela Palis ». Tous ces enfants exposés hors des portes provenaient de l'étranger.

Les enfants étaient donc à nouveau entassés dans

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'ancien collège de Houdain, couchant quatre, cinq ou six dans le même lit, recevant une nourriture sommaire. Les garçons portaient un habit et un gilet d'étoffe brune, des culottes de peau, des bas de laine, un chapeau. Les grands seuls avaient un mouchoir de poche. Les filles portaient un habillement d'étoffe noire, un tablier, un bonnet.

Tel était le régime quand survinrent les événements qui devaient troubler profondément l'Europe, et avoir une répercussion si forte sur le régime de l'hospice des enfants trouvés et abandonnés.

La révolution avait éclaté en France en 1789. La Belgique avait été secouée par la révolution brabançonne de 1790.

En 1792, les Français occupaient Mons après la bataille de Jemappes. En 1793 (26 mars), les Autrichiens rentraient à Mons après Neerwinden pour céder de nouveau notre ville aux Français en 1794 après la bataille de Fleurus (1).

Bien que l'annexion ne soit prononcée que le 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1795), la nouvelle législation française sur l'assistance des enfants nous est appliquée par un décret des représentants du peuple près des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, en date du 1er germinal an III (21 mars 1795).

Nous citerons de ce décret les articles suivants :

Art. 9. « Les municipalités et leurs commissaires » veilleront particulièrement à l'éducation physique et » morale des enfans connus sous le nom d'enfans

(1) Les administrateurs de la Grande Aumône et par conséquent de la maison du Saint-Esprit étaient alors : MM. V. Cornet, Bureau de la Wastine, Gigault, chanoine de Saint-Germain, Hanot d'Harvengt, Everaerts, chanoine de Saint-Germain, et le chevalier de Bousies.

Le 18 floréal an III (7 mars 1795) ce collège fut renouvelé et comprit, outre MM. Cornet et Bureau, anciens intendants, MM. Charles Hardenpont, conseiller ecclésiastique, Philibert Delmotte, avocat, Gilles Siraut, avocat, et J.-Bte Chasselet.

Ces intendants cessèrent leurs fonctions le 19 brumaire an V, après l'institution de la Commission des Hospices, en vertu de la loi du 16 vendémiaire an V.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

» abandonnés et qui seront désignés désormais sous le
» nom d'orphelins enfans de la patrie. »

Art. 10 : « D'après les renseignements des muni-
» cipalités et sur les avis des administrations d'arron-
» dissement, il sera établi dans les villes principales
» une maison où la fille enceinte pourra se retirer pour
» y faire ses couches, et où il sera fourni à ses besoins.
» Le secret le plus inviolable sera gardé sur tout ce
» qui la concernera. »

Art. 11. « Si elle déclare ensuite vouloir allaiter
» et élever son enfant et qu'elle ait besoin de secours,
» il lui en sera fourni dans la même proportion que
» ceux accordés aux enfans appartenant à des familles
» indigentes.

» Néanmoins s'il y avait des dangers soit pour les
» mœurs soit pour la santé à laisser ces enfans auprès
» de la mère, ils en seront retirés. »

Art. 12. « Les orphelins enfans de la patrie seront
» suivant leur âge mis en nourrice ou placés dans les
» hospices à ce destinés. »

Art. 13. « Il sera néanmoins permis à tous les
» citoyens, autres que ceux qui reçoivent des secours,
» de se présenter pour prendre un ou plusieurs de ces
» enfans en s'obligeant : 1° de ne pas les renvoyer sans
» en prévenir la municipalité ou les commissaires
» administrateurs de l'hospice; 2° de pourvoir à leur
» instruction ; 3° de les mettre en apprentissage à l'âge
» de 12 ans, s'ils ne préfèrent s'adonner à l'agriculture.

» A ces conditions, les enfans leur seront confiés,
» après qu'il aura été reconnu qu'il y a sûreté et avan-
» tage pour leurs mœurs et leur éducation physique.
» Il sera accordé à ces personnes, si elles l'exigent,
» une pension ou secours alimentaire pour chaque
» enfant à raison de son âge. »

Art. 14. « Les municipalités indiqueront un lieu
» destiné à recevoir les enfans qui naîtraient de mères
» non retirées dans l'hospice; elles y feront trouver

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

» tout ce qui est nécessaire pour la santé de l'enfant et » la plus entière liberté pour ceux qui porteront les » dits enfans. »

Nous en retenons la nouvelle dénomination des enfants : « Orphelins enfans de la patrie. » En France, le décret du 4-5 juillet 1793 les appelait « enfans naturels de la patrie. » Nous signalerons aussi que ce décret prévoit les deux modes d'assistance (art. 12) : internat et externat. Il institue une maison pour les filles enceintes (art. 10) et un lieu pour l'abandon à bureau ouvert (art. 14). Cette législation s'appliqua à l'hospice de Mons. La Commission d'hospices instituée en vertu de la loi du 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796) trouvait à l'hospice du Saint-Esprit le double régime de l'internat et de l'externat.

La maison pour filles enceintes fut établie « au Chatel » de Mons et dirigée par la citoyenne Marie-Anne Tondreaux.

On connaît l'intensité de production législative des gouvernements qui se succédèrent en France après 1789. Aussi le 27 frimaire an V (17 décembre 1796) était portée une loi qui disposait notamment :

« Art. 1. — Les enfans abandonnés, nouvellement » nés, seront reçus gratuitement dans tous les hospices » civils de la République. »

« Art. 2. — Le trésor national fournira à la dé- » pense de ceux qui seront portés dans les hospices » qui n'ont pas de fonds affectés à cet objet. »

Cette loi est caractéristique : de ce qui était une œuvre de bienfaisance, purement volontaire donc, elle fait un service public, non pas local, mais général.

Naturellement, les nouvelles dispositions firent affluer les enfants dans des proportions incroyables.

L'arrêté du Directoire en date du 30 ventose an V (20 mars 1797) pris en exécution de la loi du 27 frimaire an V, porte :

« Art. 1. — Les enfans abandonnés et désignés par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

» la loi du 27 frimaire an V, ne seront point conservés » dans les hospices où ils auront été déposés, excepté » le cas de maladie ou accidents graves qui en empê- » chent le transport ; ce premier asile ne devant être » considéré que comme un dépôt en attendant que ces » enfans puissent être placés suivant leur âge chez des » nourrices ou mis en pension chez des particuliers. »

C'était la suppression radicale du régime d'internat; c'était le retour à la pratique suivie avant la fondation Michel de 1682.

Néanmoins les administrateurs des Hospices civils de Mons, attachés aux établissements anciens, n'exécutèrent pas cette disposition, d'application cependant générale.

Malgré la législation, l'internat est conservé à l'hospice de Mons : mais il change radicalement de régime. Les idées de la Révolution française y sont appliquées. On donne aux garçons « une veste à la carmaniolle avec collet rouge. » Les chapelains sont remplacés par des instituteurs qui s'efforcent de former le civisme des pupilles.

« Le code respectable de la Constitution qui fait » notre bonheur est substitué au fatras des lectures » cathégistiques (*sic*) dont on embrouillait la tête de » ces jeunes enfants. »

La liberté de conscience est respectée : « On laisse » à ces élèves toute latitude dont l'homme doit jouir » dans ses relations avec l'auteur de la nature. »

» Si un élève catholique refusait de travailler un » jour de son dimanche, nous ne croyons pas qu'il y » ait un pouvoir humain en droit de l'obliger à tra- » vailler ce jour-là, en violant ainsi la liberté des » opinions religieuses. » Ainsi s'expriment les administrateurs révolutionnaires.

Des arbres de la liberté sont plantés dans la cour de l'hospice en Ventôse an VI, au cours de fêtes civiques.

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce régime de laïcité, venant après le régime de religiosité outrée qui régnait depuis longtemps, ne manqua pas de susciter des attaques des partisans de l'ancien régime. Les administrateurs nouveaux se plaignent de l'ingérence « d'un nommé Marescal, » espèce de moine qu'on avait autrefois placé dans » cette maison sous le nom de chapelain des garçons » et qui monte la cervelle des garçons, les pousse à l'insubordination.

Pour mieux maintenir la discipline, les administrateurs estiment qu'il faut renforcer l'internat, même ne plus mettre les adultes en apprentissage en ville, mais de tenir les élèves sédentaires et d'établir des ateliers de filature de laine, de tissage des étoffes et de la toile : projets qui ne furent pas réalisés faute d'argent. Les enfants furent envoyés à l'Atelier de charité, créé par arrêté du préfet en date du 19 prairial an X (8 juin 1802), et leur intervention à cet atelier fut réglée le 18 floréal an XI (8 mai 1803).

Vers la fin de la période révolutionnaire, sous le Consulat, une réaction se produit, et les administrateurs en reviennent lentement au régime antérieur. Le règlement qu'ils arrêtent le 22 ventôse an XI (13 mars 1803) se ressent de cette réaction : il atténue certes la rigueur des règles du règlement de 1687, et surtout développe l'instruction.

Voici comment il règle la vie des pupilles :

Pour les garçons :

Lever à 5 heures hiver et été ;

à 5 h. 1/2, école (où l'un des enfants récite la prière du matin) jusque 6 h. 1/2 ;

à 6 h. 1/2, messe et ensuite déjeuner.

Les grands partent à leurs ateliers en ville ; les petits vont à l'école de 8 h. à 11 h. ;

à 11 h. 1/2, dîner. *Benedicite*, lecture d'un livre « instructif », grâces ;

à 1 heure, retour au travail pour les grands ;

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour les petits, à 1 h. 1/2, rentrée en classe;

souper à 5 h. 1/2; prière du soir à 6 h.; coucher à 6 h. 1/2.

Les grands soupent à 8 h.; à 8 h. 1/2, prière du soir; à 9 h., coucher.

Le dimanche, les grands qui auront mérité cette faveur, « pourront sortir seuls, mais sans quitter la » ville, ni aller dans des cabarets ou maisons dans » lesquelles se vendent des pommes de terre ».

Tous les mois, il y aura composition des sciences : « Les deux premiers à la lecture, à l'écriture, à l'ortho- » graphe, à l'arithmétique, mangeront le jour qu'on » rend les places, à une table à part, au réfectoire, où » ils seront servis d'une soupe, légume, portion de » viande et une pinte de bière ; les deux plus modestes » y trouveront aussi leur place. Cette table sera cou- » verte de linge, séparée des autres tables, avec sièges, » gobelets et une tarte quand il n'y aura pas de » légumes. »

Tous les ans, on distribuera des prix aux trois premiers de chaque science, ainsi qu'aux trois plus sages et plus modestes.

Pour les filles :

Lever à 5 h. en été; à 6 h. en hiver;

à 5 h. 1/2 en été, école ;

à 6 h. 1/2, été et hiver, messe;

retour en classe des grandes jusque 8 h.; pendant ce temps, déjeuner des petites ;

de 8 h. à 11 h., école pour les petites ;

de 8 h. 1/4 à 11 h. 1/2, atelier pour les grandes;

à 11 h. 1/2, dîner. *Benedicite*; lecture de morale; grâces. Récréation jusque 1 h. 1/2, ensuite pour les grandes, classe jusque 2 h. 1/2 et atelier jusque 4 h. 1/2; récréation de 4 h. 1/2 à 5 h.; atelier jusque 7 h.; souper à 8 h., prière du soir; coucher à 8 h. 1/2 ou 9 h.

Pour les petites, classe de 1 h. 1/2 à 4 h. 1/2;

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

récréation jusque 5 heures; souper; coucher à 6 h. 1/2 en hiver, 8 h. en été.

Tel était le régime de l'internat. Par un effet de la loi du 27 frimaire an V, la population de l'hospice augmenta dans de telles proportions, la dépense devint si considérable, que les administrateurs durent se résigner à un changement de régime qu'imposa le préfet De Coninck par son arrêté du 27 mai 1806. Cet arrêté ordonnait le placement en pension de tous les enfants à partir du 10 juin 1806. Ce n'était que l'exécution de l'article 1 de l'arrêté du 30 ventôse an V. Ce fut la fin du régime de l'internat; commencé en 1682, il se termine en 1806, soit après 124 ans.

Les enfants de l'hospice sont placés dans des communes des arrondissements de Mons et de Charleroy, aux frais de ces communes, dans un ordre et suivant une proportion établis par le préfet dans son arrêté du 27 mai 1806.

Les Hospices conservaient le bâtiment du collège de Houdain, mais il ne servait plus que de dépôt provisoire pour la réception des enfants et leur garde en attendant des placements.

Le personnel est réduit au strict nécessaire.

Cependant la population totale (internes et externes) est très forte.

1794	947	1800	389	1806	537
1795	1099	1801	477	1807	531
1796	802	1802	496	1808	519
1797	555	1803	475	1809	523
1798	497	1804	535	1810	530
1799	441	1805	526	1811	534

L'hospice traverse une période de transformation sur laquelle nous ne sommes pas trop renseignés à défaut de documents. Ce qui la caractérise, c'est la dépossession de la Commission des Hospices de toute initiative dans l'administration de l'établissement. Notons que depuis 1804, Mons est sous le régime

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

impérial, organisateur, centralisateur. L'assistance des enfants est un service public, ce n'est plus une œuvre de bienfaisance. C'est le préfet qui règle ce service.

C'est à l'Empereur que l'on doit le Décret organique du 19 janvier 1811, encore en vigueur à ce jour, et qui règle ce qui concerne l'assistance des enfants trouvés et abandonnés.

Passant donc au-dessus de la période transitoire de 1806 à 1811 (5 ans), nous allons examiner le régime nouveau.

Le décret du 19 janvier 1811 ne maintient qu'un hospice pour enfants trouvés et abandonnés par arrondissement. Mons conserve donc le sien (art. 4).

Il ordonne l'installation d'un tour dans chaque hospice pour la réception des enfants; nous reviendrons sur ce point.

Il impose comme système d'assistance la mise en pension chez des nourriciers : le séjour à l'hospice ne peut être que l'exception et ne doit durer que pendant l'intervalle des placements: l'hospice n'est qu'un dépôt provisoire.

Ce décret prévoit la création d'ateliers d'apprentissage pour enfants estropiés ou infirmes (art. 10 et 20) : on sait qu'il a fallu le commencement du xx^e^ siècle pour voir l'établissement en Belgique du premier atelier d'apprentissage pour estropiés à Charleroi.

L'Etat qui fournit, ou doit fournir, aux besoins des hospices d'enfants trouvés et abandonnés, se réserve de disposer de ces enfants pour la marine (art. 16).

En exécution de ce décret impérial, le préfet du département de Jemmape prit un arrêté le 30 novembre 1811 pour affecter l'hospice du Saint-Esprit de Mons aux enfants trouvés des arrondissements de Mons et de Charleroi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le tour prévu par l'art. 3 du décret du 19 janvier 1811 est installé à l'hospice du Saint-Esprit, alors encore dans les bâtiments du collège de Houdain.

On sait assez ce que c'est que le tour ; nous ne le décrirons donc pas à nouveau ; le nom français, comme la dénomination montoise « tournoire », sont d'ailleurs explicites.

Le tour se trouvait sous la grand'porte de l'hospice de Houdain donnant dans la rue de ce nom.

Depuis 1806, l'hospice du Saint-Esprit est vide : la préposée, M^lle^ Richir, n'en occupe qu'une petite partie pour le dépôt provisoire des enfants.

On tira parti de diverses manières de l'ancien local. En 1809 (21 octobre) « M. J.-B. Vallée, directeur » de la fabrique de Bertaimont, connue sous le nom de » Dauxi Delaunois et C^ie^ », demanda de disposer d'un local pour y établir un atelier pour former des élèves dans « la filature et la tissure ». Une partie fut mise à la disposition du sieur Campion, instituteur, pour y tenir une classe à charge de recevoir gratuitement six enfants du Saint-Esprit.

Le 15 octobre 1815, le grand bâtiment, la cour et l'entrée donnant rue de la Petite Triperie furent loués à la mairie de Mons pour y loger les soldats qui devaient renforcer la garnison de Mons. L'hospice du Saint-Esprit devint la « caserne » du Saint-Esprit. Ce qui restait de l'hospice, notamment le tour, continuait à occuper la partie à front de la rue de Houdain.

Le 27 avril 1824, le service des enfants trouvés et abandonnés est transféré dans une maison contigüe à l'hospice des orphelins, portant le n° 12 de la rue de Liége.

La caserne du Saint-Esprit fut louée à la ville de Mons jusqu'au 31 décembre 1861 ; ensuite, elle fut louée, par quartiers, à divers particuliers.

Enfin, par acte reçu par M. Degand, notaire à Mons, le 14 octobre 1876, elle fut vendue à la ville de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mons pour le prix de 50.000 francs. La ville projetait de créer une rue allant de la rue de Houdain à la rue de la Petite Triperie et d'installer le musée d'histoire naturelle et une école dans les bâtiments de l'ancien collège de Houdain.

Il ne restait plus dans le domaine des Hospices que l'établissement des Kanquennes qui, lui aussi, fut vendu à la ville de Mons, le 31 juillet 1903 et démoli.

Tout l'emplacement de cet hospice et du collège de Houdain est à ce jour occupé par l'Ecole des Mines du Hainaut.

En 1867, le dépôt provisoire fut transféré dans l'ancienne cure du Béguinage (1), place du Béguinage, et géré par Barbier Euphémie-Charlotte, épouse de Gaspard Hallez, devenu inspecteur des enfants en 1857, succédant à Pierron (2). Le dépôt fut transféré le 17 octobre 1888 à l'Orphelinat, section des filles. Et le 9 novembre 1898, le dépôt fut supprimé comme tel : il fut décidé que les filles et les garçons de moins de 7 ans seraient placés provisoirement en subsistance à la section des filles de l'Orphelinat, et les garçons de plus de 7 ans à la section des garçons.

Nous avons tenu à exposer d'emblée l'évolution du local de l'hospice, parce que cet élément démontre déjà les transformations que subit le service, sa juxta-

---

(1) Ce bâtiment a été démoli en 1902, pour l'agrandissement de l'hospice de Cantimpret.

(2) Les directrices ou préposées à l'hospice furent successivement :

23 juin 1682.	Jeanne-Marie de Hurge, marchande de toile.
1687.	Marie-Jeanne de Hurge, cousine de la précédente.
	Amalberte-Thérèse Gobert.
1er août 1698.	Marie-Anne Bastien.
22 novembre 1739.	Majois.
16 mars 1746.	Catherine Lamyre.
28 novembre 1771.	Marguerite Lepreux.
17 novembre 1794.	Alexandrine Richir.
1813.	Agnès Delporte.
30 novembre 1841.	Véronique Mahieu, épouse de Joseph Pierron, Inspecteur des enfants placés depuis 1839 (28 octobre).
1867.	Euphémie-Charlotte Barbier, épouse de Gaspard Hallez.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

position d'abord au service des orphelins et sa réunion ensuite.

Mais reportons-nous au commencement du régime créé par le décret de 1811.

L'ouverture du tour en 1812 fait affluer les enfants à l'hospice. Ce ne sont pas évidemment les seuls enfants abandonnés par la population de Mons. De loin, on vient apporter les enfants au Saint-Esprit. Les statistiques sont effrayantes !

Le tableau ci-dessous de la population est des plus curieux.

ANNÉES	TROUVÉS	ABANDONNÉS	POPULATION TOTALE
1812	—	—	549
1813	—	—	675
1814	—	—	673
1815	—	—	922
1816	—	—	1042
1817	—	—	1200
1818	—	—	1205
1819	—	—	1223
1820	—	—	1051
1821	897	200	1097
1822	—	—	1141
1823	—	—	1007
1824	998	96	1094
1825	1016	85	1101
1826	1064	85	1149
1827	1115	80	1195
1828	1186	89	1275
1829	1128	150	1278
1830	1080	140	1120
1831	1137	148	1285
1832	1182	225	1307
1833	937	212	1149
1834	956	207	1163
1835	810	70	880
1836	699	93	792

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ANNÉES	TROUVÉS	ABANDONNÉS	POPULATION TOTALE
1837	614	70	684
1838	591	86	677
1839	523	97	620
1840	495	82	577
1841	444	60	504
1842	406	46	452
1843	386	50	436
1844	378	71	449
1845	335	86	421
1846	299	91	390
1847	267	113	380
1848	259	122	381
1849	233	134	367
1850	232	134	366
1851	212	121	333
1852	197	117	314
1853	198	132	330
1854	183	142	325
1855	166	157	323
1856	153	162	315
1857	137	144	281
1858	127	143	270
1859	117	147	264
1860	105	152	257
1861	98	160	258
1862	95	172	267
1863	86	172	258
1864	71	165	236
1865	63	163	226
1866	57	154	211
1867	49	174	223
1868	43	194	237
1869	38	191	229
1870	37	214	251
1871	34	213	247

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ANNÉES	TROUVÉS	ABANDONNÉS	POPULATION TOTALE
1872	31	209	240
1873	29	205	234
1874	26	187	213
1875	24	181	205
1876	23	206	229
1877	21	212	233
1878	20	204	224
1879	18	218	236
1880	16	237	253
1881	15	243	258
1882	14	239	253
1883	12	243	255
1884	12	240	252
1885	10	241	251
1886	9	259	268
1887	9	257	266
1888	9	227	236
1889	9	226	235
1890	7	214	221
1891	6	207	213
1892	5	202	207
1893	5	186	171
1894	5	161	166
1895	5	136	141
1896	5	122	127
1897	5	105	110
1898	4	88	92
1899	3	81	84
1900	2	71	73
1901	3	58	61
1902	3	70	73
1903	2	55	57
1904	2	44	46
1905	2	49	51
1906	2	46	48
1907	plus de distinction		59

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les populations de 1815 à 1833 sont extraordinaires!

Les enfants trouvés prédominent : parmi les trouvés, on range les enfants déposés au tour. Cette abondance de dépôts d'enfants est due aux guerres qui ravagèrent l'Europe à cette époque, guerres qui provoquaient la misère, qui provoquaient des mouvements de troupes auxquels correspondaient des mouvements anormaux dans les naissances illégitimes!

Bref, sans nous appesantir sur les causes, qui sont en dehors du cadre de cette étude, nous ne pouvons que constater l'importance du service des enfants trouvés et abandonnés aux Hospices de Mons, pendant la première partie du XIX[e] siècle. Evidemment, un service d'internat n'aurait jamais pu suffire. Les enfants du Saint-Esprit sont répandus dans tous les villages des arrondissements de Mons et de Charleroi : on les appelle communément des « Saint-Esprit ». Les noms les plus bizarres leur sont donnés. Un préposé au service de l'état civil, d'humeur facétieuse, distribue les noms en séries : tantôt une série « végétale », tous noms de plantes; tantôt une série « médicinale », tous noms de drogues; tantôt une série de tous noms se terminant par « on » ou par « ée ». Evidemment, avec des dépôts presque journaliers, il fallait une imagination assez féconde pour trouver des noms; mais il eût été convenable d'apporter plus de discrétion et de ne pas signaler les enfants par la singularité de leurs noms.

Presque tous les enfants déposés au tour portaient des signes de reconnaissance. Dans la pensée de bien des parents, l'abandon n'était que provisoire. Et pour pouvoir justifier dans l'avenir leur identité, ils attachaient aux langes de l'enfant soit des images coupées en deux parties, soit des cartes à jouer, des pièces de monnaie, médailles, morceaux d'étoffe également divisés, dont ils conservaient l'autre fragment. Quand ils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

réclamaient l'enfant, ils justifiaient des circonstances du dépôt, du sexe de l'enfant, de la description des langes et représentaient la « souche », peut-on dire, du signe que portait l'enfant. L'administration des hospices a conservé une grande quantité de ces signes de reconnaissance.

L'extraordinaire population de l'hospice du Saint-Esprit entraînait une dépense considérable. Toutes les ressources de l'ensemble des fondations constituant la Grande Aumône, y étaient affectées : ce n'est que le 13 janvier 1824 que les fondations du prêtre Michel et les autres que nous avons signalées précédemment, furent détachées de la Grande Aumône et affectées particulièrement au service des enfants trouvés et abandonnés et des jeunes orphelins.

Pour pourvoir aux nécessités du service, les Hospices de Mons auraient dû recevoir une partie de la somme de quatre millions accordée sur le trésor de l'Etat par l'art. 12, titre V, du décret du 19 janvier 1811, mais les Hospices de Mons ne furent jamais compris dans la répartition de cette somme.

Ils recevaient une allocation sur l'octroi de la Ville de Mons (arrêté du préfet du département de Jemmape du 20 décembre 1811) et enfin des allocations sur les communes, bureaux de bienfaisance et hospices spécialement désignés par Monsieur l'Intendant, conformément au décret du 19 janvier 1811. Ces dernières allocations rentraient fort difficilement.

La loi du 30 juillet 1834, qui mettait une moitié des frais d'entretien des enfants trouvés à charge de la province, intervint au moment où le nombre de ces enfants commençait à diminuer.

Néanmoins, la détresse financière de la fondation du Saint-Esprit était extrême. Le tour, attirant les enfants à Mons, était la cause du mal. En parlant ainsi, je n'entends pas faire le procès aux tours en général : la question est trop débattue. Mais l'existence

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de tours dans quelques localités crée pour ces localités des charges qui devaient retomber sur tout le pays : même plus loin encore, car il est constant que le tour de Mons avait une forte « clientèle » dans le Nord de la France.

L'Administration communale proposa donc la suppression du tour en 1838, mais sa résolution fut annulée par Arrêté Royal du 21 septembre 1838.

Enfin, par des résolutions des 16 mars 1850 et 7 février 1852, devenues définitives, la suppression du tour fut décidée. Nous transcrivons ci-après ces résolutions.

« Le Conseil Communal,

» Vu ses résolutions des 1er juin et 6 août 1838, prononçant, pour le 1er janvier 1839, la suppression du tour placé à la porte de l'hospice des enfants trouvés de cette Ville ;

» Vu l'arrêté de M. le Gouverneur de la Province, approuvé par la Députation permanente du Conseil provincial, qui suspend l'exécution de ces résolutions ;

» Vu l'Arrêté Royal du 21 septembre 1838 qui en prononce l'annulation ;

» Considérant que la ville de Mons reste la seule localité de la provice où il y ait un tour pour l'exposition des enfants; qu'il serait donc injuste de lui faire supporter plus longtemps une charge dont la ville de Tournay s'est affranchie et qui, par cela même est devenue encore plus onéreuse ;

» Considérant que par suite d'une décision de M. le Préfet du département du Nord, les tours qui existaient à Valenciennes et Douai sont aussi fermés depuis le 1er janvier 1840 ;

» Considérant que l'Arrêté Royal qui a annulé les résolutions ci-dessus visées n'est fondé que sur la considération *qu'il n'existe aucune disposition soit législative, soit administrative qui investisse les Conseils communaux du droit de prendre une mesure de*

la nature de celle dont il s'agit, sans le concours et l'approbation de l'autorité supérieure ;

» Considérant que la question reste donc entière quant au fond, la disposition royale précitée n'atteignant que la forme dont les résolutions infirmées ont été revêtues ;

» Considérant que la loi du 30 juillet 1834 et l'instruction ministérielle du 23 août suivant ont laissé aux administrations provinciales et communales le soin de déterminer l'opportunité de la suppression des tours, d'après ce que les convenances ou les nécessités locales exigent ;

» Considérant que lors de la discussion de cette loi, la grande majorité des membres des Chambres législatives s'est prononcée pour la suppression des tours et que l'instruction ministérielle précitée énonce formellement *que la législature n'a pas voulu commettre l'inconséquence de prescrire des mesures tendantes à faire diminuer le nombre des expositions et de sanctionner en même temps un usage qui les favorise et les facilite ;*

» Considérant que l'expérience acquise depuis plusieurs années en cette ville, prouve à l'évidence que l'existence du tour provoque aux expositions, et que sa suppression n'est pas de nature à occasionner des infanticides ; en effet, une surveillance active ayant été exercée, à titre d'épreuve de 1842 à 1848, sur le tour placé à la façade de l'hospice, le nombre des enfants exposés tant à ce tour que sur la voie publique, a immédiatement et successivement diminué, à tel point que la moyenne de ces années n'a plus été que de onze expositions environ tandis qu'antérieurement le nombre s'en était élevé jusqu'au chiffre énorme de 153, et qu'il n'était jamais resté inférieur à 36 ; cette surveillance exercée pendant sept années, n'a donné lieu néanmoins à aucune accusation d'infanticide ;

» Considérant que si, lors de ses premières réso-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lutions, le Conseil s'est cru compétent pour statuer seul et sans l'intervention de l'autorité provinciale, il s'est fondé entre autres motifs sur ce que lors de la suppression du tour établi à Tournai, la Députation permanente avait reconnu que la législation laisse cette mesure à la disposition du Conseil de régence ; mais qu'aujourd'hui l'Arrêté royal ci-dessus rappelé impose le devoir d'interpréter autrement les dispositions existantes sur la matières ;

» Sur le rapport de la Section de l'intérieur,

» A résolu :

» 1° Le tour établi en cette ville pour l'exposition des enfants sera supprimé un mois après l'approbation de la présente par l'autorité compétente.

» 2° Dès le dit jour, l'Administration des Hospices ne recevra plus que les enfants trouvés des arrondissements de Mons et de Charleroi.

» 3° Aucun enfant trouvé n'y sera néanmoins admis que sur la présentation d'un procès-verbal dressé conformément à l'article 58 du Code civil.

» 4° Quiconque aura trouvé à Mons un enfant nouveau-né sera tenu d'en faire immédiatement la remise à l'officier de l'état-civil.

» 5° S'il était impossible que cette remise se fît de suite, l'enfant serait porté au bureau de police.

» Le Commissaire de police ou un adjoint veillera alors aux plus pressants besoins de l'enfant et dressera un procès-verbal circonstancié de l'événement.

» 6° Afin de rappeler au public les peines encourues par ceux qui se rendent coupables de crimes ou délits tendants à empêcher ou détruire la preuve de l'état-civil d'un enfant ou à compromettre son existence soit en l'abandonnant, soit en négligeant de remplir les formalités prescrites par la loi, les articles 347 à 353 inclus du Code pénal et le § 1er de l'article 56 du Code civil seront imprimés à la suite de la présente résolu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion et publiés avec elle, dans la forme et aux lieux ordinaires.

» 7° La présente résolution sera préalablement soumise à l'approbation de la Députation permanente du Conseil provincial.

» Arrêté en séance du 16 mars 1850 et modifié en séance du 7 février 1852 ».

Le tour fut effectivement supprimé le 20 mars 1852. Ce fait ne provoqua pas une augmentation du dépôt des enfants nouveaux-nés sur la voie publique. Mais nous voyons dans la statistique donnée plus haut qu'à partir de 1852, si le nombre des enfants trouvés diminue, par contre le nombre des enfants abandonnés augmente.

La population générale de l'hospice diminue également. Depuis 1812 donc, plus d'internat; de 1812 à 1840, le service des enfants placés a une importance extraordinaire. Et chose curieuse, ce service n'est pas réglementé par un réglement général. Le dernier réglement date du 22 Ventose an XI (13 mars 1803), alors que le régime normal de l'hospice était l'internat. Le système général de placements en pension est appliqué depuis 1806, et il est régi, non pas par des dispositions émanées de la Commission des Hospices, mais bien du pouvoir exécutif, du préfet du département de Jemmapes. Son arrêté du 20 décembre 1811 forme le réglement de l'hospice. En vertu de cet arrêté, la surveillance des enfants placés en pension chez des nourriciers est confiée aux maires des communes. Les pensions ne sont payées aux nourriciers que sur le vu d'un certificat de vie délivré par les maires.

Les pensions sont fixées comme suit :

1er âge :	frs 7.00 par mois	2e âge :	frs 6.50 par mois
4 à 6 ans :	6.00 »	7 ans :	5.00 »
8 ans :	4.50 »	9 » :	4.00 »
10 » :	4.00 »	11 » :	4.00 »

12 ans : 4 frs par mois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Des primes sont allouées aux nourriciers pour la conservation des enfants.

Les officiers de santé des bureaux de bienfaisance des communes où sont placés des enfants sont chargés de les visiter et de les soigner.

Cette organisation, bonne dans ses prévisions, à part la modicité excessive des pensions, ne donna pas de bons résultats dans l'application : la surveillance des maires ne fut pas effective.

Le système de placement imposé à la Commission des Hospices ne lui donna pas satisfaction. Dans un rapport adressé au Gouvernement hollandais en 1822, elle s'exprime comme suit « . . . . Il paraît » donc à la Commission que le véritable moyen de » rendre ces enfants utiles à l'Etat en contribuant à la » fois à leur bonheur particulier, est de leur donner de » l'éducation : c'est-à-dire de les bien pénétrer de leurs » devoirs religieux, de leur en faire contracter une » utile habitude et de leur apprendre à lire et à écrire » avant de les livrer aux travaux des champs ou aux » arts mécaniques auxquels ils sont destinés ».

Les regrets du régime ancien portent donc surtout sur le défaut d'instruction religieuse.

En 1839, la Commission créa l'emploi d'inspecteur des enfants placés et abandonnés.

Jusque là la surveillance des enfants placés était fort peu assurée.

Le 25 pluviose an X, la commission avait créé l'emploi de « commis de l'administration des hospices civils de Mons » invoquant l'existence, dans le régime antérieur, du « commis de l'aumône ». C'était l'huissier messager : il portait comme signe distinctif une médaille portant ces mots « Charité Equité » et la légende « Hospices civils de Mons ». Parmi ses multiples devoirs, il était chargé de visiter au moins deux fois par an les enfants placés en nourrice.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'emploi créé en 1839 fut confié :

de 1839 à 1857 à M. Pierron Joseph
de 1857 à 1880 à M. Hallez Gaspard
de 1880 à 1884 à M. Prévost Gusmar
de 1884 à 1908 à M. Prion Rodolphe
de 1908 à 1913 à M. Gillet Oscar
de 1913 à . . . à M. Vandervorst Georges.

Un réglement général de l'hospice fut arrêté le 10 août 1841 ; ce réglement, très long, rentre dans tous les détails : il est fait avec la minutie qui caractérise les administrateurs de cette époque.

En 1841, la diminution de la population de l'hospice commence à se manifester; elle s'accentue après la suppression du tour en 1852, et continue d'une manière constante. Le service devient moins important.

Un réglement nouveau est arrêté le 17 mai 1897 (approuvé le 28 mars 1898).

La statistique de la population de l'hospice fait constater que sous la dénomination d'enfants trouvés et abandonnés on range surtout des orphelins n'ayant pas l'âge d'admission à l'orphelinat : ce ne sont donc ni des trouvés ni des abandonnés. D'autre part, on trouve inutile de rappeler en tout temps aux enfants trouvés et abandonnés la faute de leurs parents. Le 3 octobre 1907, la Commission décide de donner à l'ancien hospice des enfants trouvés et abandonnés la désignation de « Hospice des enfants assistés ». Cette dénomination plus générale manifeste une évolution dans ce service.

Cette évolution tend à la concentration que nous signalions en tête de cette notice. En effet elle réunit en un même service ce qui constitue l'assistance des enfants dont les hospices ont la charge.

Dans l'assistance des enfants, l'Administration des Hospices admet que l'internat doit être la règle, parce qu'elle est ainsi plus certaine du régime appliqué aux enfants.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans cette vue, elle a décidé la création d'une section maternelle pour l'hospitalisation des tout petits enfants, de ceux-là que ne recueillaient ni la Bonne Maison des Orphelins, ni la Bonne Maison du Saint Esprit (internat).

Mais cette règle de l'internat n'est pas absolue : suivant les circonstances, notamment suivant le tempérament, l'état de santé des enfants, l'externat pourra être plus favorable; l'internat pourra être parfois même impraticable.

L'internat donc est la règle; l'externat l'exception.

Nous arrivons ainsi à l'époque tout à fait contemporaine qui appartient à l'administration et non encore à l'histoire.

Nous avons voulu montrer l'évolution d'une assistance : le stade acquis n'est pas le dernier, car l'évolution ne s'arrête pas ; elle continuera selon les conceptions toujours nouvelles du mieux-être.

P. Heupgen,
Secrétaire général des Hospices civils de Mons.

La notice sur l'Hospice a été terminée en 1914.

L'Introduction a été complétée au moment de l'impression.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MARTHE GODEAUX

POÉSIES

MONS

1913

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

POÉSIES

GEL

O scintillante nuit, nuit limpide et parée
        Des plus beaux diamants,
Criblant de feux aigus la coupole azurée
        De ton clair firmament,

Constellée ainsi que les plus fières idoles,
        Nuit froide aux yeux cruels,
L'hiver, sous ton ciel pur irisé d'auréoles,
        Se plaît aux jeux mortels!

Tes étoiles sont de larges fleurs de lumière
        Aux tremblants pistils d'or,
Que ne voile jamais la brume familière
        A nos étés du nord.

Leur bleu reflet descend pailleter l'égrisée
        Du givre aux blancs dessins;
Hélas! cette beauté, c'est la beauté glacée
        Des frimas assassins.

Malheur aux pauvres gens que poursuit leur haleine
        En de sombres taudis,
Ah! s'ils n'ont point de pain, s'ils n'ont ni feu, ni laine,
        Pour leurs corps engourdis!

Plaignez les pauvres vieux, plaignez les pauvres fem-
        Et les petits enfants! [mes
Car toute la splendeur du ciel vibrant de flammes
        Du froid ne les défend!

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans l'air de pur cristal aux nettes transparences,
Nul soupir qui, tout bas,
Nul frisson qui s'émeuve — et les pires souffrances
Ne se révèlent pas.

Par la vitre où fleurit le gel, un feu d'étoile,
Vers toi glisse, sans bruit,
Vers ta couche, duvets tièdes et fines toiles,
Où le sommeil te fuit.

Tu songes, pâlissant, de l'humaine misère
Que le faix est bien lourd
Contre l'horrible mal, que vaine est ta prière,
Vain ton élan d'amour!

LE PARC

Dans l'écrin verdoyant des rives printanières,
Qu'un déclin de soleil dore d'un lent adieu,
L'étang miroite et luit : sous les blondes lumières,
Les flots glauques se font des liserés de feu.

Des nuages légers, couleur de tourterelle,
Dans la lueur du soir, s'attardent en rêvant,
Et la belle eau moirée, et les ramures frêles
Ont des frissons très doux sous l'haleine du vent.

Qui chante? est-ce la voix rieuse d'une ondine?
Les cascatelles font un joli bruit perlé
Et, sur le rocher frais, babillent en sourdine...
Du seul rire des eaux, le silence est troublé.

Princesses qui hantez ces retraites heureuses,
Venez goûter l'attrait de l'heure en ces beaux lieux!
Voyez! le soir vêtu d'écharpes vaporeuses,
Le doux soir de printemps, illumine les cieux!

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et tout l'or du couchant parmi l'étang ruisselle!
Une barque a glissé sur les flots, doucement...
Quel souriant nocher tient l'aviron? c'est elle,
La mutine brunette aux yeux de diamant.

Mais j'aime mieux tes yeux de fée, ô Madeleine!
Le mystère troublant de l'onde et sa couleur
Habitent ta prunelle, ô blonde châtelaine,
Toi dont les beaux vingt ans, bientôt, seront en fleur!

LES VOILES BRUNES

Sous le jeune croissant d'or pâle de la lune,
Dans le soir bleu qu'irise un coucher flamboyant,
Vers la mer argentée et le flot chatoyant,
Les barques vont, arquant leur grande voile brune.

Vastes oiseaux des nuits qu'a réveillés la brune,
Le long du chenal vert au phosphore ondoyant,
Leur vol silencieux glisse, et va s'éployant:
Regarde-les passer, lentes, l'une après l'une.

Vers la sérénité du ciel et de la nuit,
Vers cette splendeur bleue où plus d'un rayon luit,
Elles voguent. La brise indolente les pousse.

O mon amour! mon cœur dans l'extase se fond:
Vers une mer aussi mystérieuse et douce,
Parmi le soir divin, mes beaux rêves s'en vont!

JOIE DU MATIN

Le soleil levant sonne sa fanfare
Dans l'air radieux;
D'or éblouissant, le matin se pare,
Vivant et joyeux.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tout luit! les maisons roses, les feuillages,
Le ciel et les eaux.
Se mire aux étangs, souriants visages,
L'air brodé d'oiseaux.

En vols effarés, aux cavernes sombres
Des sinistres nuits,
Des fantômes vains, des larves, des ombres
Le noir essaim fuit.

Et toutes les peurs, toutes les tristesses,
Songes ennemis,
Dans les vents dorés, aux molles caresses
Se sont endormis.

Mon cœur! renaissons, avec la lumière,
A l'espoir béni :
Qu'un élan joyeux, comme une prière,
Monte à l'infini!

Goûtons l'heure! elle est brève, mais exquise,
Oublions les pleurs;
Buvons longuement la douceur des brises
Et baisons les fleurs.

RÊVERIE

O mon amour! la brise est douce,
Douce comme ton souvenir
Dont le myrte verdit et pousse
En mon âme, et veut refleurir.

Le ciel est bleu comme mon rêve,
Où, dans l'azur épanoui,
Le beau soleil triomphant lève,
Son grand étendard ébloui!

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La brise a de vagues murmures...
On voit jouer dans les rayons,
Sur le fond mouvant des verdures,
La danse d'or des papillons.

Et l'haleine des proches roses
S'exhale en soupirs embaumés...
Un sourire est dans toutes choses
Comme dans les yeux bien-aimés.

L'heure tiède est exquise et lasse...
Il frémit, dans l'air irisé,
Un vol invisible et fugace :
Le bonheur, oiseau divin, passe...
Qui nulle part ne s'est posé !

APRÈS L'ONDÉE

Quelle fraîcheur dans la prairie
Et quelle fraîcheur dans l'azur !
Voici qu'a ruisselé la pluie :
La lumière rit, éblouie
D'un vert plus neuf, d'un bleu plus pur.

L'herbe brille. Comme une belle
A des bagues à tous les doigts,
Chaque brin porte une étincelle...
La brise allègre, d'un coup d'aile,
Fait choir cent perles à la fois.

Les rameaux argentés s'égouttent
Et, dans leurs soleils aux cœurs noirs,
Les asters ont de claires gouttes...
Au bord des toits, au long des routes,
Brillent des morceaux de miroirs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'air plus vif flagelle la joue,
L'air salubre et comme nouveau;
D'un souffle véhément secoue
Les vieux miasmes et puis joue
Avec les feuillages et l'eau.

MATIN D'AOUT

Oh! le ciel mauve du matin,
Le ciel léger que tend la brume
De son voile impalpable et fin!
Un nuage aux douceurs de plume
Y déchire son blanc satin,
Dans le ciel léger du matin.

Comme toutes les fleurs sont fraîches!
Phlox de carmin et verges d'or,
Roses tendres, couleur de pêches,
De rosée humides encor!
De quel rayon gourmand tu lèches,
Soleil levant, les roses fraîches!

C'est un matin presque frileux
Où l'été prend des airs d'automne,
Où, dans les lointains nébuleux,
Timide, la clarté frissonne...
Mais, au ciel, il est des coins bleus,
Dans le matin mauve et frileux.

Qu'il ferait bon, sous les feuillées,
S'en aller paresseusement,
Pour les voir rire, ensoleillées,
Et, dans l'air, humer lentement
Le parfum des feuilles mouillées...
Qu'il ferait bon sous les feuillées!

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOIR D'AOUT

Le soir meurt aux vitres pâlies
Où l'or s'éteint,
Au bord des toits que l'ombre atteint,
Mélancolies !

Parmi les tendres cieux rosés,
Il n'est plus d'aile :
Vols de colombe ou d'hirondelle
Se sont posés...

Nous verrons les lampes éclore,
Fleurs de la nuit :
Voici que la première luit...
D'autres encore...

Regarde ! au lointain vague et bleu,
Elles s'égrènent,
Colliers d'escarboucles soudaines,
Perles de feu !

Mais la reine de la vêprée
Là-bas surgit
Des peupliers noirs, et sourit,
Toute empourprée.

LUEURS DANS L'OMBRE

Dans la nuit noire de l'allée
Les hêtres sont silencieux ;
La clarté sereine des cieux
S'est voilée.

Mais par le crible des ramures,
Des feux aigus de diamants
Piquent leurs bleus scintillements :
Comme les étoiles sont pures !

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Regarde ! fugace, à tes pieds,
Une lueur palpite et rampe :
Le ver luisant, par les sentiers,
Promène sa petite lampe !

Et l'ombre qui nous faisait peur,
De vivantes clartés s'étoile :
Oh ! que toute ombre ait dans ton cœur
Ses vers luisants et ses étoiles !

*
* *

Le matin tout frais, le matin tout neuf,
Le matin frileux et blanc de septembre,
Surgit du brouillard ainsi que d'un œuf
Et sèche son aile au doux soleil d'ambre.

O matins mouillés d'arrière-saison !
Ce n'est pas encor, ce n'est pas l'automne,
Mais la rouille atteint chaque frondaison
Qu'un charme nouveau lentement couronne.

Comme l'été fuit, la jeunesse meurt...
La beauté, l'amour — la fleur et la flamme,
Se fane et s'éteint. Mais une douceur
Imprévue, enchante et comble notre âme.

Avant la vieillesse aux jours lents et froids,
Guéris de l'amour, l'espoir et le doute
La paix nous sourit, par qui mieux on goûte
L'éternel attrait du ciel et des bois.

*
* *

L'avril dansait par la prairie
Et dans l'âme toute fleurie,
Chantait l'amour !
Dure en ma mémoire attendrie,
Douceur lointaine de ce jour !

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'été, parmi l'azur en flammes,
D'où pleuvait l'or de mille lames,
Resplendissait...
L'amour, en fête dans les âmes,
Rouge et royal, éblouissait

Le vent râlait par les feuillées
Qui s'en allaient, toutes rouillées,
Lambeaux flétris!
Et dans les âmes endeuillées,
Pleurait l'adieu des jours enfuis.

Voici l'hiver! la terre est nue
Où la neige étend, sous la nue,
Son voile épais...
Dans l'âme, elle est enfin venue,
La bonne paix!

PASTEL

Oh! quelle fête pour les yeux,
Oh! l'exquise et fine harmonie
L'or roux des frondaisons jaunies
Sur le bleu délicat des cieux!

L'or roux que le soleil caresse
Et que le vent respecte encor,
Oh! la gloire des feuilles d'or
Et de l'azur, la morbidesse!

C'est un pur sourire voilé :
Sur toutes les couleurs posées,
Cette brume au reflet perlé,
C'est la gaze des fiancées!

Octobre, ô doux magicien,
Plus blond que l'avril ou l'aurore
Toi qui pastellises si bien,
Retiens ton haleine, retiens :
Ne les diperse pas encore,
Ces feuilles que ton soleil dore!

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

HANTISE

L'être le plus près de mon cœur,
Ce n'est pas toi, c'est une morte.
Plus que ton amour ma douleur
Est forte.

Si ton visage est mon printemps,
Lorsque j'évoque ton sourire,
Je vois dans l'ombre, en même temps,
Des yeux tristes, qui me déchirent

Un fantôme partout me suit.
Dans le fond de toute espérance,
Tremble un remord — et mon cœur fuit
Ta souvenance.

Ah! ma tendresse ira toujours
A celle qui dort, plus fidèle!
Tu vis — et le poids est si lourd
De la pierre froide sur elle!

Ton bonheur sourit à mes vœux,
Ta chère main, je puis l'étreindre :
Elle, tout mon amour ne peut
L'atteindre!

*
* *

Le soleil a sombré dans l'or rouge du soir,
Un peu de pourpre encor ensanglante la nue;
Voici que la nuit froide et funèbre est venue,
Lentement, sous le dais d'azur sombre, s'asseoir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tout reflet s'est éteint et toute voix s'est tue.
Seul, le vent qui sanglote erre sous le ciel noir
Et peuple de tumulte et d'effroi l'étendue...
Soudain, comme un tremblant et pur rayon d'espoir,

Pour sourire, écartant les voiles de la brume,
Au fond du gouffre obscur, une étoile s'allume.
Toute blanche, elle luit, limpide diamant.

Et mon cœur a frémi qui pleurait son désastre :
Car, dans l'épaisse nuit de son âpre tournant,
Ton amour s'est levé, très doux, comme cet astre !

SUR L'EAU

La vapeur du matin embrumait les coteaux
Et le fleuve d'argent riait dans la lumière;
Dans l'air frais et bleuté, le vol blanc des oiseaux
Renouait, plus léger, sa ronde coutumière.

Aux vitres du wagon, le paysage heureux
Fuyait comme s'enfuit sans retour un beau rêve;
Un désir, un regret s'aiguisait, douloureux,
Que vers l'exil, au loin, emportait l'heure brève.

Vers la tâche des jours qui vont, baissant le front,
Tous pareils, tous égaux en leur monotonie,
Que d'allègres échos, jamais, n'éveilleront,
Où, du caprice ailé, la douceur est bannie.

Le souvenir tremblait de l'instant, proche encor,
Où, grisés, nous allions, glissant sur l'eau moirée,
Emportés d'un facile, harmonieux essor,
Vers les horizons bleus, dans la clarté dorée.

La gloire du soleil triomphait dans les cieux,
Et le fleuve, ébloui, lui rendait son sourire;
En souffles caressants, vifs et délicieux,
Sur nos fronts, palpitait un imprévu zéphire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Arrondissant là-bas leur cirque verdoyant,
Les coteaux lumineux, vêtus de gais feuillages,
Erigeaient quelque tour, haut, dans l'air chatoyant,
Et campaient dans leurs plis de sinueux villages.

Les toits rouges et bleus, les roches et les bois,
Mille reflets bougeurs dans l'eau glauque des rives,
Et les flots miroitants, ourlés d'or, où l'on voit
Vaciller de l'azur en lueurs fugitives,

L'atmosphère limpide où vibraient des accords,
Où, sonores, chantaient les rires, les paroles,
Les barques animant ces merveilleux décors,
Dans un frisson soyeux de plumes qui s'envolent,

Pour la fête des sens charmés, tout s'unissait...
Lointaine était la vie et ses ennuis moroses,
Et l'âme, sans remords, d'oubli s'alanguissait
Dans la sérénité magnifique des choses.

Aller toujours ainsi, sous les cieux indulgents,
Dans la beauté fleurie et calme des collines,
Au gré des flots berceurs, pailletés et changeants,
Le cœur extasié d'émotions divines,

Affranchis de toute l'humaine infirmité,
N'être plus qu'un désir poursuivant sa chimère,
Que la coupe d'orgueil où frémit la beauté,
Deux yeux hallucinés qu'abreuve la lumière !

S'anéantir dans le bonheur universel,
L'heure blonde et splendide au loin épanouie,
Ignorer la douleur sombre dont l'âcre sel,
Dans un réveil brutal, peut nous rendre à la vie.

Jusqu'au retour lassé dans la tiédeur du soir,
Quand le doux crépuscule aux teintes violettes,
Renverse sous les flots, pur et profond miroir,
Les îles et les bois, en images plus nettes,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quand les peupliers noirs, dressés sur l'émail vert
Du couchant, le long de la rive solitaire,
Alignent dans l'abîme un portique, entrouvert
Sur de beaux horizons de songe et de mystère,

Quand l'ondine mosane, errante en ces palais,
Laisse la nuit brunir sa claire chevelure,
Voile son souple corps habillé de reflets,
Clôt sa prunelle bleue, étincelante et pure.

Quand, enfin, revenus à la réalité,
Dans la cité nocturne aux ardentes veilleuses,
Du haut des ponts, dans la fluide obscurité,
Nous regardons flamber cent lampes merveilleuses.

CRÉPUSCULE

Le soir mauve s'éteint lentement, les tilleuls
Se profilent plus noirs sur l'horizon plus pâle.
Pas une étoile au ciel, la cendre vespérale
Envahit tout l'azur, comme un terne linceul.

Aux feuillages déjà visités par l'automne,
On ne voit plus fleurir les pourpres ni les ors,
La fraîcheur mouille l'herbe où les parfums sont morts,...
Où sont les clairs bouquets d'asters et d'anémones ?

Le jardin sans murmure où tout semble figé
Est un amas confus d'obscures silhouettes...
Mais là-bas, où sont les touffes de violettes,
Sous les pas monte encor un arôme léger.

La lune, à l'orient, avive sa lumière
Qui, fluide et bleuâtre, inonde, par degrés,
Les arbres et les toits. Aux cieux transfigurés,
L'azur sourit, baigné de rêve et de mystère.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tantôt, elle viendra réveiller le jardin,
Poser sur les gazons, les treilles et les branches,
En floraisons d'argent, ses douces lueurs blanches
Et glisser, curieuse, aux plus sombres recoins.

Les asters étoilés, les pâles anémones,
Vers elle tourneront leurs calices frileux,
Et, rêvant du printemps, mieux qu'aux jours nébuleux,
Tout bas embaumeront les violettes d'automne.

* * *

Tant que je garderai mes yeux,
Pour te faire fête, ô Lumière !
Et bénir l'aube printanière,
Blanche fleurie au bord des cieux ;

Sous l'haleine des heures pures,
Beaux arbres, tant que je pourrai
Voir, aux marges de la forêt,
Frémir vos riantes verdures ;

Reines des jardins éblouis,
Tant que votre splendeur, ô roses,
D'ambre ou de neige, pourpres, roses,
Hantera mes regards séduits ;

Et tant que des âmes fidèles,
Beaux yeux purs, miroirs enchantés,
Où palpitent tant de clartés,
Me souriront par vos prunelles ;

Beauté, rayons, frissons, couleurs,
Que vous comblerez mon envie,
Je ne maudirai point la vie
Et mes jours croiront au bonheur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

AUTOMNE

L'air s'aiguise, mais le soleil
A de jaunes clartés, encor tièdes et douces,
Pour mûrir les beaux fruits, poires blondes et rousses,
Lourds raisins violets, pommes au teint vermeil.

Le vent troue et le vent déchire,
Manteaux bariolés flottant aux verts treillis,
Les feuillages vineux, de bronze ou d'or pâli
Que l'automne a parés de son dernier sourire.

Au jardin meurtri par le gel,
Les gloires de l'été, l'une après l'autre meurent.
Pourtant, il est encor des roses qui demeurent
Et l'œil d'or des asters interroge le ciel.

Saison pâle, saison mourante,
Qui nous quittes avec un sourire si doux,
Après les clairs étés aux orgueilleux courroux,
Nous berce ta langueur paisible et consolante.

Après l'émoi des beaux amours,
Après la moisson faite et faite la vendange,
Endormons sous la pourpre éteinte de tes franges,
Nos cœurs las de désirs et de tristesse lourds.

SPLEEN

Ah ! n'avoir pour horizon
Que cet éternel pignon
De briques roses,
Que cet éternel jardin
Dont l'accueil, chaque matin,
Est plus morose !

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je vois, au bout d'un rameau,
Pendre une feuille en lambeau :
C'est la dernière !
Novembre est là, tout en pleurs,
Qui prend les oiseaux, les fleurs
Et la lumière.

Mon cœur, plein d'un noir dégoût,
Regarde au fond d'un grand trou
Tomber les heures,
Un peu de l'être emportant,
Toutes, les pires autant
Que les meilleures !

Mon âme est un grand mur nu
Qu'un Perugin inconnu
Peignait à fresque
D'épisodes merveilleux
Choisis dans les contes bleus
Et d'arabesques.

Mais le rêve (adieu rinceaux)
Laisse tomber les pinceaux
De sa main gourde :
Plus rien ne luit alentour,
Ni le soleil, ni l'amour,
Dans l'ombre lourde.

O nuages passagers,
Traversez les airs, légers,
D'un bout à l'autre :
Que ne puis-je, par les cieux,
Fuir d'un vol capricieux,
Comme le vôtre !

Vers des horizons meilleurs,
Quand pourrai-je (j'ai, d'Ailleurs,
La nostalgie)
Par les chemins désappris,
Mener dans les champs fleuris
Ma fantaisie ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Comme une mouche aux carreaux,
Un oiseau triste aux barreaux
Durs de sa cage,
Tout mon désir élancé
Retombe... et clame, blessé,
Sa vaine rage!

LE JARDIN D'ALINE

Au fond de ton jardin rustique, où l'avrilée
A semé sur les buis de frais pétales blancs,
Où la branche, de pleurs est encore emperlée,

Où la terre sent bon, dès qu'aux rayons tremblants,
Sous la nuée éclos, s'échauffe son haleine,
La terre, maternelle et douce aux germes lents,

Viens! enroule à ton cou ton écharpe de laine
Car les soirs sont frileux par ces jours printaniers :
Ta rieuse santé d'insouciance est pleine...

Vers la pelouse creuse où penchent les pruniers,
Descendons! le vieux mur est bas où l'on s'appuie
Les avides regards n'y sont point prisonniers.

Que les prés rajennis sont verts après la pluie,
Que les arbres sont beaux dans la lueur du soir
Et les tendres rameaux qu'un rayon pâle essuie...

Un pauvre âne très laid paît l'herbe, gris et noir :
Il est l'humble ouvrier qui peine et qui travaille
Et de qui le repos a comblé tout l'espoir.

Regarde le couchant vêtu de blonde faille,
Les nuages mouvants et leurs croulants palais
Et, dans l'ombreux vallon, les toits bleus de l'Escaille.

Solitude et silence! et les lointains couplets
Des naïades n'ont point d'échos parmi l'air moite...
Mais, là-bas, tremble et luit leur robe de reflets

Et l'étang d'argent clair sous les branches miroite.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

POUR LES MORTS

Pour les morts, dans le cimetière,
Il faut enclore un nouveau pré...
Le pré joyeux dans la lumière
Que le printemps a diapré,

Sera la terre triste où dorment,
Paix profonde, les trépassés,
Sans que jamais leur cendre informe
Tressaille des émois passés.

C'est là, dans cette solitude,
Ma sœur, que nous reposerons
Quand la dernière lassitude
Viendra, pesante, sur nos fronts.

Oui, c'est là ! quand sonnera l'heure,
Non loin de nos morts bien aimés,
Nous irons, parmi ceux qu'on pleure
Et sous les tertres parfumés.

Nous n'aurons plus rien en ce monde,
Que la plainte obscure du vent
Ou le frisson de l'herbe blonde
Sous le soleil d'été rêvant.

Pas un murmure de prière
Et rien que les larmes d'avril
Ou de novembre sur la pierre
En un bruit léger de grésil.

Nous serons les morts dont personne,
Plus personne ne se souvient,
Dans les tombes qu'on abandonne,
Où nul pas jamais ne revient...

Et nous serons les pauvres ombres
Par la plaine errantes sans fin,
Qui sanglotent dans les nuits sombres
Leur appel monotone et vain.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rien ne sera qui nous réponde,
Des bois lointains de Mariemont
Au clocher de Sainte-Aldegonde,
Svelte, qui pointe au flanc du mont.

Oh ! ma sœur ! comme il fait bon vivre !
Que douce est la clarté du jour !
Dans les cieux, le grand soleil, ivre
Et, dans le cœur, tiède, l'amour !

L'OASIS

C'est un étroit vallon velouté de prairies
Que cernent, verdoyants, des bois harmonieux ;
Un éparpillement gai de maisons fleuries
L'anime de murs blancs que coiffent des toits bleus.

Les saules font trembler des pâleurs argentées,
Les hauts peupliers blonds vibrent dans l'air vermeil,
Les bois sont une mer aux vagues agitées
Que moirent dans leurs jeux la brise et le soleil.

Des parfums sont épars parmi des clartés vives,
Un long murmure s'enfle et monte de là-bas...
Mai chante dans le flot des verdures déclives
Un chant grave et profond qui ne s'arrête pas.

Sur le talus herbeux, il glisse une hirondelle,
Sous la haie, une chèvre étire son licou,
Et le proche hameau se tait... la paix est telle
Au long du frais chemin qui va je ne sais où.

Sur la molle hauteur où serpente la route,
Je voudrais (tel un nid se suspend au buisson)
Discrète, une maison, la plus humble de toutes,
Ouvrant sa vitre heureuse à ce vert horizon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une fenêtre où, lent, s'accouderait le rêve,
Aux sourires des cieux, faisant le même accueil...
Futiles tourbillons qu'un souffle vain soulève,
Comme un vague remous vient mourir sur la grève,

Le tumulte des jours expirerait au seuil.

PAYS NOIR

Les bois ennuagés de vert tendre et de rose,
Dans l'haleine d'avril, frémissent doucement.
Une pourpre clarté sous la nuée éclose,
D'un reflet d'incendie emplit le firmament.

Découpant des lointains, nette, la ligne sombre,
Les ors pâlis du soir, où montent des vapeurs,
Auréolent, là-bas, les grands triangles d'ombre
Des noirs terrils, dressant leurs arides hauteurs.

Partout, du faîte aigu des hautes cheminées,
Qui hérissent le val, ou la côte, ou le champ,
La fuite rectiligne et lente des fumées,
Va vers le même point que dore le couchant.

Il en est aux douceurs d'ouates et de plumes
Que, sous la nue issant, vient fleurir un rayon,
De fauves, rutilant du reflet des enclumes,
D'autres, ternes, couleur de suie et de charbon.

Du vieux sol trépidant, haletant par cent bouches,
Elles disent la vie et les labeurs puissants
Et, striant le ciel clair de leurs souffles farouches,
Mêlent l'effort humain aux grâces du printemps.

SOUVENIR

Tu vis! oh! tu vivras! tant que la pure flamme
De ton cher souvenir, des sombres jours vainqueur,
Plus fort que le destin, brûlera dans mon âme,
Tu vis! oh! tu vivras, tant que battra mon cœur!

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est en vain que la mort éteignit ta prunelle,
Scella ta lèvre et fit de marbre ton front las,
Dans l'éternel silence et la nuit éternelle,
Anéantit ton être, ô toi qui nous aimas!

En vain! l'horizon triste ou serein de mon rêve,
De ta présence obscure et douce, est palpitant...
Lointaine étoile, au fond du mystère se lève
Et luit ton beau regard douloureux et fervent!

Ta tendresse, malgré le temps, malgré la tombe,
Est vivace toujours, quand toi, tu n'es plus rien...
La cendre de l'oubli où s'efface et succombe
Tout amour, a neigé, sans profaner le mien!

Tes larmes, sur mon cœur, tombent, lourdes et lentes :
Tout mon être, ébranlé, frémit d'un noir frisson,
Durant les longues nuits dont les heures dolentes
Des mensonges du jour, sont la dure rançon.

Ton ombre dans tous lieux accompagne ma vie...
Que montent les parfums de l'avril en émoi,
Que l'azur triomphant à la gaîté convie,
Le mal n'est point guéri, qui toujours pleure en moi!

Un instant, la douceur triste de son visage,
Se pencha sur l'eau claire où se mirent mes jours,...
Comme un reflet du ciel s'y mêle à toute image,
L'eau fuit : ton lent sourire y frissonne toujours!

Vers l'avenir poussant un grand cri de conquête,
Que d'autres, détournant leur face des tombeaux,
Se hâtent, délivrés d'une attente inquiète,
Vers de nouveaux désirs et des labeurs plus beaux,

Je ne puis! du cercueil où s'endort ta poussière,
Loin de la vie et du soleil, loin du bonheur,
Sous l'oppression lourde et froide de la pierre,
Jaillit l'immense amour dont s'enivrait ton cœur!

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je veux ne point quitter ton ombre bien aimée,
Aux palais souterrains que hante le passé,
Et pleurer avec toi ta brève destinée,
Le mirage des jours, tel qu'un songe, effacé.

Et ta voix remplira l'intérieur silence,
Car, dans l'ingrat limon dont mon être est pétri,
Tout ce qui vers le ciel où la beauté s'élance,
C'est à ton âme, c'est à toi que je l'ai pris!

LES POMMES

Nous sommes les pommes vermeilles
Qu'ont promises les doux pommiers
Si roses sous les vols d'abeilles,
Nous sommes les pommes vermeilles
En fleur sous les cieux printaniers.

Rondes et vertes sous la feuille,
Nous avons agacé la dent
Du gai pastoureau qui nous cueille,
Rondes et vertes sous la feuille,
Mais que nous aimons bien pourtant !

Puis les jours dorés de septembre
Ont peint de joyeux vermillons
Notre acide chair aux tons d'ambre
Qu'ils sont beaux, les jours de septembre
Dans les vergers où nous brillons!

Et maintenant, nous sommes prêtes :
Sur la paille blonde, à foison,
Dans les fruitiers, calmes retraites,
Nous attendons, nous sommes prêtes :
Notre arôme emplit la maison.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ah ! nous avons de belles joues
Comme vous, les petits enfants
Qui ne nous faites point la moue,
Car nous avons vos belles joues,
Et qui nous croquez, triomphants.

Nous sommes les pommes gourmandes
Qui, pour les beignets de Noël,
Compotes et tourtes friandes,
Avons fait nos sucs, ô gourmandes,
De tous les baisers d'or du ciel !

EN HIVER

Au pâle soleil argenté
Dont le matin glacé s'irise,
Le bois désert où dort la brise,
Le bois se réveille, enchanté.

Par le fin lacis des ramures,
Criblant l'azur tendre et léger,
Où, verts, les sapins font bouger
De vaporeuses chevelures,

Merveilleuse floraison d'or,
Auréolant le front des chênes,
Les feuilles, aux cîmes prochaines,
Toutes les feuilles sont encor !

C'est un vrai jardin de féerie,
C'est un pur éblouissement !
L'or étrange luit doucement
Dans la lumière refleurie.

Tel, en mon souvenir amer,
Le beau passé d'amour sommeille :
Que ton sourire l'ensoleille,
Tout brille d'or vivant et clair !

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

RETOUR

O mon jardin, fraîche oasis, j'ouvre la porte :
Tu m'apparais, riant et vert
Sous le tendre reflet qu'apporte
Un couchant moiré de lueurs
Qui, très lent et très doux, se meurt,
Retirant ses écharpes, roses
Comme la chair pâle des roses.

Après le pavé gras et noir,
L'ombre fumeuse de la rue,
O mon jardin, dans ce beau soir,
Tu es l'asile cher de ma joie revenue !

Tu m'accueilles, ô mon jardin,
Et ta pelouse
Aux pas comme aux regards est douce...
Et tes rameaux, comme des mains,
Vers moi s'empressent...
Un toit aigu déchire et blesse,
Là-haut, le clair satin du ciel;
Mais, couleur de neige et de miel,
Les yeux pâles des chrysanthèmes
Sont doux comme la douceur même.

NUIT DE LUNE

Tu trempes ta robe de gaze,
O lune, dans les étangs bleus;
Chaque peuplier semble un vase
D'argent frileux.

Et dort ta pâle clarté blonde
Sur la plaine et sur le coteau :
Au bois, un flot de nacre inonde
Chaque rameau.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

O nuit diaphane et câline
Où palpite, léger, le vent :
Au cœur de la nue opaline
Tu vas rêvant.

Lune douce, qui m'accompagnes
En semant des gerbes de lys,
Par les déserts bleus des campagnes
De songe emplis ;

Le vague et mouvant paysage
Où m'emporte le train fuyant,
Lointaine amie au blanc visage,
Clair et riant !

Lune douce, rêvons ensemble
Et mon rêve soit ton miroir ;
Ton sourire au fond du ciel tremble :
En moi, l'espoir !

FEUILLES D'OR

L'arbre d'or tremblait dans le vent
Gracile et vivant,
De toutes ses feuilles,
Sur le sombre velours des bois
Dont les massifs pesants et froids
S'endeuillent.

Toutes les feuilles d'or tintaient,
Cliquetis de paillettes frêles ;
Tous les rais du soleil étaient
Pour elles.

O l'arbre aux cheveux d'or mouvant
Qu'émeut en jouant
La brise incertaine !
Tandis qu'immobile alentour,
Le bois aux flots lourds
Dans sa torpeur, ondule à peine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

O poète, ainsi,
Ton âme, elle aussi,
Dans les clartés, tressaille et vibre
A tous les souffles purs et libres.
L'air indifférent ou railleur,
La foule passe, mais, ravie,
Ton âme goûte le meilleur
De la vie!

TOUJOURS!

Nul autre amour sur cette terre,
Ne m'a prise à ton souvenir,
Dont tout mon cœur veut retenir
Le doux et douloureux mystère.
Et, sous le masque de mensonges
Qu'ont mis les jours changeants sur l'éternel visage
De mon chagrin, parmi les songes
Qui m'enchantent de leur mirage,
Toujours sanglote au fond du soir,
Au fond du cœur, la même plainte,
Le même sanglot sans espoir,
Las! qui jamais ne t'a rejointe!
Ton souvenir brûle toujours,
Lampe douce, sur une tombe
Où, sans fin, dans le vide tombe
L'appel inentendu et l'inutile amour.

LE VENT D'AUTOMNE

Le vent d'automne, le vent fou,
Corne sa chanson véhémente...
Il rit, sanglote et se lamente,
Ce fou qui vient on ne sait d'où.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et ses colères sans raison
Empoignent l'arbre qu'il houspille...
Le vent d'automne pille, pille
L'or clair de toute frondaison.

La nue à flots, écume et roule,
Se ruant par l'air obscurci...
Le vent sauvage, loin d'ici,
Tumultueux, roule sa houle.

Il abat, violente et drue,
Et soudaine, l'averse en pleurs...
Le vent qui veut la mort des fleurs,
Et toute grâce disparue.

Place! place! place! à l'hiver!
Il faut la terre nue et rêche...
Pour la bise blême et revêche
Qui siffle sous un ciel de fer.

O vent damné, vent âpre et noir,
Hurle dans la nuit comme une âme
Où se heurtent sans fin et clament
Toutes les voix du désespoir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans ce fascicule

O. Cambier. — L'Assistance Médicale dans la Grèce Ancienne . . . . page 9

Paul Heupgen. — L'Hospice des Enfants trouvés et abandonnés de Mons . . . . . page 117

Marthe Godeaux. — Poésies . . . . page 173

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07474 1680
Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN